AUTOUR DE LA GRANDE ÉCURIE

LE PRINCE DE LAMBESC

GRAND ÉCUYER DE FRANCE

par

le vicomte Fleury

MINISTÈRE DE LA GUERRE
BIBLIOTHÈQUES DE GARNISON
SERVICE HISTORIQUE

PARIS
LIBRAIRIE PLON
1928

3e édition

Source gallica.bnf.fr / Institut français du cheval et de l'équitation

AUTOUR DE LA GRANDE ÉCURIE

98

LE PRINCE DE LAMBESC

GRAND ÉCUYER DE FRANCE

PAR

LE VICOMTE FLEURY

PARIS
LIBRAIRIE PL
LES PETITS-FILS DE PLON ET
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

Tous droits réservés

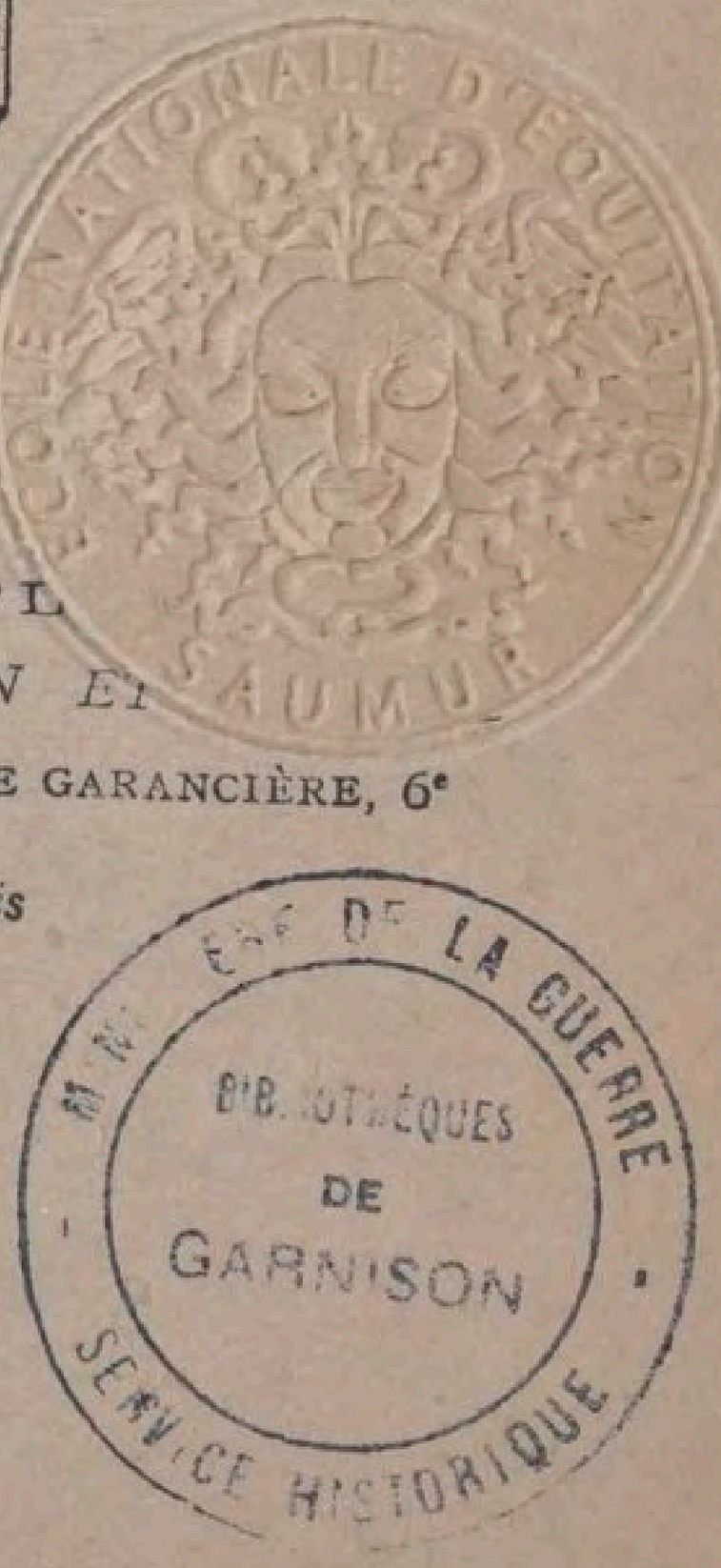

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

INTRODUCTION

Les ducs de Lorraine portaient pour armes : coupé de quatre pièces en chef, soutenues de quatre en pointe, au un de Hongrie, au deux de Naples et de Sicile, au trois de Jérusalem, au quatre d'Aragon, au cinq et premier de la pointe d'Anjou ancien, au six de Gueldre, au sept de Juliers, au huit de Bar et sur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de trois Alérions d'argent qui est Lorraine.

Cet orgueilleux blason rappelle les rêves envolés, les espoirs déçus, les couronnes convoitées ou perdues, en un mot, les illusions et les chimères de la maison de Lorraine.

Il n'est pas, je crois, de plus passionnant spectacle en ce monde que de voir grandir une famille. Dans la forêt, le chêne le plus robuste domine peu à peu les arbres qui l'entourent et s'épanouit en plein soleil. Les générations humaines accomplissent un travail analogue. Quel plaisir de suivre à tra-

vers plusieurs règnes, une maison qui s'élève et après un travail obstiné de plusieurs siècles, conquiert enfin la royauté héréditaire et la couronne impériale.

La maison de Lorraine nous offre ce grand spectacle. Par Lothaire, duc de Lorraine, elle descend, prétend-elle, de Charlemagne. Nulle famille plus avide de gloire, de domination et de pouvoir. Une fortune éclatante récompense son obstination lorsque, par le mariage du dernier duc de Lorraine avec la fille de l'empereur Charles V, elle échange une province contre un empire.

Les ducs de Guise, cadets de cette orgueilleuse maison, sont aussi ambitieux, mais moins favorisés par le hasard ou la fortune, ils n'ont pu réaliser leurs rêves : s'emparer du trône de France. Sous François II, Charles IX, Henri III, ils gouvernent, mais sans régner. Les Bourbons ne leur ont du reste pas gardé rancune de cette âpre lutte qui mit en péril la vie et le trône des Valois, leurs cousins. Pendant tout le dix-septième et le dix-huitième siècle, les Lorrains sont comblés de faveurs. Ces dignités, ces grandes charges qu'ils obtiennent, sont achetées avec du sang, payées avec de la gloire.

Mais petit à petit, les branches françaises de la maison de Lorraine s'éteignent. Les pairies de Guise, d'Aumale, de Mayenne et de Mercœur dis-

paraissent successivement. A la fin du dix-huitième siècle les Lorrains ne sont plus représentés en France que par les descendants du duc d'Elbeuf.

Ce dernier rameau est très intéressant à étudier car il a donné à la France un grand capitaine, le comte d'Harcourt, et à la couronne six grands écuyers de France.

Les Lorraine d'Elbeuf ont pour auteur René, marquis d'Elbeuf, huitième fils du premier duc de Guise qui épousa Louise de Rieux, comtesse d'Harcourt. Leur fils Charles, grand écuyer et grand veneur de France, fut créé duc et pair en 1582 par Henri III. Il eut, de Marguerite Chabot, deux enfants. L'aîné fut le second duc d'Elbeuf et le cadet le célèbre comte d'Harcourt appelé Cadet la Perle en souvenir du joyau magnifique qu'il portait à l'oreille gauche. Né le 20 mars 1601, il s'illustre sur terre et sur mer, commande successivement des armées et des flottes et remporte les victoires de Quiers, de la Rolla et de Coni. Grand capitaine, émule de Turenne et de Condé, neveu par alliance du cardinal de Richelieu, il devint à son tour grand écuyer (1643) et conserva cette charge jusqu'à sa mort. Il quitta la vie, nous dit Saint-Simon, « bien tristement, » dans une maison de plaisance proche de l'abbaye de Royaumont : « Ce fut tout

à fait subitement et en mourant il pensa étouffer sa maîtresse, 25 juillet 1766 sur les cinq heures du soir (1). » Belle image pour illustrer le néant des plaisirs de ce monde. A quelques pas du lit funèbre, dans la grande église cistercienne, tandis que le comte d'Harcourt agonise, les moines chantent les dernières vêpres. La fin d'un beau jour d'été dore la campagne de l'Ile-de-France.

Le comte d'Armagnac, son fils, lui succède à la grande écurie. Après les grandeurs, les vanités. Assurément le comte d'Armagnac n'a pas hérité des qualités de son père. C'est uniquement un courtisan, mais un courtisan de fière prestance. Dans la foule des seigneurs qui entoure Louis XIV, sa silhouette se profile avec une orgueilleuse allure. Seuls, M. de La Rochefoucauld, grand veneur, M. de Chevreuse, M. de Beauvilliers et le maréchal de Villeroy peuvent lui être comparés.

Homme de cheval, il devient le fidèle compagnon de Louis XIV qu'il accompagne à l'armée et à la chasse. Son unique passion est de grandir sa maison et de consolider les prérogatives obtenues depuis deux siècles par ses ancêtres. Aussi exerce-t-il avec ostentation les droits usurpés ou réels des princes lorrains : droit de rester couvert en accompagnant les ambassadeurs devant le Roi, droit

(1) SAINT-SIMON, *Écrits inédits*, t. VIII, p. 61.

à la craie et au pour, droit en Sorbonne de passer les examens de licence avec un cérémonial particulier, droit de recevoir les ordres de Sa Majesté à vingt-cinq ans, droit de présenter à la Reine les filles mineures qui reçoivent le tabouret, droit enfin d'être traité de Monseigneur par les secrétaires d'État. Cette dernière prérogative, partagée avec les Bouillon, flatte délicieusement l'orgueil de M. le Grand, car les Rohan et les ducs ont perdu le bénéfice de cette appellation. En vain Louvois a-t-il essayé d'enlever cette insigne faveur aux princes étrangers. Le crédit du ministre a échoué devant la gloire de Turenne et les victoires du comte d'Harcourt.

Une vie consacrée à la frivolité s'use aussi rapidement qu'une existence vouée aux plus rudes labeurs. L'heure de la retraite sonne pour M. d'Armagnac. Cruellement malade de la goutte, il passe les dernières années de sa vie retiré à la grande écurie. Mais cette immobilité lui sert encore à augmenter sa gloire. Il ne sort plus de ses appartements que pour se faire porter chez le Roi. Le reste du temps il reçoit chez lui tout Versailles. Les fêtes succèdent aux festins. Les personnages les plus illustres de la cour, ministres, princes du sang, bâtards, considèrent comme un honneur de venir chez le grand écuyer. Ce dernier savoure les avantages de la haute situation qu'il occupe. Entouré

de ses filles et de ses fils, il aime parcourir, tout courbé par la goutte, les tables où se pressent les amateurs de lansquenet, de bassette ou de reversi. Souvent le jeu se prolonge fort tard dans la nuit. En hiver, quand le vent souffle en tempête, en été, quand la brise légère apporte des jardins le parfum des orangers et des tilleuls en fleurs, le passant, attardé sur la grande place Royale, voit toute l'aile gauche de la grande écurie brillamment éclairée. On joue encore ce soir chez M. d'Armagnac. Dans la cour, lorsque le temps est beau, on entend le rire des laquais et des porteurs de chaise.

Mais il est temps pour M. d'Armagnac de quitter la scène de ce monde. A Royaumont, comme son père, il rend son âme à Dieu le 13 juin 1718 après avoir revu une dernière fois les champs, les bois et les jardins où s'était écoulée sa jeunesse.

La charge de grand écuyer passe alors au second fils de M. d'Armagnac, le prince Charles de Lorraine, qu'il ne faut pas confondre avec le prince du même nom, beau-frère de l'empereur d'Allemagne, mari de Marie-Thérèse et frère du grand-duc de Toscane.

Singulière figure, dur à lui-même et aux autres, Charles de Lorraine conserve jusqu'en 1751, date de sa mort, la charge de grand écuyer qui passe en-

suite à son petit-neveu, le deuxième comte de Brionne.

Ce dernier personnage, qui fut le père de Charles-Eugène de Lambesc à qui ce livre est consacré, était lui-même le fils du premier prince de Lambesc et petit-fils du premier comte de Brionne, fils aîné de M. d'Armagnac.

Cadet la Perle avait été un grand capitaine et M. d'Armagnac un courtisan incomparable. Le premier comte de Brionne fut un parfait danseur. Les titres se transmettent, mais non l'intelligence : le malheureux en était totalement dépourvu. Saint-Simon en deux lignes burine son portrait : « Il mourut en même temps un homme de meilleure maison mais d'un mérite qui se serait borné aux jambons s'il fût né d'un père qui en eût vendu... C'était un assez honnête homme mais si court et si plat, que rien n'était au-dessous : on ne le voyait jamais que dans les lieux publics de cour et chez lui ne voyait personne : sa famille n'en faisait aucun cas, ni personne de la grande écurie (1). »

Né le 15 novembre 1661, M. de Brionne avait épousé Marie-Madeleine d'Espinoy, « une des plus malheureuses femmes qui aient vécu sans l'avoir mérité (2) ».

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires*. Édition Hachette, XXIII, p. 20.

(2) *Ibid.*, XXV, p. 162.

Le grand divertissement du prince était la danse. Il montait aussi fort bien à cheval et nous le voyons cité dans tous les carrousels de l'époque. Son père l'avait fait recevoir en 1677 grand écuyer et gouverneur d'Anjou en survivance. Mais lorsqu'au début de l'année 1712 le comte de Brionne tomba gravement malade, le comte d'Armagnac, voyant la fin de son fils prochaine, lui fit donner la démission des deux grands offices qu'il détenait. Laissant le gouvernement d'Anjou à son petit-fils, le prince de Lambesc, fils de M. de Brionne, M. d'Armagnac donne à son fils cadet, le prince Charles, la survivance de la grande écurie. Quelques mois plus tard, Henri de Brionne, deuxième du nom, s'éteignait le 3 août 1712.

Le premier prince de Lambesc est peu connu. Comme tous ceux de sa race, il servit et assista, à peine âgé de dix-sept ans, à la bataille de Malplaquet où il fut blessé. A quinze ans, il épousa Mlle de Durfort, fille aînée de la duchesse de Duras, petite-fille et nièce des deux maréchaux du même nom. Elle était, nous dit un contemporain, « belle comme le jour, très bien faite et fort riche (1). » Elle fut la mère du comte de Brionne et la grand'-mère du prince de Lambesc.

Cette généalogie était, je crois, nécessaire, pour

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XVII, p. 348.

bien situer les personnages. Maintenant que nous connaissons les grands-parents et les alliances du prince de Lambesc, je voudrais expliquer ce que j'ai tenté dans ce livre.

A Versailles, le visiteur qui regarde par la fenêtre est du « cabinet intime » (1) voit fuir devant lui les lignes d'un des plus nobles paysages qui soient au monde. Accoudé à la même croisée d'où Louis XV, par un soir pluvieux d'hiver, suivit des yeux le convoi de Mme de Pompadour (2), il aperçoit, encadrés par les trois avenues royales, les bâtiments de la grande et de la petite écurie qui ferment l'horizon. Ces deux masses architecturales, aux lignes sobres et nettes, complètent merveilleusement la perspective. Contrairement à ce passant, j'ai uniquement visité les communs et contemplé le palais d'une fenêtre de la grande écurie. Aussi, dans les pages de cette étude, les fastes de la cour, baptêmes, funérailles, grandes chasses, ouverture des États, ne m'intéressent qu'autant que le grand écuyer et les officiers qu'il commande participent à ces cérémonies.

J'ai donc suivi Charles-Eugène de Lambesc depuis sa naissance jusqu'au jour où il quitta la

(1) Le cabinet intime est situé à l'angle de la cour de Marbre et de la cour Royale, au premier étage. P. DE NOLHAC, *Versailles au dix-huitième siècle*, édition Conard, p. 112.

(2) DUFORT DE CHEVERNY *Mémoires*, t. I, page 324.

France en 1789. J'ai été amené, pour rendre plus vivant le personnage, à mêler sa propre existence à la vie de la grande écurie et j'ai écrit plusieurs chapitres sur ses voyages, sa vie militaire et son rôle le 12 juillet 1789, sans cependant l'accompagner pendant l'émigration, alors qu'il n'est plus déjà grand officier de la couronne. En effet décrire la charge de grand écuyer est le principal but de ce récit. C'est pourquoi j'ai consacré également quelques pages à la comtesse de Brionne, qui, pendant la minorité de son fils, eut le commandement des deux manèges. Le passage de cette jeune femme, si délicieuse, met, je l'espère, un peu de charme dans ce livre qui décrit, trop longuement peut-être, les coureurs, les chevaux du Roi, les selles, les harnais et les lourds carrosses de cour.

Je serais heureux si, après avoir lu ces pages, le lecteur, par un mélancolique après-midi de dimanche, à Versailles, s'arrête devant les grilles de la grande écurie et s'il évoque, en regardant la cour déserte et l'hôtel abandonné, la comtesse de Brionne et le prince de Lambesc, grand écuyer de France.

AUTOUR DE LA GRANDE ÉCURIE

LE PRINCE DE LAMBESC
GRAND ÉCUYER DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LE COMTE DE BRIONNE

Au milieu de l'été 1748, le bruit se répand à Paris et à Versailles que le comte de Brionne, fils du prince de Lambesc et petit-neveu du prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, va se remarier. L'événement défraye les conversations qui, depuis quinze jours, n'ont eu pour aliment que la mort de la maréchale de Noailles, née Bournonville, de la comtesse de Vogüé, née Villars, et de la charmante marquise de Sabran, qui s'est éteinte à vingt-cinq ans. On rappelle les deux précédents mariages du comte de Brionne

avec Louise-Charlotte de Gramont et avec Augustine de Coatquen, veuve du duc de Rochechouart. On vante son courage et sa valeur militaire : le 11 mai 1745 le jeune prince s'est brillamment conduit et Voltaire a consacré à sa vaillance quelques vers dans son poème de Fontenoy.

Le dimanche 25 août, le duc de Luynes annonce le mariage. La fiancée s'appelle Louise-Julie-Constance de Rohan. Petite-fille de Charles de Rohan, troisième du nom, prince de Guemenée, et de Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, elle est fille de Charles, prince de Rohan-Montauban, comte de Rochefort, marié à Éléonore-Eugénie de Bethisy. La jeune fille a une sœur qui a épousé le comte de Mérode, marquis de Westerloo, et deux frères : Charles-Jules Armand, qui sera un jour le prince de Rohan-Rochefort, et Charles-Louis Gaspard que l'on nomme le vicomte de Rohan. Cadet, il est déjà chanoine de Strasbourg.

On raconte à la cour que la fiancée est ravissante, spirituelle et fine. C'est encore une enfant, car elle a quinze ans à peine. Mais, malgré son jeune âge, elle est chanoinesse de Remiremont depuis le 10 décembre 1742, ce qui lui donne le droit de faire précéder ses prénomsdu mot Madame.

Les fiançailles sont de la fin du mois d'août. Le Roi donne aussitôt son consentement et M. de Brionne écrit le 17 août 1748 à l'empereur d'Allemagne (1) :

Mon devoir envers Votre Majesté Impériale m'étant toujours présent dans les démarches de ma vie, j'ose espérer, en La suppliant, de vouloir bien m'accorder son consentement sur mon nouveau mariage que je suis dans le dessein de contracter avec Madame de Montauban, chanoinesse de Remiremont, fille de Monsieur le prince et de Madame la princesse de Montauban, de la maison de Rohan. Le Roy y donna hier son approbation. J'ose me flatter que Votre Majesté Impériale voudra bien y donner la sienne. La jeune personne dont il s'agit n'a que quatorze ans, étant née avec tout ce que l'on peut désirer pour mériter ses bontés. Pour moi, je ne cesserai toute ma vie de m'occuper du soin de m'en rendre digne par le très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sacrée Majesté, de Votre Majesté Impériale le très humble, très soumis et très obéissant serviteur.

Le souverain ne tarde pas à répondre le 18 septembre 1748 :

J'ai reçu, mon cousin, votre lettre du 27 du passé par laquelle vous me demandez mon agrément pour votre nouveau mariage ; je vous l'accorde avec plaisir,

(1) Bibliothèque Nationale. Manuscrit français 6677.

ne doutant pas qu'il ne vous soit aussi avantageux que vous l'espérez, je le souhaite en vous assurant en même temps de mon affection et bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Un mariage est toujours une excellente occasion de se rapprocher des membres de la famille qu'on fréquente rarement. Le comte de Brionne écrit donc à l'Impératrice, à la princesse Anne-Charlotte et au prince Charles, frère de l'Empereur.

Le grand écuyer de France profite également de la circonstance et envoie les lettres les plus cérémonieuses à ses cousins d'Autriche qui daignent le féliciter.

Le mariage qui unit les Lorraine aux Rohan est très bien vu à la Cour de France comme à la Cour de Vienne. Les deux familles jouissent à Versailles des prérogatives de prince étranger, ayant eu toutes deux l'honneur insigne de s'allier à la maison de France. Cinquante ans plus tôt, Saint-Simon prétendait que « le rang et le nom de prince étranger sont inconnus du Parlement qui ne reconnaît de princes que ceux du sang habiles à la couronne (1) ». Mais en 1748 les Lor-

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XX, p. 60.

rains occupent une place privilégiée à Versailles. L'accession au trône impérial de François de Lorraine a renforcé leur crédit et ils tiennent un rang intermédiaire entre les princes du sang et la haute noblesse. Les Rohan ne sont pas moins haut placés et les armes du chef de la famille montrent leurs alliances principales. L'écu de M. de Rohan se lit ainsi : « Parti de trois traits coupés d'un, au un du chef d'Évreux, au deux de Navarre, au trois d'Aragon, au quatre d'Écosse, au cinq qui est le premier de la pointe de Bretagne, au six de Milan, au sept d'argent à la fasce de gueules à la bordure d'azur qui est de Saint-Séverin, au huit de Lorraine et sur le tout de Rohan qui est de gueules à neuf macles d'or 3, 3 et 3. »

Ce blason est aussi beau que celui de Lorraine. Aussi nulle alliance ne peut être mieux proportionnée. Un seul point noir assombrit le tableau : la petite fiancée a quatorze ans et M. de Brionne, déjà veuf deux fois, a trente-sept ans. Vingt-trois années semblent une différence d'âge bien considérable et nous plaignons la jeune fille. Mais ce sont là idées modernes. Les Rohan, tout au plaisir de ce mariage inespéré, ne trouvent nullement le prétendant trop âgé. La joie de la paix

prochaine augmente encore l'allégresse. La guerre est finie depuis quelques mois et M. de Saint-Séverin négocie, à Aix-la-Chapelle, le traité qui termine les campagnes de la succession d'Autriche.

Le contrat est signé à Choisy où se trouve depuis quelques jours la Reine, Madame la dauphine, Monseigneur le dauphin et Mesdames de France. Le comte de Brionne, dans l'acte notarié, est qualifié de gouverneur et lieutenant-général pour le Roi de la province d'Anjou et de Pont-de-Cé, brigadier des armées de Sa Majesté et mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Le prince de Montauban, père de la jeune fille, se pare des titres de gouverneur des villes et châteaux de Nîmes et de Saint-Hippolyte.

Les fêtes succèdent aux fêtes. Les Rohan offrent à Clichy un grand souper suivi d'un concert et d'un feu d'artifice. La princesse de Montauban, à son tour, invite le soir les deux familles. Les jardins de son hôtel sont brillamment illuminés. Les hôtes, à loisir, admirent la corbeille. Mme la duchesse de Tallard a fait don à la jeune fille d'une superbe aigrette, la duchesse d'Elbeuf a offert des pierreries. Trois belles pièces d'étoffe sont le cadeau de la princesse de Rohan. Le car-

dinal de Rohan a envoyé des dentelles magnifiques. On chuchote tout bas que la fiancée a 18 000 livres de rentes et que, de plus, toute la famille a été fort généreuse. Le duc de Luynes, en effet, écrit consciencieusement le 5 octobre que le prince Constantin a offert à la jeune fille « 20 000 écus, Monsieur l'archevêque de Reims autant. Mme la princesse de Rohan lui a assuré 100 000 livres mais elle n'a pas voulu qu'il en fût parlé dans le contrat ni qu'il y eût rien d'écrit (1) ». Notons enfin que le prince Charles a donné à sa future petite-nièce un carrosse de 14 000 livres et la voiture est si belle que le grand écuyer la fait copier pour son usage personnel.

Le 3 octobre, le mariage est célébré à la chapelle de l'abbaye de Panthemont. Le prince Louis-Constantin de Rohan, premier aumônier du Roi et prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg, officie.

Le lendemain, les fêtes recommencent. Mme d'Elbeuf offre un grand souper et le 5 octobre, Mme de Tallard, gouvernante des enfants de France, termine la série des réjouissances par une grande réception. Après une semaine aussi bien employée,

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, 5 octobre 1748.

nous croyons que la clôture des cérémonies fut marquée par un véritable soupir de soulagement.

Mais la vie de parade reprend bientôt pour les jeunes époux. Douze jours après le mariage, nous retrouvons la jeune comtesse de Brionne à Fontainebleau. Mme de Montauban, sa mère, l'accompagne et la présente, le 16 octobre, à Sa Majesté. L'automne de cette année est ensoleillé par la signature de la paix. Le 10 octobre, le maréchal de Saxe est revenu de Bruxelles. Les effectifs du corps d'occupation sont diminués. La plupart des officiers ont déjà regagné leurs foyers. Le 20 octobre, un courrier extraordinaire arrive à Fontainebleau où la cour séjourne encore. Il annonce que la paix générale a été signée le 18 à Aix-la-Chapelle et tout le monde, à Paris, fredonne bientôt, sur l'air du *Pan pan*, les couplets suivants :

Douce et délectable paix
Tu vas couronner nos fêtes,
Douce et délectable paix
Dans nos murs règne à jamais ,
Au comble de nos souhaits
Nos tambours et nos trompettes
Sur leurs pan pan désormais
Célébreront tes attraits.

Au bruit de nos pan, pan, pan,
Le petit dieu de Cythère
Vers nous vole promptement
Et chante joyeusement :
Pan, pan, pan, pan, pan, pan.
Vive des plaisirs la mère,
Pan, pan, pan, pan, pan, pan.
Que ton retour est charmant.

Dans ce fortuné moment,
Le buveur s'arme d'un verre
Et le remplit promptement
D'un vin le plus excellent.
Pan, pan, pan, pan, pan, pan.
A grands coups il fait la guerre,
Pan, pan, pan, pan, pan, pan,
Sans craindre aucun accident (1).

Le 1er novembre, nous retrouvons la comtesse de Brionne à Versailles : elle quête dans la chapelle du château. Suivons quelques instants encore la jeune femme. La trace qu'elle laisse à cette époque de sa vie dans les mémoires est légère, mais le plaisir de retrouver ses pas est d'autant plus grand.

En 1750, Mme de Brionne perd sa belle-mère, la princesse de Lambesc. Aussi le 16 août, toutes

(1) Archives nationales K. 1719, numéro 15.

les princesses lorraines en robes de cour, mais sans mantes, vont, en signe de deuil, faire leurs révérences au Roi et le comte de Brionne annonce à l'Empereur son malheur :

Sacrée Majesté,

Les bontés de Votre Majesté Impériale me font espérer qu'elle voudra bien me permettre de lui faire part de la perte cruelle que je fis hier, de Madame la princesse de Lambesc, ma mère qui mérite tous mes regrets : ma grande consolation, dans un si triste événement est la confiance que j'ai aux bontés de Votre Majesté Impériale dont je lui demande toujours la continuation par les sentiments remplis de très profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Sacrée Majesté, de Votre Majesté Impériale, etc, etc.

Malgré son chagrin, le comte de Brionne chasse souvent avec le Roi. Le 3 juin 1751, il accompagne Louis XV à un laisser-courre en forêt de Rambouillet, du côté des étangs de Hollande. Le duc de Chartres, le comte de Clermont — prince, M. de Turenne et cinq dames sont également invités. Elles se nomment : Mme la duchesse de Brancas, Mme de Pompadour, Mme de Livry, Mme d'Estrades et Mme de Choiseul-Romanet. « Le Roi, note le duc de Luynes, quitta la chasse avant que le cerf fût pris pour aller à Crécy où il arriva à

dix heures et fit médianoche. On lui a porté le pied ce matin (1). »

Quelques mois plus tard, le 28 septembre 1751, la comtesse de Brionne met au monde un fils, le prince de Lambesc. L'enfant est baptisé le lendemain à l'église royale et paroissiale de Notre-Dame de Versailles. Le parrain et la marraine sont le prince Charles et Mme Éléonore-Eugénie de Bethisy, princesse de Montauban. Ils n'assistent du reste pas à la cérémonie et sont remplacés par François Le Merle et Catherine-Cécile Duval (2). L'enfant reçoit les prénoms de Charles-Eugène.

La naissance du petit prince comblait les vœux du comte de Brionne. Le prince Charles et le duc d'Elbeuf n'ayant pas d'enfants, le prince de Lambesc, si Dieu le veut, sera un jour le chef des Lorrains en France. Aussi la joie qui inonde le cœur de M. de Brionne transparaît dans la lettre qu'il écrit à l'impératrice Marie-Thérèse à la fin du mois de septembre.

Les bontés de Votre Majesté Impériale me font espérer qu'Elle voudra bien me permettre de lui faire

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*. Jeudi 3 juin 1751.

(2) Ministère de Guerre. Archives administratives, dossier 3236.

part de l'heureux événement des couches de Madame la comtesse de Brionne qui vient de mettre au monde le prince de Lambesc, mon fils, pour lequel je vous demande vos bontés. La mère, Dieu merci, se porte à merveille. Ma joie sera complète si Votre Majesté Impériale daigne y prendre quelque intérêt. Je La supplie d'être bien persuadée des sentiments remplis du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc, etc.

La réponse de l'Impératrice augmente encore la joie du comte de Brionne :

Le 6 novembre 1751.

Mon cousin,

Jugez, mon cousin, par les sentiments que vous me connaissez, de la vraie part que je prends à l'heureux accouchement de la princesse votre épouse. J'espère qu'elle se portera bien, et souhaite de bon cœur que vous en ressentiez, l'un et l'autre, toute la satisfaction possible. Étant toujours avec les mêmes sentiments d'amitié, mon cousin, etc.

Pour imiter les princes du sang, le comte de Brionne monte une maison pour son fils. La demoiselle Cointelle, nourrice de l'enfant, est surveillée par une gouvernante et une gouvernante en second. La demoiselle Beauvais sert de domestique. Enfin deux anciens porteurs de chaise de Mme de

Brionne sont promus laquais de S. A. le prince de Lambesc.

La fin de l'année est attristée par la mort du prince Charles. Malade depuis l'automne, il s'affaiblit de jour en jour. Le 23 décembre il reçoit les sacrements après avoir longtemps négocié avec l'archevêque de Paris. M. de Brionne sert de plénipotentiaire. On sait en effet, que le prince Charles avait épousé, en 1717, Françoise-Adélaïde de Noailles, fille du maréchal de ce nom et de Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. Cette jeune personne, âgée de treize ans, devait recevoir une dot de 800 000 livres dont 200 000 en billets de banque. En 1720, la princesse va habiter avec son mari, qui, au bout d'un an, la répudie, donnant pour toute excuse, note Barbier (1), « qu'il n'était plus en état de soutenir le train qui lui convenait et qu'il fallait qu'elle retournât chez son père. Il en a même parlé, » écrit encore l'avocat, « à M. le duc de Noailles, mais la princesse n'a pas voulu aller chez celui-ci et M. le cardinal de Noailles l'a conduite aux dames de la Visitation du faubourg Saint-Germain. On ne comprend pas le motif véritable du

(1) BARBIER, *Journal*, 22 mars 1721.

prince Charles : on ne dit point qu'il puisse se plaindre de la conduite de sa femme et on le blâme fort. » Le duc de Luynes ignore aussi les raisons de la rupture et seul l'auteur de l'*Armorial des chevaliers du Saint-Esprit* prétend que le prince renvoya sa femme sous prétexte que la dot avait été payée, non en livres d'or, comme il était convenu, mais en billets de banque (1). Cette explication paraît piquante, en 1927, où notre franc-papier vaut à peine quatre sous. Quoi qu'il en soit, à son lit de mort, le prince Charles ne veut pas se réconcilier avec sa femme, prétendant « que, si la nécessité de la voir était jugée indispensable, la sévérité de cette loi le mettrait hors d'état de recevoir ses sacrements ». L'archevêque n'ose pas contrarier les volontés du moribond et décide que le prince « recevrait les sacrements mais qu'il enverrait immédiatement après un gentilhomme chez Mme d'Armagnac l'assurer qu'il mourait son serviteur (2). »

Cet étrange compromis se réalise et M. de Rieu et de Brionne sont chargés d'aller deux fois saluer, au nom du prince Charles, Mme la princesse d'Armagnac.

(1) Archives nationales. MM. 841.
(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, 24 décembre 1751.

Le grand écuyer laissait une situation très embrouillée. Comme son père, il aimait les plaisirs de la table, le luxe et la magnificence. Son train de maison était fastueux. Soixante-dix domestiques étaient attachés à sa personne et son écurie comprenait soixante-dix chevaux et douze cochers. Il instituait par testament M. de la Martinière, son chirurgien, légataire universel. La sœur du prince, Mlle d'Armagnac et sa nièce, la princesse d'Ysenghien, attaquèrent devant le parlement le testament qui, finalement, fut cassé en 1757 par les Messieurs de la Grande Chambre. Les deux plaideuses reçurent chacune 450 000 livres et M. de Brionne, également, hérita d'une somme importante. De plus le prince lorrain recueillit, le jour même de la mort du prince Charles, la charge de grand écuyer dont il avait la survivance. Le deuil d'un grand-oncle ne dure que trois semaines et n'empêche pas de paraître à la cour.

Le 14 janvier 1752, la neige est tombée abondante à Versailles et le Roi décide de se promener en traîneaux. Vingt-quatre attelages sont aussitôt commandés et le grand écuyer fait sortir des remises les légers véhicules montés sur patins. Les dorures des carrosseries et le velours des coussins mettent des notes chaudes sur les blancheurs

du sol que le gel a durci. Le froid attise la joie de vivre. Quel plaisir de voir passer la cavalcade. M. de Beringhen mène le premier traîneau. M. de Brionne et M. d'Ayen le suivent, précédant le Roi que Madame accompagne. « Tout le monde, » rapporte un chroniqueur, « était en surtout et en habit fourré. » Seul M. de Flamarens, grand louvetier, contrairement à l'étiquette, était en habit noir, sans chapeau, sans gants, sans manteau. Les dieux narquois qui président aux fêtes de l'hiver, n'aiment pas qu'un simple mortel manque aux lois du protocole et nous ne nous étonnons pas d'apprendre que le grand louvetier « versa au tournant, sous les fenêtres de Mme de Pompadour et se fit un peu mal à la cuisse (1) ».

Quinze jours plus tard, le 2 février, M. de Brionne est nommé chevalier des ordres du Roi et le 5 le jeune ménage passe la soirée à l'hôtel de Soubise, pour fêter la pairie que le maréchal prince de Soubise vient de recevoir. Pour célébrer sa nouvelle dignité, le maître de maison a invité les pairs et Messieurs de la Grande Chambre. Mme de Brionne, dans tout l'éclat de sa beauté, traverse triomphalement le vestibule et entre dans

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, 14 janvier 1752.

le grand salon du rez de chaussée. Le maréchal s'avance au-devant de sa jeune nièce. Mais tous les invités sont arrivés. On annonce le souper et les convives montent le grand escalier et passent dans la salle à manger du premier étage où sont dressées deux tables de cinquante-quatre couverts. M. de Luynes recueille le lendemain les échos de la fête et nous dit qu' « il n'y eut que quatre-vingt-treize personnes à table et malgré la longueur ordinaire des services, en pareil cas, le dîner ne dura pas deux heures et demie (1) ».

Si nous avons une heure à perdre, feuilletons encore les mémoires de l'époque. Nous voyons Mme de Brionne quêter le vendredi saint et le jour de la Pentecôte. Deux ans plus tard, nous la trouvons allant faire au Roi sa révérence à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. « C'était », nous dit un témoin, « dans le cabinet du conseil. On avait ôté la table. Les dames entraient de la chambre dans le cabinet du Roi, je comptais les dames qui passaient : il n'y en eut que soixante-sept (2). »

Arrêtons-nous un instant pour contempler ces ombres évanouies. Sous le voile léger de la poudre,

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, 6 février 1752.
(2) *Ibid.*, 25 août 1754.

cherchons à deviner leur sourire tandis qu'elles s'inclinent devant Sa Majesté. Écoutons le bruissement des étoffes de soie sur le parquet de chêne et parfois le choc d'un talon qui heurte à nouveau le plancher après avoir repoussé, d'un mouvement vif, la longue traîne de la robe de soie. Regardons aussi le masque déjà alourdi du Roi... Mais ne nous attardons pas trop longtemps, car déjà la comtesse de Brionne est passée.

Sa grâce charmante séduit Louis XV et les courtisans. En 1756, au mois de mai, pour elle seule, le duc de Biron, colonel du régiment des gardes-françaises, fait évoluer ses compagnies. On termine la fête en ordonnant de dresser rapidement les tentes. Le régiment bivouaque devant la jeune femme qui sent battre son cœur en contemplant ces fastes militaires et en écoutant les roulements des tambours.

Mais les jours passent. Successivement Mme de Brionne accouche de deux filles, les princesses d'Elbeuf et de Lorraine, et d'un garçon qui sera le prince de Vaudémont.

Regardons aussi vivre le comte de Brionne. En 1754 le grand écuyer assiste aux funérailles de sa parente la duchesse de Tallard, gouvernante des Enfants de France. Deux pages de la grande

écurie portent « la queue du manteau de M. de Brionne (1). » Le lendemain, Mme la princesse de Marsan, née Rohan-Soubise, est nommée gouvernante des Enfants de France. Elle prête aussitôt serment au Roi et va « ensuite chez la Reine et chez toute la famille royale accompagnée de toutes ses parentes, même de Mme la princesse de Rohan (Courcillon), sa belle grand'mère, qui a bien voulu ne marcher qu'après elle. » Mme de Brionne, qui est doublement parente de Mme de Marsan, par les Lorraine et les Rohan, fait partie du cortège. Nous voyons également, le 6 janvier, le grand écuyer accompagner le Roi à l'heure où Damiens exécute son crime. Il entend le Roi dire, de sa voix un peu basse : « On m'a donné un grand coup de coude, » tandis que le dauphin qui s'empresse, crie à l'homme qui cherche à fuir : « Est-ce que tu ne vois pas le Roi? »

En 1756, M. de Brionne accompagne le dauphin à l'abbaye de Panthemont et lui sert de grand écuyer. Quelques mois plus tard, la guerre est rallumée. Le comte de Brionne — il est comme tous ceux de sa race, un soldat — aurait désiré servir. Or, en France, il ne peut exercer de commande-

(1) Duc de Luynes. Vendredi 11 janvier 1754.

ment, le Roi n'allant pas aux armées. Aussi demande-t-il à plusieurs reprises, à l'Empereur, de l'employer. La lettre suivante permettra de juger de ses sentiments.

Le 29 juin 1757.

Sacrée Majesté,

Les heureux succès des armées de Votre Majesté Impériale que nous venons d'apprendre, ne me permettent pas de différer un instant d'avoir l'honneur de lui en faire mon compliment et de lui marquer toute ma joie de la victoire qu'elle vient de remporter. Rien ne m'aurait tant flatté comme j'ai eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté Impériale, que d'aller servir dans l'armée que le Roi a envoyée pour seconder les vues et les intérêts de Votre Majesté Impériale. Je m'étais flatté d'obtenir ce que j'avais tant de raisons de désirer, mais le Roi a décidé de mon sort en m'ordonnant de rester auprès de sa personne, préférence flatteuse qui pouvait seule adoucir les regrets que je sens de n'avoir pas été le maître de donner à Votre Majesté Impériale, en une occasion si intéressante, des marques de mon empressement, et du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sacrée Majesté, de Votre Majesté Impériale, etc., etc.

Trois ans plus tard, le comte de Brionne tombe gravement souffrant. Il quitte Versailles et se

retire à l'hôtel de la grande écurie, aux Tuileries. Et là, tandis que son mal augmente, il songe à ses enfants. Après sa mort, que vont-ils devenir? Le prince supplie le Roi d'accorder à son fils aîné la survivance de sa charge. La comtesse de Brionne tente elle-même une démarche, mais en vain. A toutes ces sollicitations répétées, Louis XV répond le 13 décembre 1760 par un refus courtois, mais ferme :

Mon cousin,

Je suis sensiblement touché de la situation où vous vous trouvez ; mais j'espère que vous vous en tirerez bien et que vous me servirez encore longtemps et avec le même zèle et attachement que j'ai toujours reconnu en vous.

Pour vous tranquilliser sur le sort de vos enfants, je vous promets que personne d'autre qu'un d'eux, n'aura votre charge. Je suis un peu trop âgé pour donner des survivances à des enfants que l'on ne peut connaître, et l'exemple du feu Roi dans votre famille m'y autorise. Quand votre fils sera grand et formé, ce sera avec un grand plaisir que je vous accorderai cette grâce ; et j'espère que pour lors il sera d'un bon soutien pour ma vieillesse. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Mais le comte de Brionne ne tient pas ce refus pour définitif. Il sait que souvent le Roi, pour

rendre la grâce qu'il compte un jour accorder plus éclatante, se fait longtemps prier. Aussi le grand écuyer dépêche-t-il à Versailles un de ses amis qui supplie Louis XV de donner au prince de Lambesc la survivance de la charge. Le Roi accorde cette fois la grâce sollicitée et le messager se hâte d'envoyer au comte de Brionne un récit de l'audience. « S'il n'était pas si tard », dit la lettre, « et qu'il ne fit pas si vilain temps, vous auriez ce mot dès ce soir pour vous rendre compte de ma conversation avec le Roi. »

Le lendemain, le prince trouve la force de remercier Louis XV.

Sire,

Je devrai à Votre Majesté la moitié de ma vie et le calme de mon âme. L'espérance de ses bontés pour mes enfants me pénètre de la plus profonde et de la plus respectueuse reconnaissance ; mais, Sire, je ne suis pas moins touché de la justice qu'Elle daigne rendre à mon zèle, à mon attachement et à mon inviolable amour pour sa personne sacrée. C'est une grande consolation pour moi, qui n'a été et ne sera occupé que de vous servir, de votre satisfaction et de mériter toutes les grâces anticipées dont vous m'avez comblé (1).

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 121.

Ce dernier hommage d'un grand officier de la couronne mourant, à son roi, n'est pas sans beauté. Ces lignes montrent la mâle fierté d'un caractère qui sait, exemple rare, servir sans s'abaisser. Elles peignent la fidélité passionnée de la noblesse pour le Roi. Dans quarante ans, Louis XVI ne trouvera pas un pareil attachement et le fils de M. de Brionne lui-même abandonnera son souverain à son destin...

Cette lettre est datée des derniers jours de décembre. Six mois plus tard, le 28 juin, le comte de Brionne s'éteignait à huit heures du soir. Le mercredi 1er juillet, après un service à Saint-Germain-l'Auxerrois, son corps était porté à l'église des Capucins de la place Vendôme. François-Camille de Rohan, grand-doyen du chapitre de Strasbourg et le prince Camille-Louis de Lorraine, conduisaient le deuil.

CHAPITRE II

UNE SUCCESSION DIFFICILE

Le comte de Brionne fut regretté à Versailles. La notice que le *Mercure de France* lui consacre témoigne des sentiments de la cour et de la ville :

« Ce prince, qu'un caractère affable et toujours égal, une âme sensible et bienfaisante, rendaient si cher à l'humanité, aimé de son roi autant qu'il lui était attaché, et digne de connaître les vrais amis, enlevé de ce monde après une maladie aussi cruelle que longue, emporte les regrets de ceux mêmes qui n'avaient jamais eu le bonheur d'en approcher. Doué, dès l'enfance, de toutes les vertus morales et chrétiennes, l'âge n'avait fait que les augmenter en lui : époux fidèle, père tendre, protecteur ardent, plus charitable que fastueux, on peut dire que dans la personne de ce prince, la mort vient de ravir à la fois, à la patrie un citoyen, aux arts un ami, aux

pauvres un père, et aux grands un modèle (1). »

Tandis qu'on voile les glaces des appartements de la grande écurie, qu'on drape de noir les salons et les carrosses, et que Mme de Brionne se commande d'austères vêtements en raz de Saint-Maur de laine, des coiffes de batiste et des crêpes de veuve, Charles-Eugène de Lambesc, aidé par son gouverneur, écrit à tous les princes de sa famille le malheur qui le frappe. Comme il convient, sa première lettre est pour l'Impératrice qui lui répond, le 23 juillet 1761 :

Mon cousin,

Sensible comme je le suis à la perte que vous avez faite de M. le comte de Brionne, votre père, je partage bien de cœur la douleur que vous en sentez. Elle n'est pas moindre que l'intérêt que je prends à la grâce que le Roi vous a faite de vous confier la charge de grand écuyer de France et le gouvernement d'Anjou. Je souhaite que vous en jouissiez longtemps et vous assure de ma parfaite considération et affection, mon cousin. Votre très affectionnée, etc, etc.

En effet, le Roi a tenu sa promesse solennelle et le prince de Lambesc a remplacé son père à la grande écurie.

(1) *Mercure de France*, juillet 1761, II, p. 205.

Cette promotion n'a pas été sans difficultés. L'usage veut en effet que le grand écuyer soit âgé de vingt-cinq ans, et Charles-Eugène a juste dix ans. Dans ces conditions, qui commandera le service journalier? Qui régira les deux manèges? Qui gouvernera l'école des pages? Qui nommera les écuyers des académies de province? Qui dirigera les achats de chevaux? Qui portera enfin, les jours de cérémonie, la grande épée royale? Autant d'épineuses questions qui se posent.

Mme de Brionne est anxieuse, car la grande écurie n'est pas seulement pour Charles-Eugène une charge fastueuse, mais, nous le verrons tout à l'heure, le plus clair de la fortune du prince de Lambesc. Il ferait beau voir qu'un étranger, sous prétexte de minorité, vienne administrer ce bien de famille, possédé par les Lorraine-Armagnac depuis plus de cent ans.

Heureusement Mme de Brionne a des amis fidèles qui sauront aplanir toutes les difficultés. Ils lui persuadent de demander au Roi de bien vouloir étendre la tutelle, que les lois lui accordent, à la charge de grand écuyer. Un mémoire établi avec grand soin énumère tous les avantages de cette élégante solution. Voici la conclusion de ce long rapport : « On pense donc que, pour prévenir tout

inconvénient, toute discussion dans l'écurie et lever les difficultés qui pourraient se trouver dans la comptabilité et relativement à la petite écurie, Sa Majesté pourrait donner une commission à Mme la comtesse de Brionne pour l'autoriser à commander dans l'écurie tout ce qui serait relatif au service du Roi et en arrêter les dépenses, ainsi que pourrait faire le grand écuyer, sauf à être rendu compte à Sa Majesté de la qualité, nécessité de ces deux dépenses avant même d'en arrêter les états, surtout pour ce qui serait extraordinaire (1). »

L'idée plaît tout de suite à Louis XV. Sans doute trouve-t-il piquant de voir une jeune femme commander les quatre cents hommes de la grande écurie. Cette situation un peu risquée l'amuse. Il donne donc son consentement et signe, le 10 août 1761, les provisions de la charge de grand écuyer en faveur de Charles-Eugène. Voici les parties les plus intéressantes du document :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. La charge de grand écuyer de France étant

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 115.

vacante par le décès de notre très cher et bien-aimé cousin, le comte de Brionne, pair de France, maréchal de nos camps et armées, commandeur de nos ordres, gouverneur et lieutenant général d'Anjou, gouverneur de la ville d'Angers, nous avons fait choix, pour la remplir, de notre très cher et bien-aimé cousin Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, son fils. Nous nous y sommes d'autant plus facilement déterminé, quoiqu'il soit dans un âge peu avancé, qu'il fait paraître les plus heureuses dispositions et qu'il paraîtra bientôt orné des mêmes qualités qui nous rendent chère la mémoire de ses ancêtres et particulièrement celle de notre dit cousin, le comte de Brionne, son père, et du prince Charles, son grand-oncle, qui nous ont donné successivement les preuves les plus invariables de leur zèle pour la gloire de notre règne et de leur attachement à notre personne ; nous avons encore la satisfaction qu'en transmettant à notre dit cousin une des grandes charges de notre couronne, qui est depuis longtemps dans sa maison, nous sommes assuré qu'élevé sous les yeux de notre chère et bien-aimée cousine, la comtesse de Brionne, sa mère, et conduit par ses conseils, il répondra dignement à l'affection et à la confiance dont nous l'honorons et qu'il réglera sa conduite sur les grands exemples qu'il trouve tracés dans sa maison...

Et ces provisions se terminent par une phrase qui accorde au jeune prince « la garde de notre épée de parement, pour la porter devant nous ès

lieux où besoin sera (1) ». Ce dernier point fut sans doute le seul auquel Charles-Eugène fit attention. La grande épée royale n'est-elle pas le plus beau des jouets pour un enfant de dix ans.

Le jeune prince doit maintenant prêter le serment entre les mains du Roi de la charge qu'il vient de recevoir. La veille de la cérémonie, la comtesse de Brionne fait généreusement distribution de nombreux dons au petit personnel de l'appartement du Roi. Six mille livres sont remises, par l'intermédiaire du premier valet de chambre, aux garçons du cabinet. Les deux Suisses qui gardent l'entrée de l'appartement reçoivent cinq louis et les gens de M. de Saint-Florentin et de M. Mesnard, premier commis, ne sont pas oubliés.

Le matin du 11 août, avant la messe, le jeune prince, escorté d'un gouverneur, est conduit dans le cabinet du Roi, pièce qui se trouve entre la chambre à coucher de parade et la chambre privée de Louis XV. L'enfant, avant d'entrer, remet à l'huissier son chapeau et ses gants. La porte s'ouvre à un battant. Le souverain assis dans un fauteuil, le chapeau sur la tête, attend Charles-Eugène qui se met à genoux sur un carreau. Les traits du Roi,

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 30.

durcis par les plaisirs et les soucis, se détendent un instant en contemplant la grâce charmante de l'enfant. M. de Saint-Florentin lit alors à haute voix le serment et, lorsque la lecture est finie, Charles-Eugène répond simplement : « Oui, Monsieur. » On apporte la grande épée de parement et le secrétaire d'État la remet au prince de Lambesc en disant les paroles rituelles : « Le Roi vous donne son épée en garde (1). »

La cérémonie est terminée. Le Roi se lève, l'enfant l'imite et suit le souverain qui se rend à la chapelle du château. Une des prérogatives du grand écuyer consiste à accompagner le monarque à la messe. C'est la première fois que le jeune prince accomplit un devoir de sa charge. On devine son sérieux et son importance. Après le service divin, l'enfant escorte de nouveau le Roi jusqu'au cabinet du conseil et va faire sa cour à la Reine, au Dauphin et à la Dauphine. Le duc de Berry et Mesdames reçoivent aussi sa visite.

Le 3 septembre Charles-Eugène prête également, entre les mains de M. de Brou, doyen du conseil, le serment de sa charge de gouverneur d'Anjou et des villes et châteaux d'Angers et de Pont-de-Cé,

(1) Archives nationales, o^{1}857, pièce 31.

Mme de Brionne croit être alors au bout de ses peines. Mais les bureaux veillent. La Cour des comptes, malgré les lettres de provision, décide que, le prince de Lambesc n'ayant pas vingt-cinq ans, les états qu'il signera avec sa mère ne peuvent être enregistrés. Heureusement, M. de Nicolaï, premier président du Parlement de Paris, s'interpose. Son crédit est grand et, circonstance favorable, son frère est premier président de la Cour des comptes. Il connaît parfaitement tous les détails des procédures et, curieux d'histoire, sait le poids d'un argument tiré des anciens textes. Il a vite fait de découvrir dans le fatras des vieux livres que le cas de Mme de Brionne s'est déjà présenté plusieurs fois au cours des siècles et comme, en France, tout finit par des mémoires, il se hâte de présenter au Roi un écrit relatant des faits analogues. En lisant cet amusant gri-moire (1), nous apprenons, texte à l'appui, qu'au cours d'un procès criminel, Mathilde, comtesse d'Artois, jugea avec les autres pairs de France, Robert, comte de Flandre ; que Jeanne, fille de Raymond, comte de Toulouse, et Jeanne, fille de Beaudoin, comte de Flandre, héritèrent des

(1) Archives nationales, o^{1}857, pièce 72.

pairies paternelles. Ce n'est pas tout. M. de Nicolaï fait encore remarquer qu'au sacre du roi Charles V et de la Reine son épouse, la comtesse de Flandre remplissait un office de pair de France, en dépit de la loi salique.

Mme de Brionne fait aussi établir un mémoire par le secrétariat de la grande écurie. Elle fait remarquer, en restant sur le terrain juridique, que « les tuteurs et tutrices des engagistes qui ont des justices royales dans leurs terres, nomment à tous les offices pendant la minorité et ils y nomment de droit, sans qu'il soit besoin d'autre autorisation que de leur qualité de tuteur. » Elle se place ensuite à un point de vue historique et prétend que « l'arrangement que l'on propose n'est pas nouveau et il est absolument conforme à ce qui s'est pratiqué pendant la minorité de M. le duc de Penthièvre pour la charge de grand amiral dont les droits sont beaucoup plus étendus que ceux de la charge de grand écuyer. Mme la comtesse de Toulouse, en qualité de tutrice de son fils, disposait de la nomination de toutes les charges de l'amirauté : on avait même fait, en faveur de M. le duc de Penthièvre, une chose bien plus extraordinaire, c'est que, dès l'âge de douze ans, il signait les ordonnances d'attache con-

cernant la marine, ce qui était un véritable exercice de juridiction. »

Mme de Brionne ajoute que la gouvernante des Enfants de France mandate toutes les dépenses des jeunes princes et la Cour des comptes ne s'y est jamais opposée.

Comment réfuter des arguments si probants et des raisons si décisives? Comment résister au charme de la princesse? Le Roi, véritablement, ne peut contrarier plus longtemps le désir de la jeune femme et décide que les états signés par la comtesse et par son fils seront valables. La déclaration enregistrée le 8 septembre précise que « l'emploi des fonds destinés à l'entretien de nos grandes et petites écuries et de nos haras et généralement de toutes les dépenses accoutumées d'être faites sous les ordres du grand écuyer, se feraient conjointement sous ceux de notre cousin le prince de Lambesc et de notre chère et bien-aimée cousine, Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne. »

Il subsiste encore un point litigieux. L'usage veut que le grand écuyer soit âgé de vingt-cinq ans et Mme de Brionne juge qu'il peut être dangereux de reculer aussi tard la majorité de son fils. La jeune femme fait donc remarquer que « la

maison de Lorraine a toujours joui, dans le royaume, de distinctions particulières qui ne lui ont été enviées ni contestées par personne. Les princes du sang sont censés majeurs à dix-huit ans. M. le prince de Condé est entré à dix-huit ans en exercice de la charge de grand maître de la maison du Roi et du gouvernement de Bourgogne » (1). Elle demande, en conséquence, que la majorité de son fils soit avancée de cinq ans.

Le Roi acquiesce encore et décide le 18 novembre 1761 que, jusqu'à l'âge de vingt ans, le prince de Lambesc régira la grande écurie avec sa mère. De vingt à vingt-cinq ans, il dirigera seul les services, contrairement à l'usage immémorial.

La thèse ingénieuse de Mme de Brionne triomphait toute entière. Il ne restait que quelques points secondaires à régler.

Louis XV supprime le service d'honneur jusqu'au jour où le prince de Lambesc sera en âge d'en remplir les fonctions. M. de Briges, « dont les talents et les vertus sont bien connus du Roi », jouera le rôle d'écuyer ordinaire. Il mettra le Roi à cheval et l'aidera à descendre de sa monture,

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 62.

après avoir reçu des mains de Sa Majesté le fouet de chasse qu'au départ un écuyer en second présente au souverain. Mais ce sont là minces détails de service que M. de Briges connaît mieux que quiconque.

Pour éviter les contestations, les écuyers qui sont à la tête des deux grands manèges seront sous le commandement direct de Mme de Brionne. La jeune femme signera les états d'achat des chevaux que M. de Briges lui présentera après les avoir vérifiés. Elle aura également la nomination de toutes les charges, emplois et offices de la grande écurie. « Enfin, dit un autre mémoire, tous les comptes s'arrêteront dans un conseil composé du trésorier et des contrôleurs des écuries, en sorte que Mme la comtesse de Brionne ne fera qu'assister au conseil et y présider, et elle se fera un plaisir et un devoir d'y appeler M. de Briges. »

En deux mots, résumons la situation. M. de Briges réglera le service et la dépense, et Mme de Brionne et son fils, comme il est bien naturel, valideront les décisions de leur conseiller.

CHAPITRE III

LA CHARGE DE GRAND ÉCUYER

Depuis longtemps les mots de grande écurie reviennent à chaque instant sous notre plume. Tandis que Charles-Eugène grandit et achève son éducation, nous allons visiter le cabinet du secrétaire des commandements de la grande écurie et après avoir feuilleté les liasses de papier, les vieux registres, les carnets de comptes, nous essaierons de nous rendre compte de l'importance des fonctions qui viennent d'être confiées au prince de Lambesc et à sa mère.

Cette charge a été créée à l'origine de la monarchie française. Sous les premiers rois, le grand écuyer portait le nom de connétable qui vient de *comes stabuli* (1). Le personnage s'occupait alors de l'écurie et des chevaux du Roi et avait pour le seconder plusieurs officiers appelés écuyers. A la

(1) Archives nationales, o¹855, pièce, 12.

guerre, le connétable accompagnait le souverain. Lorsque le Roi avait un ordre à donner, il consultait le grand officier qui, petit à petit, fut chargé uniquement de la conduite des armées. Comme bientôt il fallut le seconder, on créa les maréchaux de France et ces derniers, tant qu'il exista un connétable de France, dépendirent de lui.

Mais lorsque le connétable fut devenu un officier purement militaire, le Roi s'aperçut que le service de ses écuries laissait à désirer. Il fallait, pour commander les écuyers, un chef qui serait seul responsable de tous les détails de cette importante partie de la maison royale, et c'est ainsi que fut créée la charge de grand écuyer de France qui équivalait à celle de connétable.

Pendant tout le cours du dix-huitième siècle, le prince Charles, le comte de Brionne, le prince de Lambesc et sa mère, ont exposé à maintes reprises les faits que je viens de rapporter et ils en tiraient de bien amusantes conclusions. « Le grand écuyer, » disaient-ils, « a été créé pour remplacer le connétable dans toutes les fonctions intérieures et dans le service auprès du Roi, comme les maréchaux de France le remplacent pour la partie militaire, mais avec deux différences essentielles : la première, que le grand écuyer n'a jamais

été surbordonné au connétable ayant toujours été grand officier de la couronne et chef dans son district, comme le connétable dans le sien. La seconde, que les maréchaux de France ne représentent le connétable que collectivement, que leur nombre n'est plus fixé à deux comme autrefois et qu'ils n'ont pas, comme le connétable, la disposition des emplois militaires, au lieu que le grand écuyer a remplacé seul le connétable dans ses anciennes et primitives fonctions, qu'il dispose de tous les emplois qui sont sous ses ordres, enfin qu'il est véritablement le connétable de France, selon la signification propre et ancienne de ce nom, depuis que le connétable est devenu le chef des armées.

Les maréchaux de France étaient réputés officiers de la couronne du temps qu'il y avait un connétable, parce qu'ils étaient censés faire un même corps avec ce premier officier de la couronne. Ils sont encore officiers de la couronne depuis la suppression de l'office de connétable parce qu'ils le représentent. C'est à ce titre qu'ils président à la juridiction de la connétablie et qu'ils jouissent à la cour des mêmes honneurs que les grands officiers (1). »

(1) Archives nationales, o[1]855, pièce 12.

De cette longue suite d'arguments, les Lorraine tiraient une bien amusante conséquence : les maréchaux de France ne sont que la monnaie du connétable qui, seul, est l'égal du grand écuyer. Le corps des maréchaux peut également se comparer à la charge de grand écuyer. Mais individuellement, un maréchal de France doit céder le pas à M. le Grand.

Inutile de dire que, ni Louis XV, ni Louis XVI ne voulurent jamais admettre la thèse subtile des princes lorrains. Grâce à Dieu le dressage de la plus belle conquête de l'homme ne peut être comparé à la prise des villes et à la reddition des armées.

Néanmoins le grand écuyer possède des avantages que les maréchaux n'ont jamais obtenus. En effet, si ces derniers jouissent des honneurs décernés aux grands officiers de la couronne, par contre le grand écuyer est seul membre du Parlement de Paris et siège à la cour des Pairs avec voix délibérative. De plus, le grand écuyer était déjà grand officier de la couronne alors que les maréchaux n'avaient pas encore été créés.

Les fonctions de la charge ont quatre objets principaux : le service auprès de la personne de Roi, le commandement des écuries, le règle-

ment de la dépense et la nomination des places.

Le service auprès de Sa Majesté est assurément très flatteur. Dès que le Roi est habillé, M. le Grand reçoit ses ordres, accompagne Sa Majesté à la messe et lui donne la main lorsqu'Elle descend les escaliers. Dans les cérémonies d'église, à Notre-Dame de Paris, à la paroisse du château de Versailles et aux chapelles royales, le grand écuyer se place en avant du Roi. Il a l'honneur de s'agenouiller sur un carreau. Il le suit également à cheval. Dans ce cas, le grand écuyer, responsable de la sécurité de Sa Majesté, se place à la droite du souverain, le premier écuyer à la gauche. Naturellement l'étiquette, comme la simple politesse, exigent que les têtes de leurs deux chevaux soient maintenues à hauteur de la botte du Roi.

Autrefois le connétable avait sous ses ordres deux officiers principaux qui sont devenus le premier écuyer de la grande écurie et le premier écuyer de la petite écurie. A Versailles, ce dernier est désigné sous le nom de Monsieur le Premier. Nous verrons tout à l'heure comment la petite écurie, qui était autrefois sous les ordres de Monsieur le Grand, a conquis petit à petit son indépendance.

La grande écurie comprend les chevaux de bataille et les coureurs du Roi. La petite abrite, dans ses stalles, les chevaux que Sa Majesté monte journellement et les postiers et carrossiers. Les voitures qu'on attelle comprennent les grands carrosses de cour et des équipages plus confortables et plus rapides : berlines, gondoles, diligences, calèches, wiskys, soufflets, chaises de postes, cabriolets, sans compter les fourgons, les lourds chariots et les traîneaux.

Lorsque le Roi part en guerre, cet événement n'est arrivé que quatre fois pendant tout le dix-huitième siècle, les logements des deux écuries sont minutieusement réglés. Tant que le souverain roule dans ses carrosses sur les belles routes de France, la petite écurie a le pas sur la grande. Mais au moment où Sa Majesté prend véritablement le commandement de ses armées, et monte à cheval, la grande écurie qui soigne les montures de bataille est logée à la porte du cantonnement du Roi, avant les services de la petite.

Autrefois le grand écuyer portait lui-même, en temps de guerre, l'épée et le bouclier. Mais à l'époque moderne, l'armure qui comprend cuirasse, casque et demi-brassards, est transportée sur un chariot ou sur un cheval de bât. Lorsque

le Roi part en reconnaissance, le plus ancien page de la grande écurie se charge des pièces de l'armure, afin de pouvoir les remettre à Sa Majesté si le combat s'engage.

Lorsque le Roi entre triomphalement à cheval, au son des cloches et du canon dans une « ville de conquête », le grand écuyer précède le souverain et porte l'épée royale. Le fourreau de la lame, le baudrier et le caparaçon du cheval sont recouverts de velours bleu semé de fleurs de lis d'or.

A la mort du souverain enfin, le grand écuyer, pendant les funérailles, se tient devant l'effigie « sur un cheval couvert de velours noir jusques à terre, ayant dessus une croix de satin blanc (1) ». Au moment de l'ensevelissement, il dirige le roi d'armes et les hérauts d'armes.

Dans les grandes cérémonies, sacre, mariage, lits de justice, ouverture des États généraux, M. le Grand accompagne le Roi et porte la grande épée de parement. Dans les pompes de l'ancienne France, tout est symbole, tout est mystique. Le Français du dix-huitième siècle trouvait une signification profonde à des minuties qui nous apparaissent aujourd'hui d'insignifiants détails

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 18.

d'étiquette. Un des plus frappants, à mon sens, est le fait que l'épée de parement, « symbole de la paix et du pouvoir civil, » est toujours portée devant le Roi reposant dans son fourreau, tandis que le sénéchal tient dans ses mains un glaive nu, « emblème de la puissance militaire (1). »

Tout un monde d'officiers, de bas officiers, de commensaux dépendent du grand écuyer. Nous allons les énumérer brièvement. Il existe au milieu du dix-huitième siècle, un écuyer en premier, qui dirige les services et remplace le prince lorsqu'il s'est absenté, trois écuyers ordinaires. Un de ces derniers est le chef de l'équipage des coureurs et accompagne le Roi à la chasse, les deux autres dirigent chacun un des manèges. Nous trouvons encore trois écuyers cavalcadours, cinq écuyers de cérémonie, trois porte-épée de parement. Comme leur nom l'indique, « leur fonction est de porter l'épée royale dans les cérémonies et de la remettre au grand écuyer à l'instant où il doit la prendre. » Les portemanteaux tiennent l'épée lorsque le souverain n'a pas d'éperons.

Un roi d'armes de France, qui porte le titre de Montjoie et Saint-Denis, onze hérauts d'armes,

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 12.

décorés chacun du nom d'une province, deux poursuivants d'armes, dépendent aussi de la charge. Ces offices honorifiques n'ont aucun traitement et sont payés à chaque fonction 100 ou 150 livres, selon l'importance de la cérémonie. Ils donnent le droit de franc fief.

A la grande écurie sont également rattachés un généalogiste et le juge d'armes qui règle toutes les questions relatives aux « blasons et messéances des armoiries de ceux qui en peuvent et doivent porter, simples, timbrées, écartelées, retranchées avec support, couverts, cercles, chapeaux, couronnes, mantelets et pavillons d'armes (1) ».

Nous arrivons maintenant aux charges moins importantes. Les quatre fourriers sont chargés des logements. Quatre trompettes ordinaires de la chambre et écuries précèdent, pendant les voyages, le carrosse du Roi. Ils assistent également à tous les pains bénits de la famille royale et des princes, publications de paix, *Te Deum*, lits de justice, entrées, pompes funèbres et transports de drapeaux.

La musique est complétée par huit trompettes, douze grands hautbois et bassons, six musettes

(1) Comte DE WAROQUIER, *État général de la France*, t. I, p. 243.

du Poitou et clarinettes, cinq crémones et huit tambours, fifres et clairons.

La grande écurie comprend encore quarante-deux grands valets de pied. Ils tiennent l'étrier du Roi et ouvrent les portières. A la guerre ils portent les plats de la cuisine à la salle à manger et passent aux pages qui servent à table les seigneurs familiers, les assiettes, les verres et le vin.

Notons encore quatre cochers du carrosse du corps du Roi, un postillon ordinaire du carrosse du corps, un cocher pour servir personnellement le grand écuyer, deux cochers du carrosse des ambassadeurs, quatorze maîtres palefreniers, quatre maréchaux de forge, un argentier, un médecin, quatre chirurgiens, deux apothicaires, un portier, un conducteur de chariot, un arroseur de manège, des courriers attachés aux quatre secrétaires d'État et des représentants de tous les corps de métier. Cet ensemble de charges représente 282 officiers et 334 employés.

Enfin, 1116 chevaux sont également inscrits sur les contrôles de la grande écurie. Cette cavalerie se compose de 30 chevaux pour le Roi, 12 pour le grand écuyer, 80 coureurs, 8 chevaux destinés au premier écuyer, 36 aux écuyers, 10 pour les capitaines des gardes, 8 pour les pages,

30 pour les piqueurs et sous-piqueurs, 30 pour les porte-arquebuses, 40 chevaux de chasse à prêter, 81 chevaux de suite, 115 chevaux de réserve, 55 chevaux de chasse, 66 carrossiers, 242 chevaux de manège, 101 chevaux attribués aux officiers, 175 chevaux prêtés.

Le nombre des officiers, des employés et des chevaux varie à chaque instant. La naissance d'un prince ou d'une princesse, le caprice du Roi ou de la Reine, font créer de nouvelles charges ou acheter de nouvelles montures.

Comme nombre et comme importance, le gouvernement de la grande écurie équivaut, pour le moins, au commandement de deux régiments de cavalerie, mais nécessite des qualités de souplesse et de diplomatie bien plus considérables. Chaque commensal, en effet, a acquis sa charge à beaux deniers comptants ou l'a reçue en héritage. Il en défend avec acharnement le moindre privilège et le grand écuyer doit souvent apaiser les querelles et ménager les susceptibilités. Chaque officier cherche à acquérir de nouveaux avantages ou à supplanter son voisin. Le prince doit donc refréner le zèle des uns, gourmander la paresse des autres, animer en un mot les mille rouages de cette étonnante machine,

Monsieur le Grand est chargé de régler la dépense des deux écuries. Car si, en principe, il ne doit pas s'immiscer dans le service intérieur de la petite écurie, il a cependant ordre de mandater ses comptes. C'est le seul point qui rattache l'une à l'autre les deux maisons rivales, et on devine si le grand écuyer tient à ce privilège. Lorsque par hasard Monsieur le Grand ne veut pas signer les états de la petite écurie, la Chambre des comptes refuse à son tour de mandater les écritures, et le Roi, pour faire cesser la querelle, menace de les arrêter de sa main.

Il nous faut maintenant entrer dans des détails assez arides et définir les mots de casuel et de brevet de retenue.

Au dix-huitième siècle, les charges sont vendues par le Roi. On appelle finance d'une charge le prix que le titulaire a versé au Trésor en bons écus sonnants et trébuchants. Souvent le souverain a besoin de recruter des hommes de l'art : dans ce cas, le Trésor paye la somme nécessaire. C'est ainsi que les écuyers, presque toujours, obtiennent que leur charge soit financée par Sa Majesté qui désire voir évoluer dans ses manèges les premiers cavaliers de France.

La somme déboursée ou avancée est, en cas de

mort de l'officier ou du commensal, remboursée aux héritiers par le nouveau titulaire. Enfin les traitements représentent l'intérêt du prix de la charge. Ils sont, sauf ordre du ministre de la maison du Roi, insaisissables. Le plus souvent l'acheteur d'une charge essaye de la laisser, après sa mort, à son fils, à un neveu ou même à un ami. Il prie donc le Roi de nommer en survivance le sujet qu'il présente respectueusement à l'agrément de Sa Majesté. Le souverain accorde le plus souvent les lettres demandées, mais perçoit des droits de chancellerie à cette occasion. Il n'est pas de petits profits pour le Trésor. Nous avons vu ainsi M. d'Armagnac, les deux comtes de Brionne et le prince Charles recevoir en survivance la charge de grand écuyer.

Louis XIV avait fixé le prix de cette dernière à un million, accordant ainsi une grande faveur à M. d'Armagnac qui voyait, sans bourse délier, son capital augmenter. Mais, à la mort du comte de Brionne, en 1761, Louis XV fixa le prix de la charge, par mesure d'économie, à 650 000 livres. Le petit prince de Lambesc a donc perdu, de ce fait, 350 000 livres et sa mère, chaque fois qu'elle en trouve l'occasion, le fait aigrement remarquer.

Le mot brevet de retenue a deux significations :

tantôt il désigne des lettres que le Roi délivre et qui permettent aux officiers de faire un emprunt gagé sur le prix de la charge, tantôt ce terme est pris dans le sens de pension de retraite. Le brevet d'assurance enfin est la somme que le nouveau titulaire d'une charge paie à la veuve ou aux héritiers de son prédécesseur.

Après avoir financé leurs propres charges fort cher, les grands officiers revendent la multitude des offices secondaires qu'ils ont sous leurs ordres. Les bénéfices qu'ils perçoivent à cette occasion s'appellent le casuel. Ils y ajoutent des dépouilles, c'est-à-dire le droit de vendre, dans certaines conditions, le matériel qui a servi pour une cérémonie.

Il existe aussi certains droits que le grand écuyer réclame pour l'agrément des charges. Malheureusement les offices de premier écuyer et d'écuyer cavalcadour ne rapportent rien. Le prince, en effet, est obligé de les donner aux meilleurs cavaliers du royaume, presque toujours anciens pages. Même remarque pour les maîtres d'exercice, trompettes ou joueurs d'instrument. Mme de Brionne souvent s'en désole et, mélancoliquement, conclut : « Les gens à talent ne sont pas favorisés de la fortune. Et comme le grand écuyer ne pour-

rait pas vendre les charges, il en fait présent à ceux qui sont les premiers de leur art ou de leur profession. Il en est de même, nécessairement, pour les charges de cochers, postillons et maîtres maréchaux : aux premiers il faut de la figure, et à tous une habileté éprouvée et reconnue. »

Ces causes diverses font que la charge rapporte à peine un casuel de 25 000 livres. Beaucoup de petits offices ne donnent aucun bénéfice au prince qui les vend ni à leurs titulaires. Ces charges n'ont ni gages, ni profits. La vanité seule les fait rechercher car tout Français, à cette époque, trouve flatteur d'avoir un emploi à la cour. De plus, le fait de servir le Roi exempte de la taille, des corvées et du logement des gens de guerre (1). Les commensaux ont droit à un banc dans l'église de leur paroisse. Ils offrent le pain bénit et jouissent, leur vie durant, de tous les privilèges de la noblesse. Leurs fils sont exempts du tirage au sort.

On voit, par tous ces détails, l'importance que le grand écuyer attache à la nomination des places. C'est assurément une des parties les plus difficiles de ses fonctions. La question des pensions lui donne aussi beaucoup de soucis. Chaque fois qu'un

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 100.

officier se retire, le prince doit obtenir du secrétaire de la maison du Roi un brevet de pension. Le souverain souvent y ajoute la nourriture de quelques chevaux et l'entretien et l'habillement d'un ou deux valets.

Les attributions de M. le Grand comprennent encore l'inspection des haras et des académies d'équitation, ce qui lui permet de donner des directives pour améliorer les races et d'exercer une influence sur l'enseignement équestre. Les deux manèges de Versailles sont les premiers d'Europe et de nombreux gentilshommes étrangers viennent y apprendre les principes de l'art.

Notons enfin que le grand écuyer rendait autrefois la justice et jouissait « du privilège exclusif de droit de litière dans toute l'étendue du royaume ». Mais depuis 1411, la première juridiction a été fondue avec les requêtes de l'hôtel du Roi et le second privilège a également disparu, « la beauté des chemins ayant rendu presque inutile cette espèce de voiture ».

Pour achever de dessiner les divers aspects de la grande écurie, il nous faut maintenant dire quelques mots de l'école des pages que Mme de Brionne va maintenant commander.

Tous les rois de France avaient élevé dans leurs

châteaux des gentilshommes destinés à devenir un jour officiers. L'assemblée de la noblesse, réunie en 1614 avait demandé à Louis XIII d'augmenter le nombre des pages. « La nourriture, disait le texte d'une des remontrances de cette assemblée, augmente l'affection. Où peut être mieux élevée une noblesse que dans la maison de son Roi? Votre Majesté est très humblement suppliée pour ces considérations, de tenir le plus grand nombre de pages qu'elle pourra et d'obtenir qu'ils soient tous de la qualité requise. »

Louis XIV avait réorganisé complètement à ce point de vue la grande écurie et augmenté le nombre des jeunes gens admis à le servir.

A la fin du dix-huitième siècle, les gentilshommes qui veulent entrer aux pages doivent prouver une noblesse militaire remontant à 1550. Ce n'était pas de gaieté de cœur que le Roi de France avait fixé une règle aussi rigide. Mais depuis les ordonnances de Louvois, le recrutement des officiers était devenu plus difficile et pour conserver à l'armée son prestige, il était nécessaire de favoriser les familles qui servaient depuis de nombreuses générations.

Aussi lorsqu'il manque quelques années pour les preuves, le grand écuyer, de sa propre autorité

accorde une dispense. Il faut que les candidats soient bien faits, de bonnes mœurs, de la taille de cinq pieds deux pouces, âgés de quinze à seize ans et de belle figure. Cette ultime condition est laissée à l'appréciation des parents et ces derniers trouvent toujours leurs rejetons dignes d'entrer au service du Roi. Leur fils, en principe agréé, le père ou la mère adresse à M. d'Hozier, juge général d'armes de France, les contrats de mariage et tous les actes notariés équivalents, testaments, transactions et provisions de charge. Les blasons du père, de la mère et des aïeuls du côté paternel jusqu'à la troisième génération sont également envoyés. Ces pièces vérifiées, les parents reçoivent une lettre du grand écuyer leur annonçant que leur fils est promu page du Roi. Un avis joint à la nomination indique les vêtements que le jeune homme devra apporter à Versailles.

Chaque promotion se nomme livrée et entre à l'école au mois d'avril. Les cours durent trois ans et les jeunes gens, d'après la date de leur entrée, sont appelés anciens, semis ou nouveaux. Sous Louis XIV, le page devait, dès son arrivée, remettre une entrée au généalogiste, à l'argentier, aux sept maîtres, aux quatre premiers valets, aux garçons des chambres, au chef de cuisine

et à tout le petit personnel de la maison. Les deux médecins, les deux apothicaires et les quatre chirurgiens recevaient également quelques écus d'or. Le prince Charles supprime tous ces droits et abolit également l'usage de remettre aux serviteurs l'habit que le page portait le jour de son entrée. Cette coutume est remplacée par un droit fixe de 30 livres qui dédommage les valets afin, dit le nouveau réglement, « que la noblesse, peu favorisée de la fortune, ne perde point la dépense qu'elle aura faite sur ses enfants pour le jour qu'ils nous sont représentés, et, afin d'éviter la honte d'une économie indécente à des parents instruits de l'usage, que nous supprimons, de faire mettre un mauvais habit à celui qui se présente pour être reçu page. »

Chaque année, 400 livres sont remises par la famille au trésorier pour les menus plaisirs du jeune homme. Le gouverneur, de cette façon, peut vérifier la dépense et « prévenir de petites dettes indécentes qui ont eu lieu trop souvent ».

La vie que mènent les pages est fort douce. Un trompette sonne le réveil à six heures et demie. Des laquais, des cuisiniers, un sommelier et un maître d'hôtel servent les jeunes gens. Cependant, le gouverneur prévoit « qu'ils apprendront à

faire et feront leurs lits tous les dimanches et ne devront jamais, le jour, se coucher ni s'asseoir dessus. Je déterminerai dans l'année quelques jours pour que ces messieurs nettoient leurs souliers et battent leurs habits. Je leur rendrai service en leur apprenant à se servir. Cela se fera par moitié de dortoir ».

Malgré ce beau programme, les pages ne sont guère inquiétés par le gouverneur et les sous-gouverneurs, presque toujours anciens officiers qui retardent, en venant passer quelques années à Versailles, le moment toujours pénible de la retraite. « Leur charge, » écrira un jour le prince, « est de surveiller les pages dans l'intérieur et de leur inspirer les principes qui conviennent à des gens de leur sorte. Si les pages veulent s'en écarter au dehors, ils le peuvent ; cela est très rare et une punition sévère les ramène à l'ordre, mais ils le peuvent. » Ce système d'éducation laisse à Messieurs les gouverneurs de grands loisirs d'autant plus que sept maîtres sont chargés de l'instruction : maître d'armes, maître des exercices de guerre, maître à voltiger, maître à danser, maître de dessin, maître de mathématiques et maître d'écriture. Ce dernier a fort à faire, car souvent, en arrivant à Versailles, les jeunes gen-

tilshommes ont oublié les rudiments de la grammaire. Les leçons, du reste, ne durent que de dix à onze heures le matin et de deux à quatre l'après-midi. Une cloche annonce le commencement et la fin des classes. Les premières heures de la matinée sont consacrées à l'équitation. Un des professeurs a beau proclamer cette académie la première école militaire du monde, M. d'Hezecques, ancien page, dans ses *Souvenirs*, déclare que l'éducation qu'il a reçue à la grande écurie était nulle (1).

Enfin le service des pages auprès du souverain est plutôt un délassement qu'une fatigue, car l'établissement de la grande écurie a « toujours été considéré comme une académie destinée plutôt à l'éducation de la noblesse qu'au besoin que le Roi en a pour son service personnel ». Le rôle des jeunes gens est d'éclairer Sa Majesté avec de grands flambeaux de poing au retour de la chasse, de tenir l'étrier et d'accompagner le Roi à la messe. Comme les offices sont longs, souvent les pages quittent furtivement la tribune et montent par l'escalier tournant jusqu'au toit de la chapelle. La vue de là est magnifique. Les bassins et les canaux scintillent au soleil et quel plaisir de re-

(1) Comte D'HEZECQUES, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, p. 114.

garder de si haut les bâtiments et la cour de la grande écurie. Pour commémorer l'escapade, les jeunes gentilshommes gravent sur la pierre la date et leur nom qu'ils font suivre du mot page en grosses lettres maladroites. On voit encore aujourd'hui quelques inscriptions de ce genre à la porte de l'escalier qui mène aux plombs de la chapelle.

Ils participent aussi aux grandes cérémonies civiles ou religieuses et escortent, gouverneur en tête, le dais du Saint-Sacrement. Lorsque Sa Majesté, le jour de Pâques, va communier en grande pompe à l'église paroissiale, ils accompagnent la voiture royale. M. de Semalé nous a gardé le souvenir du grand carrosse à deux chevaux qui conduisait le souverain à la messe : seize pages étaient accrochés, le pied posé sur les porte-pages, aux panneaux de la lourde voiture. Les deux chevaux portaient le nom de Samson et d'Éléphant.

Les pages accompagnent le Roi à la chasse à tir. Ils sont vêtus alors de petites vestes de coutil et portent des guêtres de peau. Le premier page a l'honneur de passer au souverain son fusil et, la battue terminée, de faire ramasser le gibier. Après chaque chasse, les jeunes gens reçoivent

quelques faisans, quelques lièvres et du vin de Champagne.

En temps de guerre enfin, les pages sont les aides de camp des premiers gentilshommes de la Chambre et servent le grand écuyer et les officiers invités à la table du Roi. En temps de paix, ils font un service analogue au souper que le Roi offre aux ambassadeurs qui se marient pendant leur mission. Ce cérémonial, fort rare, eut lieu pour la dernière fois, à l'occasion du mariage de Mlle Necker avec le baron de Staël. Le grand écuyer et le premier gentilhomme de la chambre représentaient le Roi, et un page et deux laquais étaient placés derrière leurs fauteuils. « Quand l'officier, » nous dit un témoin, « demandait une assiette, le page la recevait des mains de l'un de ses valets tandis que l'autre prenait celle qu'on renvoyait : mais la première, une fois reçue, le page était prié, avec beaucoup de remerciements, de se retirer (1). »

Tels sont les principaux services qui leur sont confiés. Notons cependant qu'à la fin de son règne, Louis XVI supprime les pages de la petite écurie, de la Reine, des chambres du Roi, de Monsieur et du comte d'Artois. Leurs camarades de la

(1) *Souvenirs du comte de Semalé*, p. 196.

grande écurie les remplacent dans leurs fonctions, escortent les princesses, accompagnent les dames qui suivent les chasses à cheval et le soir, au coucher du Roi, ont l'honneur de mettre à Sa Majesté ses pantoufles.

En dehors des heures de classe et de service, les pages sont libres, libres comme l'air. « A l'intérieur, » écrit le grand écuyer, « ils ne sont pas surveillés et ne doivent pas l'être : leur naissance et l'honneur sont leurs guides et je n'ai garde de leur en donner d'autres. » On devine si les pages savent profiter de ce bien précieux, l'indépendance. Versailles retentit chaque jour du bruit de leurs ébats. Leur gouverneur cependant, les prie de ne pas courir les uns après les autres dans la ville, de saluer les femmes de qualité, les personnes décorées, de céder la place aux vieillards et aux blessés et enfin de ne pas plaisanter les passants. Cependant, en dépit du règlement, les folies que les gentilshommes commettent sont innombrables. Mais jeunesse passe vite. Dans trois ans, comme cornettes ou comme sous-lieutenants, ils iront servir le Roi sur la frontière.

CHAPITRE IV

VISITE DE LA GRANDE ÉCURIE

Nous allons maintenant visiter les bâtiments de la grande écurie, les deux manèges, la grande carrière et l'école des pages.

La grande écurie qui s'étend entre les avenues de Saint-Cloud et de Paris, a été construite par Mansard de 1679 à 1682. Elle est formée d'un bâtiment central, surmonté d'un dôme et relié par deux grandes ailes à deux pavillons carrés Deux frontons ornés d'un groupe d'enfants décorent les façades principales de ces petits bâtiments. Sous le dôme s'élève une porte monumentale encadrée de motifs de pierre sculptée. Elle conduit au grand manège couvert. Cette entrée est surmontée d'un groupe de chevaux. Au-dessus des têtes des coursiers cabrés, se détachent, abritées par un fronton de pierre, les trois fleurs de lis des armes de France. L'écu timbré de la couronne royale est entouré d'un motif de

lauriers et soutenu par deux renommées. L'une d'elles tient une palme et l'autre, celle de gauche, sonne de la trompette.

Une grande grille en fer forgé sépare la cour de la place Royale. Les deux épées croisées du grand écuyer décorent les pilastres de pierre. Les barreaux sont ornés d'étrilles, de brosses de pansage et de cordes à fourrage. Sur la gauche s'ouvre une petite porte où se tient le concierge. Habillé de la livrée bleu et rouge du Roi, il porte, signe distinctif, un baudrier sans être suisse.

La grande cour a été témoin, sous Louis XIV, de nombreux carrousels. Le plus beau fut celui du 26 mai 1682. Pour empêcher les chevaux de glisser, on avait dépavé la cour et le Roi, d'une fenêtre du premier étage, regardait le merveilleux spectacle.

Avant de monter chez Mme de Brionne, visitons le grand manège. La grande porte est située sous le dôme. Aussitôt entré, une odeur aigre où se mêle la senteur de la sciure et le relent des bêtes vous prend à la gorge. Les dimensions de l'édifice, 8 toises sur 20, étonnent les yeux. Des lampes descendent des voûtes, car, lorsqu'il fait mauvais temps, pour détendre les chevaux, toute la nuit les promenades se succèdent. Montons à la tri-

bune et regardons un instant l'amusant spectacle du dressage ou de la voltige. Depuis l'aube, les reprises se succèdent. La basse école commence à sept heures, la seconde école à neuf heures, et vers onze heures, enfin, a lieu l'école des premiers. La grande écurie est divisée en deux groupes d'égale importance qui portent le nom de manège et qui rivalisent entre eux. A chaque manège sont attachés quarante-six hommes : un piqueur, deux sous-piqueurs, quatre élèves galonnés, treize palefreniers en grande livrée, vingt-deux en livrée bleue, deux garçons de garde-meuble, un garçon sellier et un éperonnier.

Voici les écuyers fameux. J'aperçois le marquis de la Bigne qui fera la gageure d'aller de la porte du château à la grande écurie « son cheval ayant pour toute embouchure un fil de soie passé dans la bouche (1) ». Et, ce qui augmente les difficultés de l'entreprise, il pariera de mettre une heure à parcourir cette faible distance. Voici le vicomte et le chevalier d'Abzac qui commanderont à tour de rôle le deuxième manège. Au dix-huitième siècle, les théoriciens de l'équitation prétendent qu'un écuyer idéal aurait les jambes de M. de la Bigne

(1) Baron de Vaux, *les Écoles de cavalerie*, p. 34.

et la main de M. d'Abzac. Voici enfin le comte de Neuilly qui mettra à cheval le dauphin et ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois. Plus tard, son fils dira avec orgueil dans ses *Mémoires*, que son père a fait leur « longe » — on appelait ainsi les premières leçons d'équitation — à trois rois de France. Tous ces écuyers rivalisent de savoir (1) et leur prestance est sans égale. Petit à petit, ils perfectionnent les principes de la Guérinière en donnant aux chevaux des allures plus souples et plus coulantes, car les chasses royales et les courses développent chez la gent écuyère le goût de la vitesse.

Avant de quitter la tribune, évoquons un instant les fêtes qui se déroulèrent dans ce manège. Un jour que Louis XIV avait fait élever dans la cour de marbre un théâtre de fortune, le mauvais temps empêcha la représentation. A cette époque, un désir du Roi levait tous les obstacles : le soir le manège était transformé en salle de spectacle et *Persée* joué avec un succès éclatant. Les amateurs s'aperçurent que l'acoustique de cette salle improvisée était merveilleuse et maintes fois, depuis lors, le manège fut transformé de nouveau

(1) Baron DE VAUX, *Équitation ancienne et moderne*, p. 76.

en théâtre. Le 23 février 1745, on représente *la Princesse de Navarre* et après Fontenoy, Voltaire fait jouer devant le Roi *le Temple de la Gloire.* Enfin au moment des fêtes du mariage du dauphin, fils de Louis XV, avec l'infante d'Espagne, le duc de Richelieu organise une représentation de *la Princesse de Navarre.* Ses contemporains goûtèrent beaucoup la double fête et Cochin commémora le prestigieux changement de décor, par deux gravures charmantes. Michel-Ange Stoldz nous a également laissé une gouache qui évoque l'aménagement de la salle (1). La décoration des boiseries est simple et gracieuse. Les gravures de Cochin montrent la profusion des velours et des ors, les mille éclats des bougies qui se reflètent dans l'eau limpide des miroirs, la joie des spectateurs et des danseurs. Cependant à tant de magnificence nous préférons la grâce plus sobre du dessin de Stoldz.

Mais laissons ces fêtes et revenons à la réalité en allant visiter le garde-meuble qui renferme la sellerie. Dans une grande salle « toute lambrissée de menuiseries », de grandes armoires sont dressées. Elles contiennent des housses en soulier et en

(1) Pierre DE NOLHAC, *Versailles au dix-huitième siècle,* chap. II, note 20.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
BIBLIOTHÈQUES
DE
GARNISON
SERVICE HISTORIQUE

broderie, des croupetons et des caparaçons de toutes tailles et de tous modèles. Sur des porte-selles triangulaires reposent les selles à la royale, les selles à piquet et les selles rases à siège de velours. De grands panneaux sont décorés de mors, de gourmettes et d'étriers. Les aciers luisent et rivalisent d'éclat avec les garnitures d'argent et d'or moulu des harnais et des brides.

Jetons aussi un coup d'œil sur les voitures abritées sous les arcades des cours intérieures. Nous verrons un grand nombre de calèches, carrosses de tous modèles, soufflets et diligences. Car si la grande écurie n'attelle pas les voitures du Roi, il faut néanmoins quelques carrosses pour Mme de Brionne, M. de Lambesc, les écuyers et leurs épouses. Remisés dans un coin de la cour, on peut également admirer les bois des voitures qui ne servent que les jours de deuil. J'aperçois deux grands carrosses à sept glaces et quatre panneaux pour être drapés en violet pour le Roi, cinq grands carrosses à sept glaces et quatre pan neaux à draper en noir pour les Enfants de France et les ambassadeurs, enfin un carrosse plus petit pour le grand écuyer et les chaises à porteurs du Roi et du Dauphin.

Mais passons, et regardons encore la carrière

qui va jusqu'à l'hôtel de Monaco et s'étend sur six cents pieds de large et cinq cents de longueur. Un abreuvoir orne le milieu de cette grande cour intérieure sur les côtés de laquelle est bâtie le chenil et une petite construction qui abrite quelques laies et leurs marcassins. En effet, pour dresser les chevaux, dans cette cour vivent de compagnie meute et solitaires. Petit à petit, les jeunes chevaux s'habituent, en sentant rôder autour d'eux les grands chiens et les sangliers, aux dangers et aux hasards des chasses.

La grande carrière est soigneusement sablée. Elle sert aux carrousels, aux joutes et aux tournois. Le grand dauphin aimait les fêtes équestres et le jeudi 21 mai 1682, il organisa dans cet enclos un défi à la bague où ses propres couleurs triomphèrent. Notons enfin que le nombre des chevaux jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, s'accroissant presque chaque année, on a bâti le long des murs qui bordent l'avenue de Paris, un manège et, adossées aux murailles qui suivent l'avenue de Saint-Cloud, des écuries. Ces dernières, comme celles qui entourent le manège, sont spacieuses et confortables. Elles abritent les chevaux de manège et les coureurs. Passons derrière les stalles et admirons les beaux bridons à l'anglaise qui

servent d'attache. Dans son amusant recueil, *Versailles immortalisé par les merveilles parlantes*, Jean-Baptiste de Monicard fait ainsi parler la grande écurie :

Les princes étrangers se font tous même gloire
D'envoyer à mon Roi, du fond de l'univers,
Des chevaux de grand prix et les plus estimables
Qui se peuvent trouver dans leurs lointains climats...
Mon bâtiment seul en réserve
De tous les cantons de la terre,
Des Prussiens et des Danois,
Et de l'Espagne et d'Angleterre,
Des Tartares, Turcs, Polonais,
Et de la Perse et de l'Afrique,
Et d'autres lieux placés au delà des Tropiques...

En effet, chaque année, le grand écuyer envoie en Allemagne, en Angleterre et en Espagne des piqueurs et des palefreniers pour acheter des chevaux et les souverains étrangers donnent souvent au Roi, en guise de présent, des étalons ou des juments. Le pacha de Tripoli, le sultan du Maroc, les beys de Tunis et d'Alger se plaisent à offrir à Louis XV les plus beaux modèles de leurs haras.

Voici, soigneusement toilettés, la queue et la crinière tressées de rubans de couleur, les chevaux

du Roi. Dans l'ombre brillent les croupes lustrées des bêtes bien soignées. Le Madrid, l'Andalou et le Royal servent uniquement pour les revues. Selon l'usage, leur robe est gris pommelé. Voici les cinq chevaux de tiré : le Badour, le Garder, l'Azaraf, la Nymphe, le Bonhomme. Voici enfin les dix-huit coureurs que Louis XV monte aux chasses à courre. Ils portent les noms suivants : le Diligent, le Plaisant, l'Alérion, le Pensif, le Crabe, le Bijou, le Courtisan, le Gracieux, le Drôle, la Boudeuse, le Gentil, la Dine, la Raquette, le Précieux, le Compagnon, le Janissaire, enfin l'Enjoué.

Une seconde écurie renferme les coureurs ordinaires, les montures du grand écuyer et les huit chevaux des pages : le Soldat, le Frère, le Brutal, la Coquette, la Luce, l'Anguille, l'Équivoque, le Satrape.

Passons dans la troisième écurie. Nous y verrons les coureurs des officiers : M. de Tourdonne, M. de Saint-Angel et M. de Briges ont chacun seize chevaux, M. de Montagnac quinze, les capitaines des gardes, quatorze. Je note encore huit montures pour les porte-arquebuses, seize pour les piqueurs, dix jeunes chevaux, vingt-quatre carrossiers, sans compter huit chevaux pour le service particulier

de Mme de Tourdonne et de Mme de Briges (1). Je m'arrête, craignant que le visiteur ne soit pas amateur de barbes ou de genêts d'Espagne et ne se trouve incommodé par la chaleur que dégagent les bêtes ou indisposé par l'odeur du crottin à peine masquée par les parfums du foin et des litières fraîches. Allons donc visiter l'hôtel de Mme de Brionne. Comme il convient, ce logement est le plus beau de la grande écurie. Il donne moitié sur la grande cour et moitié sur l'avenue de Paris. Le rez-de-chaussée comprend une cuisine où M. d'Angivillers, directeur général des bâtiments, fera plus tard amener l'eau courante, un garde-manger, une pièce servant d'office et des dépôts divers (2). Un grand escalier mène au premier étage. Sur le palier, la porte de droite conduit au logement du pavillon carré. Cet appartement sera, avant la Révolution, habité par le prince de Vaudémont. La grande porte à deux battants de gauche conduit à l'antichambre. De cette dernière pièce, nous passons dans le salon qui

(1) L'entretien journalier d'un cheval de manège coûte, à cette époque, 26 sols 2, dont deux tiers d'avoine 12 sols 6, huit livres de foin 6 sols 6, une botte de paille 4 sols 3, une mesure de son 1 sol, ustensiles 2 sols. La ferrure revient à 55 sols par mois. Archives nationales, o¹855, pièce 256.

(2) Archives nationales, o¹1844.

communique avec la salle à manger (1). La chambre à coucher entourée de deux cabinets et le boudoir viennent ensuite. Ces pièces spacieuses donnent sur l'avenue de Paris. En 1761, elles sont décorées de boiseries très simples mais, quelques années plus tard, Mme de Brionne les fera orner de trumeaux et de glaces du plus bel effet. Sur la grande cour se trouve le cabinet de toilette qui donne aussi sur l'antichambre, une seconde chambre à coucher et la garde-robe. La chaise percée de ce réduit sera, en 1787, à la demande du prince de Lambesc, remplacée par des commodités anglaises.

Nous aimerions savoir comment était meublé l'appartement du temps de Mme de Brionne. Mais aucun document ne permet de s'en faire une idée. Par contre, un dossier déposé aux Archives de Seine-et-Oise renferme un inventaire dressé en 1792 par la commune de Versailles (2). A cette époque, l'antichambre donnant sur la cour était meublée d'une fontaine de cuivre pour se laver les mains, d'un poêle de faïence, de fauteuils de bois doré, d'une banquette et de douze chaises de bois

(1) La reine Marie-Antoinette assista, en 1775, à un bal donné par la comtesse de Brionne dans cet appartement.

(2) Archives de Seine-et-Oise, Q 619, pièce 286.

peint en gris foncé et recouvertes de velours d'Utrecht cramoisi.

Le salon était décoré de vingt-six tableaux représentant des chevaux. Les rideaux des croisées étaient de toile blanche. Deux grands secrétaires à cylindre étaient adossés au mur. La salle à manger renfermait une table ronde en bois d'acajou, une console à trois tiroirs, de nombreuses tables à jeu, un mobilier de bois doré couvert de damas cramoisi. Les rideaux des fenêtres étaient en taffetas écarlate à glands d'or. La chambre à coucher, tendue de damas cramoisi, avait un lit à baldaquin de même étoffe, un sopha décoré de fleurs sur fond bleu, un mobilier de satin rouge, un bureau à cylindre et un trictrac de bois d'acajou. Le boudoir avait été entresolé et meublé de fauteuils et de chaises en moire bleue. Aux murs étaient pendus des tableaux de chevaux et un plan du bois de Boulogne. Enfin les pièces donnant sur la grande cour étaient garnies d'une bibliothèque à cartonniers et de deux mobiliers de velours ; l'un d'eux était bleu et blanc, l'autre jaune.

Tel était l'appartement, lorsque le prince de Lambesc le quitta au mois de mai 1789.

Il ne nous reste plus qu'à visiter l'hôtel des pages, car il est inutile de parcourir les apparte-

ments des écuyers. M. de Saint-Angel a un très beau logement dont les fenêtres donnent sur l'avenue de Paris. Les autres officiers ont des intérieurs plus modestes, disséminés aux quatre coins des bâtiments. Les chambres entresolées de ces logis sont du reste charmantes, mais les mille bruits des écuries incommodent parfois les habitants. Par les fenêtres entr'ouvertes, quand il fait beau, on entend tout le jour les chevaux qui se battent ou s'ébrouent, le claquement des fouets des gardes d'écurie, les soufflets des forges, le tintement des lourds marteaux sur les enclumes et, pendant le pansage, le heurt des étrilles de fer sur le pavé des cours.

L'hôtel des pages est installé dans l'aile droite de la grande écurie. Un grand escalier de pierre et un vestibule occupent le pavillon carré qui fait face aux appartements du prince de Vaudémont. Un large corridor éclairé par quatorze fenêtres donnant sur la cour, dessert le rez-de-chaussée (1). En partant de l'escalier, nous trouvons d'abord une petite chambre surmontée d'une soupente. Ces deux réduits, réunis par un escalier intérieur, sont les débarras de l'appartement de M. de Saint-

(1) Archives nationales, o[1]1844. Ce carton contient les plans de l'écurie.

Maur. Puis nous découvrons trois pièces également basses qui servent, la première de dépendance au logement du maître d'hôtel, la seconde de cuisine et la troisième d'office. L'appartement entresolé du maître d'hôtel est situé au-dessus de la dépendance et d'une partie de la cuisine. Enfin un escalier en colimaçon conduit de l'office à la chambre de l'officier sommelier-geôlier et à la prison de Messieurs les pages (1). Ces deux pièces sont également entresolées. Malgré l'épaisseur des murailles, les pages punis de prison, en méditant sur leurs méfaits, peuvent entendre les rires de leurs camarades et, par les fenêtres grillées, humer (la cuisine est si proche) le parfum du rôti et le fumet des sauces. Leur ordinaire est réduit, au dîner, à la soupe et au bouilli, et au souper, à un seul plat. « Messieurs les répétiteurs, » dit le règlement de

(1) Ce local sert également de salle d'arrêt et de salle de discipline. « Les arrêts permettent d'aller à la messe, au manège, de descendre aux repas et de coucher au dortoir. On ne doit y laisser aucun livre ni autres objets que ceux de l'étude prescrite par qui de droit et on doit y faire le travail qui doit être produit aux classes. On ne sort point pour les classes. A la chambre de discipline, sortie de même pour le manège. On portera les repas aux heures ordinaires. Ils seront de la soupe, vin et deux plats à dîner ; vin et un seul plat au souper, point de dessert. Coucher à la salle de discipline. »

l'école, « auront soin de donner toujours du devoir à faire et de le vérifier. »

La salle à manger, éclairée par trois fenêtres, communique avec l'office par un guichet. Une fontaine encadrée de deux superbes consoles Louis XV orne un des murs de la pièce. L'eau jaillit de cinq bouches de cuivre et tombe dans une vasque surmontée d'une arcade. Cette eau courante amuse fort Messieurs les pages et le comte d'Hezecques raconte dans ses *Mémoires*, que les anciens n'hésitaient pas à faire plonger par les semis, dans la vasque, les têtes des nouveaux qui n'obéissaient pas assez vite. « Il me serait très difficile de bien peindre, » nous dit-il, « cette bruyante réunion et de caractériser l'espèce de gouvernement qui y régnait. L'autorité des anciens sur les nouveaux en faisait une espèce d'oligarchie : mais la dureté de cette autorité, la soumission profonde qu'il fallait lui montrer, la faisait approcher du despotisme, tandis que la licence qui régnait parmi les membres de cette petite société et le peu de respect qu'ils professaient pour le gouverneur, présentaient le spectacle d'une république, si ce n'est même pas d'une anarchie complète (1). »

(1) Comte D'HEZECQUES, *Souvenirs d'un page de Louis XVI*, p. 114.

Les pages sont répartis en cinq tables, présidée chacune par les deux sous-gouverneurs, l'aumônier, le précepteur et le répétiteur. Le dîner est servi à midi et le souper à huit heures. Pour ce dernier repas, les jeunes gens mettent leur petit uniforme sans nœuds d'épaulette. Voici le règlement de la salle à manger (1). Cet amusant document montre l'état d'esprit qui règne dans la maison.

Lorsque MM. les pages entreront dans la salle d'armes pour aller dîner, ils attendront que le maître d'hôtel ou le premier garçon des pages ait averti un de MM. les officiers ou répétiteurs.

MM. les pages n'entreront à cette heure dans la salle à manger que pour se mettre à table. Comme ces messieurs ont tous des places marquées, il est facile de s'asseoir avec ordre.

Je n'ai qu'à me louer de la politesse envers le service et du maintien de ces messieurs et je conserve l'usage établi qu'ils ont de causer ensemble pendant les repas.

J'engage les plus petits à avoir soin de tenir proprement leurs places à table : c'est un égard qu'ils doivent à leurs voisins et à eux-mêmes : je les prie, en sortant de table, de ne pas laisser tomber leurs chaises.

(1) Archives nationales, o^{1}970, pièce 133.

Il est ordonné de ne pas sortir hors de la salle aucun des objets du service ni rien de ce qui a été servi sur la table.

MM. les pages ne doivent point se servir eux-mêmes ni servir leurs camarades à moins d'y être autorisés par l'officier qui préside la table, mais attendre que les plats leur soient présentés.

Il est également ordonné de ne rien tracer sur les assiettes d'argent, soit au-dessus, soit en dessous : je n'ai sans doute pas besoin d'indiquer qu'on ne doit pas faire tourner les assiettes sur la pointe du couteau : c'est un enfantillage dont aucun de ces messieurs ne serait capable.

En sortant de table, ils doivent se retirer immédiatement dans la salle d'armes afin de laisser ôter librement le couvert.

Je prie ces messieurs d'avoir soin de fermer exactement la porte dans la salle d'armes qui conduit à la tribune.

L'ordinaire est très abondant (1). En 1745, le prince Charles a composé les menus. Le dîner comporte deux potages, deux entrées avec une pièce de bœuf bouilli, une pièce de viande de boucherie rôtie, « qui sera relevé par un dessert consistant

(1) A cette époque, la ration se compose de deux livres de pain valant 7 sols, deux livres de viande coûtant 15 sols et une pinte de vin à 8 sols 4. Un demi-setier de vin supplémentaire est alloué aux sous-gouverneurs, aumônier et précepteur.

en trois assiettes garnies de fruits de la saison ». Le souper, moins abondant, comprend deux grosses pièces rôties, une forte entrée et « deux salades avec le dessert, comme à dîner (1) ». Les quarante-six dimanches gras le menu se corse d'un plat de volaille. « Aux bonnes fêtes » on donne encore soixante-quatorze pièces de rôtisserie, vingt pièces de pâtisserie, deux cent vingt-cinq pintes de vin, et le jour de Pâques, un grand plat de jambon.

De la salle à manger nous passons dans la vaste pièce voûtée qui sert de salle de jeu et de salle d'escrime. Deux billards sont placés près des fenêtres. C'est là que les jeunes gens se tiennent après les repas, après avoir été dire un *Benedicite* à la chapelle. Les pages s'y rendent en silence et restent à genoux tandis que l'un d'eux, nommé par le gouverneur, récite les prières latines. En 1761, la chapelle est décorée de boiseries blanches. Mais en 1768, Mme de Brionne fera couper, dans la hauteur, la pièce en deux. L'étage supérieur devient à cette époque une salle d'études et la chapelle est entièrement refaite dans la partie inférieure. De style Louis XVI, elle est d'un goût très sobre. Sur le maître-autel est sculptée une croix

(1) Archives nationales, o[1]970, pièce 123.

de Saint-Louis, symbole des vertus militaires Quatre colonnes aux chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe encadrent un tableau de piété. Enfin, au-dessus des portes qui mènent à la sacristie et à la salle de jeu, s'ouvrent deux œils-de-bœuf encadrés d'un nœud de ruban.

La messe à laquelle les pages sont tenus d'assister se célèbre à onze heures en semaine. Le dimanche, elle est avancée d'une heure et la cloche sonne à neuf heures et demie. Les jeunes gens sont tenus de faire leurs dévotions aux cinq grandes fêtes de l'année : Pâques, la Pentecôte, la Notre-Dame d'août, la Toussaint et Noël. Deux capucins sont les confesseurs attitrés des jeunes gens (1). Ils doivent, prescrit un règlement, « *primo*, se rendre à Versailles les surveilles de toutes les grandes fêtes pour faire le lendemain une exhortation à ces jeunes messieurs, pour les confesser quand ils se présenteront au tribunal, pour chanter les vêpres le jour de la fête et pour prêcher immédiatement après ; *secundo*, se trouver à Versailles le vendredi de chaque semaine du carême pour y faire le même exercice le samedi ou le dimanche ; *tertio*, rester pendant toute la quin-

(1) L'entretien des Pères capucins revient pour chaque page à 8 sols par jour de présence.

zaine de Pâques pour faciliter à ces jeunes gentilshommes d'achever leur confession commencée ou différée jusqu'après Pâques (1). » Mais, à partir de 1750, avec les années, la foi diminue et l'esprit de tolérance augmente. Aussi à la fin du dix-huitième siècle, seule la communion pascale reste obligatoire et les Pères capucins se plaignent, dans de nombreux mémoires, du gouvernement royal qui laisse se propager l'impiété.

Montons maintenant jusqu'au premier étage. Sur le palier, à main droite, s'ouvrent les appartements du gouverneur et la bibliothèque dont les murs sont ornés d'instruments de physique, de moulages et de cartes. Sur les tables sont déposés les papiers publics, des atlas et des livres. A main gauche, se trouve le logis du trésorier. Devant sa porte, un groupe de pages nous croise. Les uns sont en habits de manège, culotte doublée de peau, vestes écarlates et bottes à l'écuyère. Les autres, qui se rendent à l'étude, portent la redingote, la cravate noire, le pantalon gris (2), les bas blancs et les souliers à boucles. D'autres

(1) Archives nationales, $o^1$974.

(2) L'hiver, le pantalon est en drap bleu. L'habit coûte 407 livres, le chapeau 55 livres, les souliers 75 et les bottes de manège 50.

enfin, qui doivent accompagner le Roi à la promenade, ont un habit bleu couvert de galons de soie, cramoisis et blancs, une veste et une culotte rouge. L'habit de quatre ou cinq pages est galonné d'or. Ce sont les meilleurs sujets de la promotion : on les appelle les surtouts.

Il ne nous reste plus qu'à visiter, après avoir jeté un coup d'œil au logis du trésorier, le grand vaisseau, chauffé par quatre poêles, qui renferme les petites chambres et les penderies des pages. Dans cette partie du bâtiment, deux entresols superposés et reliés par des escaliers occupent la hauteur du premier étage. Une galerie surplombant le large corridor, qui conduit à la salle d'études, dessert les chambrettes de l'étage supérieur. Les pièces du bas donnent sur le couloir. Chaque page a sa chambre peinte en jaune (1). L'ameublement est simple et comprend un lit, deux tables, une chaise et un grand coffre pour les hardes et le linge (2). Dans les combles enfin,

(1) Comte D'HEZECQUES, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, p. 115.

(2) Le trousseau d'un page se composait de : 24 chemises de jour, 24 cols, 24 mouchoirs, 12 paires de bas de fil, 8 paires de bas de soie, 24 paires de chaussons, 12 paires de manchettes de bottes, 6 serre-tête, 6 bonnets de coton, 6 serviettes, 2 peignoirs, 4 vestes blanches, 2 culottes de nankin pour l'été, une

sont logés la lingère et les sous-gouverneurs.

La visite des bâtiments est terminée. Nous pouvons maintenant chercher le souvenir que le passage de Mme de Brionne a laissé à la grande écurie.

veste de velours de coton pour l'hiver, un caraco uniforme pour le manège. Le règlement prescrit « qu'il n'est pas besoin de dentelles sur le linge ».

CHAPITRE V

MADAME DE BRIONNE COMMANDE LA GRANDE ÉCURIE

Il avait fallu cinq mois pour définir toutes les attributions de Mme de Brionne. Mais le règlement du 18 novembre 1761 lui avait donné entière satisfaction. Pour augmenter encore son autorité, le Roi édicte une nouvelle ordonnance. Sa Majesté désire en effet faire connaître aux écuyers et aux commensaux, « d'une manière encore plus marquée, la confiance qu'elle a en Mme de Brionne et l'estime dont elle l'honore ». Le Roi spécifie que M. de Briges n'est que le représentant de la jeune femme. Elle seule doit donner des ordres et trancher en dernier ressort les questions litigieuses. Un passage du règlement le déclare en toutes lettres. « L'intention de Sa Majesté est que Mme de Brionne ait les mêmes pouvoirs et autorités attribués au grand écuyer de France sur toutes les parties qui concernent le service

et détails de la grande écurie et sur tous les objets qui dépendent de la charge de grand écuyer. »

Il ne semble du reste pas que la jeune femme ait eu des difficultés avec ses subordonnés. Je n'en ai pas trouvé trace dans les archives de la grande écurie.

En effet, dans la vieille maison, tout est tradition et M. de Briges, très galant homme, pour rien au monde ne voudrait causer le moindre ennui à Mme de Brionne. Cette dernière n'intervient que lorsqu'un événement important vient troubler la vie habituelle de la cour. La publication de la paix de 1763, qui mettait fin à la guerre de sept ans, fut une des premières cérémonies organisées sous le règne de la jeune femme.

Le 3 novembre 1762, les préliminaires de la paix ont été signés à Fontainebleau et le traité définitif à Paris le 10 février 1763. La guerre entre la France et l'Angleterre est terminée. Le Canada, Minorque et trois Antilles sont perdus. Trois jours plus tard le traité d'Hubertsbourg, qui donne la Silésie à Frédéric, met également fin à la guerre continentale. Mais la proclamation de la paix n'a lieu qu'au mois de juin.

Le Roi, le 8 juin, envoie les ordres au prince de Lambesc.

Mon cousin,

Ayant résolu de faire publier la paix qui a été conclue avec le roi de la Grande-Bretagne et le roi de Portugal, je vous écris cette lettre pour vous dire de donner ordre aux hérauts d'armes, aux tambours et fifres de ma grande écurie, d'assister à la publication et de se trouver à cet effet, à l'hôtel de ma bonne ville de Paris au jour et à l'heure que le grand maître des cérémonies leur dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu, qu'Il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde (1).

M. de Dreux, grand maître des cérémonies, après avoir vu le roi d'armes, rend compte des ordres donnés à Mme de Brionne, car pour rien au monde il ne voudrait avoir l'air de s'immiscer dans le service de la grande écurie.

La cérémonie est fixée au 23 juin. Le matin vers huit heures, le roi d'armes et les hérauts rejoignent, sur la place Louis-le-Grand, le corps des instruments de l'écurie. Les hérauts et le roi portent leur costume de cérémonie : cotte d'armes de velours cramoisi orné de fleurs de lis d'or

(1) Archives nationales, K. 1719, pièce 16.

et toque de velours noir. Sur leur poitrine brille la grande médaille à l'effigie du Roi. Le cortège se forme et aussitôt le roi d'armes donne l'ordre de sonner fanfare. Une foule innombrable se presse sur le passage de la troupe à cheval qui défile en bon ordre. Les hérauts d'armes du titre de Bourgogne, de Normandie, de Charolais, de Touraine, de Saintonge et du Dauphiné passent les premiers. Puis viennent le roi d'armes, monté sur un cheval blanc, les trompettes, les douze grands hautbois et musettes du Poitou, les huit tambours et fifres, enfin les cinq crémones et trompettes marines. Les curieux admirent les uniformes rutilants, la robe lustrée des chevaux, les selles à la royale de velours cramoisi aux trous-sequins de velours pourpre à galons d'or.

Arrivée à l'Hôtel de ville, la troupe met pied à terre et se dirige vers le bureau des échevins. En signe d'honneur, la porte de la grande salle est ouverte à deux battants. Sur une estrade sont assis M. Camus de Pontcarré, prévôt des marchands, Messieurs les échevins, Messieurs les procureurs et avocats du Roi, enfin les greffiers en chef. Tous ces importants personnages sont revêtus « de leurs robes de velours mi-partie cramoisies et fanées. Messieurs les quartiniers en

robes de soie noire fermées. » Le roi d'armes s'avance. Il tient d'une main sa toque et de l'autre serre son sceptre. Arrivé au milieu de la salle, il s'arrête et, à haute et intelligible voix, annonce la fin des hostilités. La même cérémonie se renouvelle devant les Messieurs du Châtelet et devant M. de Dreux qui lit l'ordonnance déclarant que la paix est conclue.

Un grand dîner est ensuite servi. Après des libations nombreuses, le roi et ses hérauts d'armes montent de nouveau à cheval car il faut que le peuple de Paris apprenne à son tour la nouvelle. Le cortège est bien plus important que celui du matin. Un détachement d'infanterie et de cavalerie ouvre la marche, puis vient le groupe du roi d'armes et des hérauts encadré à droite des huissiers ordinaires du Châtelet, du premier huissier greffier de la Chambre de police et à gauche des huissiers de l'Hôtel de ville. Passent ensuite les greffiers en chef du Châtelet et de l'Hôtel de ville, M. de Sartine, lieutenant général de police, le prévôt des marchands et une délégation de quatre échevins. La compagnie des huissiers à cheval et un détachement du guet ferment la marche.

A la place du Grand Carrousel a lieu la première

publication. Mais, pour donner à ce récit la saveur de l'époque, cédons un instant la parole au sieur Brunod de la Haye, roi d'armes de France, et lisons le rapport remis le lendemain, 24 juin, à Mme de Brionne :

Nous nous sommes avancés auprès de la porte de la cour dite la cour royale des Tuileries, vis-à-vis de laquelle nous avons ordonné aux trompettes et autres instruments de l'écurie du Roi de faire trois chamades de cloches d'armes de Sa Majesté lesquelles faites, nous, roi d'armes, avons mis notre toque à la main et crié par trois fois à haute et intelligible voix : de par le Roi. Après quoi, nous tournant vers le premier héraut d'armes de France, nous lui avons remis l'ordonnance de Sa Majesté entre ses mains, lui disant : premier héraut d'armes de France du titre de Bourgogne, faites les fonctions de votre charge. Ledit héraut ayant pris avec respect ladite ordonnance en a fait à haute et intelligible voix la lecture d'icelle. A l'instant de cette première publication ainsi faite au-devant de la principale porte du palais des Tuileries, nous, roi d'armes, avons ordonné aux trompettes et autres instruments de l'écurie du roi de sonner trois fanfares après lesquelles avons pris notre toque à la main, avons crié trois fois de suite : Vive le Roi, ce qui a été suivi des acclamations d'une foule innombrable du peuple et du bruit des instruments.

Le cortège se remet en marche et se rend successivement dans la cour de Mai du palais, à

l'Hôtel de ville, place de l'Apport de Paris, au Grand Châtelet, place des Victoires, place Louis-le-Grand, place de la Croix-du-Trahoir, à la statue de Henri IV. A chaque station un des hérauts lit l'ordonnance royale. Déjà le soir commence à descendre sur la ville, mais qu'importe, il ne reste plus à faire que quatre proclamations. Elles ont lieu place du Pont-Saint-Michel, place Maubert, place Royale devant la statue de Louis XIII, enfin place Baudoyer.

Puis le prévôt des marchands et les échevins offrent un grand souper qui se termine par l'imposante « cérémonie de boire les santés ». Le vin de Champagne pétille dans les verres qui se lèvent successivement en l'honneur du duc de Chevreuse, gouverneur de la ville de Paris, du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, de Mesdames de France, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Dauphin et des Enfants de France. L'enthousiasme augmente à chaque instant et devient du délire lorsqu'enfin on boit à la santé de Leurs Majestés. Toute l'assistance se lève. Le roi d'armes et les hérauts ont toujours leurs toques à la main. Dans le lointain tonnent les salves de canon et sur la place sonnent les fanfares joyeuses.

Mme de Brionne, la plupart du temps, organise des cérémonies plus tristes. De 1765 à 1768 les deuils se succèdent à la cour de France. Le 20 décembre 1765 le Dauphin meurt et une année plus tard la Dauphine va le rejoindre dans les caveaux de Saint-Denis. Le 23 février 1766, le père de la Reine, Stanislas Leczinski, roi de Pologne et duc de Lorraine, s'éteint à son tour. Sa fille ne lui survit que deux ans et entre à son tour dans la paix éternelle le 24 juin 1768.

Quatre-vingt-cinq années se sont écoulées depuis la mort de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Louis XV décide qu'on ne fera pas la plus grande cérémonie. On tend de serge noire l'escalier, la chambre, l'antichambre de Marie Leczinska, la salle des Gardes et la grande antichambre. Sur chaque porte les tapissiers fixent trois « lés de velours chargés des armes de la Reine (1) ». La souveraine, le visage découvert, gît étendue sur son lit de parade. Les flammes dorées des cierges brûlent lentement dans l'atmosphère lourde. Pendant ce temps M. de Dreux, fiévreusement, prépare la pompe funèbre. Le projet définitif est bientôt prêt et communiqué à

(1) Archives nationales, o[1]827.

Mme de Brionne. Grand émoi à la grande écurie. On drape de violet et de noir les chaises, les carrosses et les harnais. Tout le monde s'agite et les maîtres tailleurs passent leurs nuits à préparer les habits de deuil. Dix jours sont un bien court espace de temps pour essayer tant de tenues ou de livrées diverses. Les écuyers et les officiers reçoivent un habit complet de deuil : culotte, justaucorps et veste de drap de Berny doublée de serge, chapeau de Caudebec et deux cravates de mousseline. On donne aux pages, pour la circonstance, un justaucorps doublé d'étamine, une veste doublée de raz de Saint-Cyr, une culotte de bas d'estaine, un chapeau de castor avec crêpe et deux paires de pleureuses et amadis de toile fine de Hollande, enfin un nœud d'épaule de ruban bleu brodé et bordé de petites crêtes de dentelle, avec pente de frange à graine d'épinards ornée de jasmins et neiges garnis de paillettes. Les trompettes, les valets de pied et les palefreniers sont également habillés d'une livrée noire.

Le 2 juillet la grande grille de la cour royale et les porteaux du château sont tendus de noir. L'écusson de la Reine brille sur la serge sombre. Pendant l'après-midi les officiers de la fruiterie distribuent de grands flambeaux de poing. La

route sera longue cette nuit. Aussi des dépôts de cire sont organisés à Viroflay, au pont de Sèvres, à la Porte-Maillot et à un relais situé entre Saint-Ouen et Saint-Denis où le cortège doit arriver à quatre heures du matin.

Le convoi quitte la cour du palais à la nuit tombée. Où peut-on être mieux placé qu'aux fenêtres de la grande écurie pour voir passer le cortège (1)? Le spectacle est très impressionnant. Un brigadier et dix gardes du corps ouvrent la marche. Ils tiennent à la main des flambeaux allumés et précèdent soixante-six pauvres. Ces derniers sont des garçons tirés des offices que l'on a vêtus de neuf pour la circonstance et qui participent à la cérémonie pour commémorer la bonté et l'humilité de la Reine défunte. Les officiers de la chambre de la Reine, drapés dans de grands manteaux, passent ensuite sur des chevaux capa-raçonnés. Le premier écuyer de la Reine, seul dans un carrosse, suit par derrière. Puis viennent la seconde et la première compagnie de mousquetaires et les chevau-légers de la Garde. Ces troupes, en signe de deuil, portent des écharpes de crêpe noir. Elles escortent deux carrosses du

(1) Archives nationales, o^{1}903, pièce 3. Je suis textuellement le texte.

Roi drapés de violet, attelés de huit chevaux et trois carrosses du Roi aux armes de la Reine, drapés de noir et également traînés par huit lourds chevaux. A la lueur des cires, les moires d'argent des caparaçons et les armes de Marie Leczinska brillent par instant.

Derrière les carrosses s'avancent trente palefreniers à cheval et portant des flambeaux dont la flamme grésille, puis les pages de la Reine, de la Vénerie, de la grande et de la petite écurie, commandés par un gouverneur. Leurs montures sont caparaçonnées et chaque page a sur l'épaule un ruban bleu (1). Défilent ensuite quatre trompettes en habit uniforme, le roi d'armes, quatre hérauts et les officiers de cérémonie. Enfin trente-six Cents-Suisses précèdent le lourd chariot qui porte le corps de la Reine. Le cercueil est recouvert d'un grand poêle écussonné de velours noir, bordé d'hermine et croisé de moire d'argent. Les chevaux sont recouverts de caparaçons qui traînent jusqu'à terre. Autour de la voiture funèbre se pressent un cocher, un postillon, des valets de pied, les aumôniers à cheval qui portent les cordons du poêle, un exempt des gardes du corps

(1) Les broderies de la Grande Écurie sont en or de Paris, celles de la petite écurie et de la Vénerie en argent.

et cinquante gardes qui tiennent des flambeaux. Mais voici la fin du lugubre défilé : deux carrosses passent encore attelés de six chevaux : ils contiennent les femmes de chambre de la Reine. Quatre palefreniers à cheval ferment la marche. Pour éclairer les voitures, ils portent aussi dans la main des cires blanches.

On entend longtemps sur le pavé de l'avenue le martèlement des sabots et le roulement des lourds carrosses qui s'éloignent. Le bruit diminue peu à peu. Déjà le silence retombe. La Reine a quitté à jamais son château...

Il ne faudrait pas croire que Mme de Brionne se désintéresse du service journalier de la grande écurie. M. de Briges, au contraire, lui fait part des mille incidents arrivés dans les services. Le trésorier des écuries, M. de la Bapaumière, lui rend compte de la dépense, de ses difficultés avec le ministère des Finances qui, souvent, n'envoie pas les sommes nécessaires au payement des gages et des pensions. Moyennant finance, elle délivre à des marchands la permission de vendre, dans l'enceinte des écuries à Versailles et aux Tuileries, des livres, de la tisane, des boucles, des boutons et de l'eau cosmétique. Enfin, Mme de Brionne s'occupe activement de faire réparer ou agrandir

les bâtiments. C'est ainsi qu'elle achète le terrain de M. de Potrincourt attenant au château des Tuileries pour augmenter les dépendances de la grande écurie. Elle exige qu'on nettoie intérieurement l'hôtel des pages, qu'on répare les toitures, les charpentes des combles et qu'on remette à neuf les mangeoires et les râteliers des écuries. Mme de Brionne ne s'oublie pas et comme le marquis de Marigny est fort aimable, il obtient facilement un crédit de 3 251 livres 18 sols et 7 deniers pour poser dans l'appartement du prince de Lambesc, aux Tuileries, des glaces et des trumeaux (1).

La princesse s'occupe aussi avec assiduité des haras. Le Roi, en effet, a confié au grand écuyer la direction et la sous-intendance des haras de Normandie, de Limousin et d'Auvergne. Mme de Brionne a délégué les pouvoirs de son fils à M. de Tourdonne et à M. de Briges. Le premier s'occupe du Limousin et de l'Auvergne, le second reçoit l'inspection des trois généralités de Normandie. Grâce à leurs efforts, le nombre des étalons approuvés et des étalons royaux augmente chaque année et ils remettent à la princesse, le 1er janvier,

(1) Archives nationales, O^1 918.

un petit agenda, relié en maroquin rouge (1), qui contient un résumé de leur travail. Après l'avoir lu, Mme de Brionne peut, si Sa Majesté daigne l'interroger, sur l'organisation des haras, répondre avec beaucoup de précision.

La princesse dirige aussi une grande sollicitude l'école militaire confiée à ses soins. Chaque semaine, lorsqu'elle se trouve à Versailles, M. de Pleinchesne, gouverneur des pages, lui rend compte des progrès réalisés par les jeunes gens dans leurs différents exercices. Il lui fait part également des événements journaliers. Que d'incidents réglés, que de querelles apaisées par la jeune femme. M. de Pleinchesne, du reste, s'acquitte avec beaucoup de conscience et de zèle de ses devoirs. « Je connais, » écrit-il en 1762, « tout le prix d'un gentilhomme : il faut des siècles pour le former. » Il sait, pour se faire obéir, invoquer le nom de la princesse. Une amusante lettre du 21 juillet 1762 nous le montre dans son rôle de mentor : « Voici le temps qui demande le plus d'attention de votre part, c'est le temps des tirés. Le Roi a commencé aujourd'hui. Vous savez combien il lui déplaît de voir des pages non de service à ces sortes de chasses

(2) Archives nationales, o¹906.

J'ai fait à ce sujet toutes les défenses nécessaires. Je pense que vous ne trouverez pas mauvais que j'emploie et me serve de votre nom, comme de l'arme la plus sûre et la plus puissante que j'ai sur le cœur des pages. »

Mme de Brionne, lorsqu'elle reste aux environs de Paris, se fait rendre compte également de tout ce qui intéresse la grande écurie. C'est ainsi qu'en 1765, au commencement d'août, alors qu'elle se trouve à Rochefort chez ses parents, un courrier lui apporte une lettre. Elle l'ouvre et apprend qu'un des pages, M. de Villeveau, s'est enfui de Versailles, se prétendant victime des vexations de ses camarades. Déjà en juillet, pour le même motif, la mère avait fait enlever l'enfant et ne l'avait renvoyé à la grande écurie qu'à la demande expresse de Mme de Brionne. Cette fois le garçon s'est réfugié chez le curé de Notre-Dame. Le prêtre a fait renvoyer à l'académie le manteau et le chapeau du page. Mme de Brionne trouve le procédé un peu cavalier. Elle écrit au vieux doyen, gourmande le précepteur, fait des reproches aux deux sous-gouverneurs. En vérité, que dirait le Roi s'il apprenait l'incident. Finalement M. Chauffard, aumônier de la chapelle, décide l'enfant à revenir à la grande écurie.

Chaque année enfin, la princesse se fait remettre des renseignements sur les caractères des pages. Le travail est toujours précédé de remarques générales souvent fort amusantes. « Le défaut universel des pages, dit l'une d'elles, est d'être trop dissipés, trop évaporés et de n'avoir pas le masque de la docilité. » Voici quelques notes particulières copiées au hasard (1) :

— M. de Joussineau est un bon sujet : il a de l'esprit. Son corps est un peu rebelle : il a trop de négligence dans son maintien et dans son extérieur.

— M. le chevalier de Saint-Étienne est un bon sujet. Il a le corps un peu gêné et apprêté. Il travaille, il est têtu et n'a pas toute la docilité possible.

— M. de Évêque est un enfant qui perd totalement son temps. Ses camarades disent qu'il a de l'esprit : je le crois plus polisson et plus malin que spirituel.

— M. de la Salle est un très joli sujet : il peut réussir partout mais il a de la légèreté ; il demande à être surveillé et paraît porté à la dépense.

— M. de la Chapelle est d'une mollesse et d'une

(1) Archives nationales, o[1]972.

lâcheté inexpressible pour tous ses devoirs. Son corps est fort revêche. Il aurait besoin de beaucoup travailler et il est fort paresseux.

— M. d'Abzac ferait mieux s'il n'était pas si froid.

— M. de Bernis danserait mieux s'il plaçait sa tête.

— M. Dillon danserait mieux s'il était mieux tourné.

A la première école militaire du monde, comme on le voit par ces extraits, la danse occupe une place importante.

Mme de Brionne, après avoir lu ces notes, peut répondre facilement aux questions de Louis XV, qui, fort curieux, se plaît à connaître les caractères de ses sujets. Enfin la princesse, lorsqu'elle est embarrassée, n'hésite pas à écrire au Roi qui, souvent, lui répond de sa main. Voici une de ses lettres (1), qui montre combien le souverain aimait, trait distinctif des Bourbons, s'informer des plus petits détails :

Ma cousine, entre deux contendants égaux, je suis de votre avis qu'il faut prendre le plus âgé quoique le nom de l'autre soit mémorable dans toute la gent

(1) Archives nationales, o[1]855, pièce 96.

écuyère, et je me mets du nombre en petit. M. d'Abzac, donc, pour le manège et M. de Salvert pour élève avec les appointements que vous proposez.

Notons aussi que Mme de Brionne sait solliciter pour les anciens écuyers ou officiers de la charge, des pensions ou des brevets de retenue.

Ne croyons pas cependant que la princesse ne rêve que de chevaux, d'attelages et de haute école, ou que l'exercice du commandement ait gravé sur ses traits charmants cet air d'autorité si peu plaisant chez les femmes. Son deuil à peine fini, elle s'adonne de nouveau à tous les plaisirs du monde.

Elle adore les voyages et chaque année, pendant plusieurs mois, elle parcourt les routes de France ou d'Europe. Voltaire nous a gardé le souvenir de son passage en Suisse :

> Quel bruit chez le peuple helvétique,
> Brionne arrive : on est surpris
> On croit voir Pallas ou Cypris,
> Ou la reine des Immortelles ;
> Mais chacun m'apprend qu'à Paris
> Il en est cent presque aussi belles.

Mme de Brionne, qui approche alors de la trentaine, est dans tout l'éclat de sa grâce. Lemoine sculpte alors son image et Voltaire, à la demande

de la princesse de Ligne, compose un médiocre quatrain pour orner le socle de la statue :

Brionne de ce buste adorable modèle
Le fut de la vertu comme de la beauté.
L'amitié le consacre à la postérité
Et s'immortalise avec elle.

Le poète se rendant compte de la fadeur de ce quatrain, s'excuse dans la lettre d'envoi : « Vous vous adressez, madame, à une fontaine tarie pour avoir un peu l'hypocrème, » et il continue l'épître en louant avec exagération la vertu et la beauté de Mme de Brionne. Évidemment la muse n'inspirait pas Voltaire le jour où il composa son quatrain. En vain y cherchons-nous la verve habituelle du grand écrivain et seul le mot vertu trois fois répété en si peu de lignes, avec le plus grand sérieux, recouvre peut-être une intention perfide. On sait en effet que Mme de Brionne ne pleura pas longtemps son mari. Comment ne pas lui pardonner. Le grand écuyer avait lui-même donné l'exemple de l'infidélité en oubliant ses deux premières femmes. Quoi qu'il en soit, Mme de Brionne, lancée dans la société la plus élégante et la plus dissolue de la cour, ne tarde pas à afficher une liaison avec le prince Louis de Rohan

qui devient cardinal en 1778 et fut le héros de l'affaire du collier.

Plusieurs années de suite — il est toujours difficile de préciser des dates lorsqu'il s'agit de sentiments aussi intimes — leur liaison dure et Madame de Brionne se rend au château de Saverne où le prince de Rohan, entouré d'une véritable cour, réside pendant la belle saison. M. de Valfons, dans ses *Souvenirs*, nous raconte que le prince, chaque été et chaque automne, organisait les réceptions les plus fastueuses et les plus magnifiques. Mme de Brionne était souvent l'inspiratrice de ces fêtes. Mais la jeune femme se lasse bientôt de son cousin. Comme la délicieuse Mme de Boufflers, elle aurait pu chanter sur l'air : *Ton humeur est Catherine*, la petite pièce suivante d'une grâce surannée et charmante :

Dimanche j'étais aimable,
Lundi je fus autrement,
Mardi je pris l'air capable,
Mercredi je fis l'enfant,
Jeudi je fus raisonnable,
Vendredi j'eus un amant,
Samedi je fus coupable,
Dimanche il fut inconstant.

Mais contrairement à la chanson, ce ne fut pas

l'amant, mais la maîtresse qui fut infidèle. Leur rupture n'empêcha pas du reste la princesse de rendre visite à la Bastille, en 1785, au cardinal arrêté à la suite de l'affaire du collier. Le matin du jugement, Mme de Brionne, avec tous les autres Rohan, alla également solliciter les juges de la grande Chambre.

Mais revenons de quelques années en arrière. Le duc de Choiseul devient à son tour l'ami de la mère du prince de Lambesc. Tous deux étaient bien faits pour s'entendre et se comprendre. Même soif des honneurs, même désir de vivre, mêmes penchants pour le plaisir. Cette liaison charma les dernières années que le ministre passa au pouvoir et, après sa chute, il eut la bonne fortune de ne pas être abandonné. Les séjours que la princesse fit à Chanteloup sont célèbres. Elle sut, avec beaucoup d'adresse, conquérir les bonnes grâces de Mme de Choiseul et, d'une rivale, faire une amie. Le duc, en mourant, laissa à la princesse la rose de diamants qui ornait sa Toison d'or.

M. de Choiseul rendit les plus grands services à Mme de Brionne lorsqu'elle songea à marier ses filles. La princesse avait toutes les ambitions et jeta son dévolu sur un cadet de la maison de Sardaigne, Victor, prince de Carignan qu'elle destinait

à sa fille aînée. Les noces furent célébrées à Turin en 1768. Douze ans plus tard, le prince meurt laissant un enfant en bas âge dont les descendants, un jour, seront rois d'Italie et princes Napoléon. Cette union fut un véritable triomphe pour Mme de Brionne qui fut moins heureuse au début de l'année 1770 en essayant de faire rentrer la petite écurie dans la dépendance de la charge de son fils.

M. de Beringhen vient de mourir et avant que son successeur ne soit désigné, la princesse tente de faire trancher cette irritante question pendante depuis près de soixante ans. En effet la lutte entre la grande et la petite écurie dure depuis le début du règne de Louis XV. A chaque occasion propice, le grand écuyer avait essayé de rétablir son pouvoir sur l'écurie voisine. Jadis, au début du règne personnel de Louis XIV, les états de la petite écurie étaient ordonnés par Monsieur le Grand. Mais le Roi ayant augmenté considérablement le nombre des attelages et des carrosses régla la dépense sur sa cassette particulière. Le premier écuyer mandata ses frais extraordinaires et, à la mort de Louis XIV, essaya, appuyé par le duc de Saint-Simon, de se rendre tout à fait indépendant. Le grand mémorialiste, en effet, détestait les Lorraine depuis que le comte d'Harcourt

avait obtenu la charge de grand écuyer promise par Louis XIII au premier duc de Saint-Simon. Après une lutte mémorable, le Régent décida que la petite écurie resterait indépendante quant au service, mais que les états de finance seraient signés par le grand écuyer.

M. de Beringhen réclama aussi à cette époque la dépouille de la petite écurie. Il appuyait ses prétentions sur quelques libéralités datant de la mort de Henri III, Henri IV et Louis XIII et soutenait « qu'une partie des dépenses avait été payée des deniers extraordinaires et n'avait pas été ordonnée par le grand écuyer (1). » Il reçut finalement une partie de la dépouille. C'était renforcer les avantages conquis depuis vingt ans, et Mme de Brionne, en relatant dans un mémoire présenté à Sa Majesté ces faits datant de la Régence, crie au scandale. « Ces prétentions, » dit-elle, « sont d'autant plus mal fondées que le premier écuyer n'a pas de provisions et qu'il n'a que de simples lettres de retenue dans lesquelles la petite écurie n'est même pas mentionnée. » La princesse demande en conséquence qu'on assimile « ces droits et prérogatives du premier écuyer

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 12.

à ceux dont jouissent le premier aumônier et le premier maître d'hôtel (1) ». Seul le Roi pouvait trancher le différend. Aussi Mme de Brionne se hâte-t-elle d'écrire à Louis XV, le 12 février 1770.

Je supplie Votre Majesté de se rappeler qu'Elle eut la bonté, il y a trois ans, lorsque je partis pour les eaux, de me faire espérer que, si Monsieur le Premier venait à mourir, Elle ne se déciderait point sur son successeur sans avoir examiné quelle était la situation du grand écuyer, relativement à la petite écurie. L'événement vient d'arriver. J'ose demander à Votre Majesté la même grâce que je lui demandais alors. Je ne réclame pas contre le titre et la place de premier écuyer, mais je réclame de votre justice et de vos bontés, les droits usurpés sur la charge de mon fils. Je dois même avertir Votre Majesté que l'indépendance qui s'était introduite est contraire à ses intérêts, que le premier écuyer préférant des gens uniquement sous ses ordres à ceux qui sont en charge, double les dépenses. L'ordre de l'administration se trouve interrompu, n'est plus connu de la Chambre des comptes qui n'a cesse de s'en plaindre, les marchés ne sont plus dans la règle qui assure l'économie et le bien du service de Votre Majesté.

Après avoir représenté à Votre Majesté ce que mon attachement et mon zèle me dictent, ne m'est-il pas

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 12.

permis de penser qu'il serait nuisible, pour M. de Lambesc, de voir confirmer des abus contraires aux prérogatives d'une charge qui, j'ose le dire, ne doit pa perdre de sa dignité lorsqu'il en est revêtu (1).

Le Roi répondit le lendemain à la princesse, avec la plus parfaite bonne grâce, la lettre suivante :

Ma cousine,

Vous savez que je n'aime pas à me presser pour remplir les emplois et charges vacantes, ainsi vous avez tout le temps de me présenter tous les mémoires que vous jugerez à propos, auparavant que je me décide, et je les attendrai ainsi que je vous l'avais fait espérer lors de votre départ pour les eaux. Les usurpations dont vous me parlez sont anciennes et sûrement ce que mes prédécesseurs ont fait l'a été en connaissance de cause : je les rectifierais avec joie et justice si j'y trouve lieu mais je n'aime pas à défaire ce que mes pères ont fait et vous devez le savoir. Peut-être dans le temps n'aurais-je pas fait comme eux, mais sûrement Monsieur votre fils ne perdra rien de ce qu'avait son père quand je lui ai accordé cette charge.

Cette lettre un peu narquoise, pleine de bon sens et de finesse, nous montre que, contrairement

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 108.

à la légende, Louis XV s'occupait avec un zèle qui nous étonne des détails qui paraissent secondaires. Mais, en dépit des mémoires présentés, finalement Mme de Brionne fut déboutée de sa demande et M. de Coigny, le nouveau premier écuyer, continua à jouir des prérogatives usurpées par M. de Beringhen.

La princesse est plus heureuse lorsqu'il s'agit de questions d'étiquette. C'est ainsi qu'elle obtient, peu après la mort de son mari, que son fils garde un rang intermédiaire entre les princes du sang et la noblesse. Le 29 octobre 1763, en effet, les ducs veulent se couvrir à l'audience de l'ambassadeur de Venise. Mme de Brionne se hâte de se plaindre au Roi et de défendre les droits du prince de Lambesc. « Le nouvel état, écrit-elle, dont il est revêtu, le conduirait-il à une dégradation dans les États de Votre Majesté et les nouvelles alliances qui font sa gloire et assurent son bonheur ne doivent-elles pas le garantir près de Votre Majesté de toute atteinte (1). »

En janvier 1767 le Roi lui donne aussi raison dans les circonstances suivantes. M. de la Vauguyon au lit de justice s'est emparé du tabouret

(1) Archives nationales, o[1]281, pièce 112,

du prince de Rochefort qui remplace M. de Lambesc. Mme de Brionne réclame aussitôt contre cette « entreprise inouïe », et rappelle que pendant les cérémonies de ce genre, le grand écuyer tient lieu de connétable et porte l'épée de parement. Aucune personne n'a le droit de s'interposer entre Sa Majesté et lui. M. de Saint-Florentin répond que Mme de Brionne a parfaitement raison et promet de faire rectifier le procès-verbal. Il ajoute, et cette phrase pour la princesse est un triomphe, que « Sa Majesté qui est mieux instruite que personne des règles et des usages m'a répondu qu'effectivement Elle avait remarqué que M. le prince de Rochefort, qui représentait Monsieur le grand écuyer au lit de justice, n'était point à la place qu'il devait occuper ».

Du reste Mme de Brionne d'ici peu va être délivrée du souci de commander les écuries et les haras. M. de Lambesc a grandi et va bientôt avoir vingt ans. Il est temps maintenant de raconter ce que le jeune prince est devenu depuis la mort de son père.

CHAPITRE VI

LA JEUNESSE DU PRINCE DE LAMBESC

Nous savons peu de chose de la jeunesse de M. de Lambesc. Quelques lettres de sa main, adressées à l'Impératrice ou à ses cousins, subsistent encore. Mais ces missives cérémonieuses assurément ont été dictées à Charles-Eugène par son gouverneur ou par le secrétaire des commandements de la grande écurie, et ne nous renseignent pas sur la mentalité du jeune prince.

Nous apprenons aussi, par un recueil de pièces de vers et de prose adressées à la comtesse de Brionne, que les pages du Roi offrirent une grande fête au prince à l'occasion de sa convalescence après une grave maladie. Conduits par leur gouverneur, les jeunes gens viennent présenter leurs vœux respectueux à la princesse. L'aumônier, les deux sous-gouverneurs, les sept maîtres et les

répétiteurs ont été invités. La scène se passe dans le salon de la grande écurie. L'hymne chantée par ces jeunes messieurs sur l'air connu : *Enfant de quinze ans*, résonne joyeusement. Voici la première strophe de la cantate :

L'aurore d'un beau jour d'été
Est moins aimable et moins riante
Que le plaisir et la gaieté
Que ce doux moment nous présente.
Nos troubles, nos pleurs sont passés,
Prince tu vis, et c'est assez.
Chantons le bonheur,
Qui réjouit notre cœur.

La pièce enfin se termine par cette strophe qui contient la plus délicate allusion au charme de Mme de Brionne :

Minerve, Junon et Vénus,
Maîtresse du grand art de plaire,
Vont te prodiguer leurs vertus
Et voudraient devenir ta mère.
Ne les prends pas pour ta maman,
Tu perdrais trop au changement.
Chantons ton bonheur,
Soyons l'écho de ton cœur (1).

(1) Bibliothèque Nationale, manuscrit français, nº 12778.

Peu de temps après cette fête, Mme de Brionne met son fils au collège. Elle juge en effet qu'il est néfaste de laisser l'enfant terminer son éducation à la grande écurie au milieu des gentilshommes qu'il sera appelé un jour à commander. Mais la lecture d'une lettre de la princesse adressée au Roi et datée du 5 mai 1767, va nous instruire de ses péripéties :

Sire,

Votre Majesté a daigné me permettre de lui rendre compte de tout ce qui intéresse mes enfants. J'ose lui présenter mes vœux pour l'aîné. Veuillez, Sire, me guider en me donnant vos ordres : mon objet est de le rendre digne de tant de bontés. Elles lui deviendraient un titre sacré qui dans tous les moments le contiendra dans la soumission et le zèle que je veux lui inspirer. Mon fils a plus de quinze ans ; il désire passionnément entrer au service de Votre Majesté ; son vœu, d'accord avec le mien, est d'être reçu dans le régiment de M. de Castries. Je ne puis lui donner un meilleur modèle ; il apprendra sous ses yeux à remplir tous ses devoirs : il pourrait donc, si Votre Majesté l'approuve, le recevoir comme cavalier ou volontaire en lui faisant parcourir successivement tous les grades subalternes. J'ose me flatter qu'il méritera un jour la distinction que Votre Majesté n'a pas refusé à ceux de son nom en ne les assujettissant pas dans les grades supérieurs à suivre l'ordre du tableau. Il ne pourra

s'en rendre digne que par l'exemple de la plus grande subordination.

Votre Majesté a bien voulu approuver les motifs qui m'ont déterminé à mettre mon fils au collège ; il m'a paru dangereux de le laisser environné de ceux qui lui étaient subordonnés ; les mêmes inconvénients seraient encore plus sensibles en le ramenant aujourd'hui à la grande écurie. Je croirais donc nécessaire, en le retirant du collège où il finit ses études, de le retenir à Paris pendant ses exercices et d'y veiller moi-même sur sa conduite. Il apprendrait à monter à cheval par un écuyer à moi qui est dans les principes de M. de Neuilly ; il prendrait même de ses leçons toutes les fois qu'il viendrait faire sa cour à Votre Majesté, et chaque année il passerait trois mois au régiment.

Ces différentes occupations le conduiraient jusqu'à dix-huit ans ; et si, malgré mes soins, il n'était pas encore assez formé pour remplir son service auprès de Votre Majesté d'une manière qui pût lui plaire, il pourrait voyager jusqu'à vingt ans. Je le préserverais par ce moyen des écueils de son âge et du danger de la compagnie des jeunes gens. Cette carrière remplie, il reviendrait aux pieds de Votre Majesté consacrer celle à laquelle il doit consacrer ses jours. Voilà, Sire, mon plan d'éducation pour un enfant qui m'est bien cher ; je l'expose à Votre Majesté avec toute la confiance d'une reconnaissance et d'un attachement sans bornes. Je la supplie de me dicter ce que je dois faire et de regarder dans la liberté que je prends de la fixer sur de tels détails une nouvelle expression du dévoue-

ment et du très profond respect avec lequel je suis,

Sire,

de Votre Majesté, la très humble, très obéissante et très fidèle sujette et servante, etc. (1)...

Le 20 mai, le Roi répond à Mme de Brionne la lettre suivante, datée de Saint-Hubert :

Ma cousine,

Vous avez tout ce qu'il vous faut pour bien élever votre fils et le rendre digne de la charge qu'il possède. Vous ne pouvez mieux le placer dans le militaire que sous les yeux du marquis de Castries et sous les vôtres à Paris et à ma cour. Il m'a paru très bien à cheval et dans les bons principes. Quand il aura dix-huit ans, vous serez plus en état de le connaître et de juger ce que vous croyez de plus propre pour achever son éducation.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, ma cousine, en sa sainte et digne garde, etc.

Le programme imaginé par Mme de Brionne fut suivi de point en point. Le prince de Lambesc est d'abord reçu comme volontaire au régiment Mestre-de-camp général de la cavalerie. Le jeune homme a le goût des choses militaires. On lui enseigne rapidement les premiers éléments du

(1) Archives nationales, o¹857.

métier des armes. Il apprend le sabrer, le tirer à cheval, les exercices du pistolet, le pointer et la manière de paqueter. Dès le 29 août, le Roi lui octroie la charge de sous-lieutenant de la Compagnie de Couhé du régiment, accordant, dit le brevet, « une entière confiance dans la valeur, courage, expérience de la guerre, vigilance et bonne conduite de M. Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc (1). » Ses chefs lui montrent alors comment on fait évoluer une troupe sur le terrain, par quels commandements elle exécute un à droite par trois, un demi-tour. Le prince assiste également à des services en campagne. Le passage des rivières, les campements, les patrouilles, les chaînes de fourrage lui deviennent bientôt familiers. M. de Ségur, qui servait avec MM. de Fleury, de Roucherolles et de Balbi dans le même régiment comme sous-lieutenants à la suite, raconte dans ses *Mémoires* que la manœuvre était souvent dirigée par le chevalier Dabeins, vieil officier de fortune qui s'amusait, lorsqu'un mouvement avait été mal exécuté, à interpeller les officiers fautifs en leur criant : « Monsieur Fleury, monsieur Lambesc, monsieur Ségur,

(1) Archives nationales, M. 448.

vous manœuvrez comme des étourdis. Je vous enverrai à l'ombre mûrir vos cervelles. » Et, l'instant d'après, il comblait, à juste titre, de compliments les officiers de fortune qui savaient mieux leur règlement : « Monsieur de Carré, monsieur de Créplot, monsieur de Roger, disait-il, vous avez bien exécuté mes ordres : on voit que vous savez commander comme obéir (1). » Cette scène amusante, prise sur le vif, anime un instant devant nous la vie de garnison au dix-huitième siècle et nous prouve une fois de plus que rien ne change sous le soleil, puisque souvent des critiques semblables retentissent de nos jours encore sur les terrains de manœuvre de nos petites villes de province.

Mais cette instruction militaire dure peu de temps. Au bout d'une année, en effet, Mme de Brionne décide de faire voyager son fils. Un tour d'Europe complétera son éducation. Elle calcule de plus que, le nom du prince restant inscrit sur les contrôles du régiment, l'avancement du jeune officier ne sera pas compromis.

Escorté d'un gouverneur, M. de Boistel, d'un coureur, Muller, et de trois laquais nommés Beau-

(1) Ségur, *Mémoires*, p. 76.

vais, Brucker et Titzen, M. de Lambesc se met en route le 23 avril 1768. J'imagine que, pour ne pas manquer les sites pittoresques, le prince a emporté « l'Indicateur fidèle ou guide des voyageurs qui enseigne toutes les routes royales et particulières de la France ». Ce livre, qui vient de paraître, indique les monuments et les curiosités et de plus, fort pratique, est « accompagné d'un itinéraire instructif et raisonné sur chaque route, qui donne le jour et l'heure du départ, de la dînée et de la couchée tant des coches par eau, que des carrosses, diligences et messageries du royaume ».

Treize postes conduisent M. de Lambesc depuis le Bourget jusqu'à Braisne. De là, en bateau, en poste, à cheval, il gagne Amsterdam, après avoir visité Charleville, Givet, Namur, Maëstricht et la Haye. M. de Boistel tient très régulièrement le livre de dépenses et nous pouvons, en lisant ce document (1), reconstituer la vie du prince en voyage. Nous apprenons que M. de Lambesc, le premier mois, a dépensé 1 089 livres pour le jeu. C'est une bien grosse somme pour un si jeune homme. Heureusement, Charles-Eugène cherche aussi à s'instruire puisqu'il achète des livres, des

(1) Archives nationales, KK. 389.

cartes géographiques, une demi-rame de papier doré et trois volumes sur les usages des Hollandais.

D'Amsterdam, les voyageurs reviennent à la Haye. Ils descendent à l'hôtel de France. De là, au mois de juin, le prince fait une excursion qui le conduit à Utrecht, à Rotterdam où il couche à l'auberge du maréchal de Turenne, à Berg-op-Zoom, enfin, d'où il revient à la Haye. Les dépenses du mois s'élèvent à 3 344 livres 14 sols. Dans cette somme sont comprises 334 livres pour le jeu et divers menus achats : poudre, pommade, rubans et épingles.

Au mois de juillet, M. de Lambesc se remet en route. Par Utrecht, Nimègue, Clèves, Wesel, Düsseldorf, Cologne, Coblence, Nassau, Mayence, Spire, il gagne Strasbourg, puis Lausanne, où sa voiture s'arrête devant l'hôtel du Lion-Noir. Il reste deux mois, octobre et novembre, dans cette ville. M. de Boistel profite de ce répit pour faire reprendre à son élève des leçons d'équitation. Il lui donne également un maître de musique. Malheureusement, le prince tombe malade : dix-neuf livres de médicaments comprenant huiles, chandelles, drogues d'apothicaire et médecine lui rendent la santé.

Pendant ce long séjour, la comtesse de Brionne prépare l'arrivée de son fils sur les terres de l'Empereur en écrivant, le 1er décembre, à la princesse Charlotte : « Mon fils, actuellement en Suisse, va passer une partie du mois de janvier à Turin avec sa sœur. Il continuera ensuite son voyage en Italie. Il est convenable à tous les égards qu'il s'arrête en Toscane pour rendre des devoirs au grand-duc et à la grande-duchesse. Votre Altesse Royale sentira aisément qu'il faut prévenir le moment par la certitude du traitement qu'il y recevra. Je ne présume pas que nous y trouvions des difficultés : son nom est son titre. Vous savez de plus, Madame, que tous les mâles de votre maison sont appelés à la succession. Cependant, il me paraît sage de prendre les éclaircissements nécessaires à la cour de Vienne qui sans doute décide les étiquettes. »

La princesse Charlotte conseille aussitôt d'écrire directement à l'Empereur. Joseph II décide que le prince de Lambesc sera traité comme le duc d'Elbeuf le fut à Florence autrefois.

Pendant que cette correspondance s'échange, Charles-Eugène, après un séjour à Grenoble, passe le Mont-Cenis. Cinquante hommes, muletiers et porteurs, l'escortent au passage du col. Le voici

en Italie. Il gagne Turin où il retrouve sa sœur, la princesse de Carignan. M. de Lambesc garde le meilleur souvenir de son passage à la cour de Savoie, comme en témoigne la lettre de château écrite à son beau-frère Victor :

Mon prince,

J'aurais dû sans doute avoir déjà donné à Votre Altesse des preuves de ma reconnaissance pour l'accueil obligeant qu'elle m'a fait, mais les voyageurs sont quelquefois contrariés : je n'en ai jamais fait l'expérience aussi désagréablement que dans ce cas-ci où j'avais le plus vif empressement à vous écrire. Je suis arrivé hier, mon prince, et aujourd'hui je me hâte de dire à Votre Altesse combien je suis touché des marques d'amitié dont elle m'a comblé.

Au mois de mars 1769, nous retrouvons Charles-Eugène à Parme, où il est reçu par l'Infant d'Espagne, don Ferdinand, duc de Parme. De là, le jeune prince va à Bologne et à Lorette où il a l'honneur d'être présenté à l'Empereur. On devine la joie de Mme de Brionne en apprenant la nouvelle : elle écrit aussitôt à Joseph II, le 15 avril 1769, la lettre suivante :

Le désir de faire sa cour à Votre Majesté Impériale était le but intéressant des voyages de mon fils, mais je ne me flattais pas qu'il fût anticipé d'une manière

si heureuse. Il se souviendra à jamais de Lorette et de la manière dont l'Empereur a daigné recevoir l'empressement que le comte de Falkanstein avait inspiré au comte de Charny. Puisse-t-il être agréable à Votre Majesté Impériale et mériter personnellement ses bontés. M. de Boistel, en qui j'ai toute confiance, recevra ses ordres pour le moment où, sans lui être importun, mon fils pourra faire sa cour à Votre Majesté Impériale. Il me mande qu'elle lui a permis de la suivre dans son camp de Bohême. Je ne puis qu'applaudir au zèle de mon fils et partager sa vive reconnaissance. Je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne me point trouver sur le passage de Votre Majesté Impériale. J'aurais goûté un plaisir sensible à lui présenter l'hommage, etc.

La renommée de la grâce et de la beauté de Mme de Brionne est parvenue jusqu'à l'Empereur qui répond le 17 mai 1769 à sa cousine :

Madame,

Je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. J'ai été enchanté de faire la connaissance du prince votre fils tant en masque encore à Lorette qu'ensuite plus à l'aise à Rome. Outre les liens du sang qui nous unissent, il a su s'acquérir partout où il a passé, l'approbation non seulement des dames (car il est bien fait pour cela) mais même des hommes les plus sensés et en outre gagner mon amitié. Je désire donc bien sincèrement une occasion de le revoir et comme il paraît avoir assez de goût pour le

métier de la guerre et que nous avons tous les automnes des différents camps en Bohême, j'espère de l'y voir cette année. Ce sera une nouvelle occasion, Madame, de lui témoigner tout l'empressement que j'ai de vous convaincre de ma parfaite estime et que je me fais gloire et plaisir de vous appartenir. Croyez-moi pour la vie,

Votre très affectionné serviteur et cousin,

JOSEPH.

Que votre petit bonhomme animé déjà du désir de la gloire reçoive bien mes compliments. Vous voudriez être sur mon passage, Madame. Jugez, en vous rendant justice, du désir que je dois avoir de connaître une parente dont la renommée me dit tant.

Comme on le voit par cette lettre, M. de Lambesc, de Lorette, est descendu vers Rome. Un accident marque cette partie du voyage. A Ricanale, la voiture verse et n'est relevée qu'avec beaucoup de difficultés, à grand renfort d'attelages de bœufs. Les routes sont souvent défoncées mais, après une rude et longue journée, le repos à l'auberge paraît plus délicieux. Parfois, pour égayer le repas du soir, des musiciens ou des musiciennes jouent des romances. Charles-Eugène leur fait quelque cadeau.

Quel plaisir de visiter Rome. Partout le jeune prince est reçu avec la plus grande cordialité. Il

fréquente assidûment le marquis d'Aubeterre, ambassadeur extraordinaire du Roi. Il rend également visite à la princesse Palavicini, à la princesse Aospuli, à la duchesse Guadagnola. La princesse Barberini, la marquise Bonapaduli, la duchesse Braciano, la princesse Albani, les ambassadeurs de Venise et de Malte le reçoivent aussi.

Le 10 avril, nouvelle étape vers le sud. Charles-Eugène se dirige vers Naples par Casa Fondata, Mola, Capoue. Arrivé dans la capitale du royaume des Deux-Siciles, il va voir la grotte du Chien, les étuves de saint Janvier, le tombeau de Virgile, le palais du Roi, enfin les catacombes. Les visites mondaines ne sont pas oubliées. On aperçoit le prince chez les ambassadeurs de France et de Danemark, chez le marquis de Tanucci, chez le comte de Kaunitz et chez la princesse de Francavilla. Charles-Eugène se commande un habit de moire bleu céleste, brodé en argent. Il en coûte 600 livres à la comtesse de Brionne.

En mai a lieu le retour à Rome. Pendant ce nouveau séjour, M. de Lambesc fait exécuter, pour la somme de 536 livres, son portrait. Il rend assurément de nombreuses visites puisqu'il achète, pour 53 livres, une planche gravée à son nom et des billets. De Rome, une chaise de poste le con-

duit par Sienne à Florence. Le grand-duc de Toscane, frère de l'Empereur, le reçoit au palais Pitti. Quel honneur, mais aussi quelle dépense ! M. de Boistel distribue, en quittant la petite cour, 464 livres aux gens de l'écurie, 348 livres à la cuisine-bouche, 290 à l'office et 113 à la garde-robe. A Florence, le prince continue ses études et le gouverneur engage un nouveau maître de musique et un laquais de louage. Le grand-duc est enchanté de son jeune cousin et écrit, le 10 janvier 1769, à la comtesse de Brionne, la lettre suivante :

Le prince de Lambesc m'a remis la lettre dont Votre Altesse a bien voulu le charger pour moi. Les liens du sang, et plus encore ces excellentes qualités que j'avais déjà eu l'occasion de connaître à Rome, me l'ont fait revoir ici avec un sensible plaisir. L'attachement qu'il veut bien me témoigner en préférant la solitude (dans laquelle l'inoculation de la petite vérole me retient encore quoique j'en sois entièrement guéri) aux amusements de Florence, achève de lui gagner mon cœur. Aussi ne sera-ce pas sans regret que mon épouse, qui me charge de vous faire bien des compliments, et moi, le verrons partir pour continuer son voyage. Vous êtrs bien heureuse, Madame, d'avoir un fils qui sait si bien répondre aux soins que vous avez pris de son éducation. Recevez-en, je vous prie, mon compliment de félicitation et soyez persuadée de l'intérêt le plus vif que je garderai toujours à

votre satisfaction et de l'attachement le plus sincère et le plus inviolable avec lequel je suis, Madame, de Votre Altesse, le très affectionné cousin, Pierre Léopold.

En juillet, la princesse décide que son fils se rendra en Autriche pour reprendre ses études militaires. Charles-Eugène se remet donc en route et par Vérone et Roveredo, où sa voiture verse, gagne Venise. De cette ville, trente et une postes le conduisent à Innsbrück, dix postes à Münich, quarante-six postes à Prague. A Vienne où il arrive enfin, le jeune prince est rejoint par M. de Saint-Étienne, officier supérieur qui lui servira d'instructeur militaire et qui reçoit à cet effet 400 livres par mois.

M. de Lambesc, selon les ordres de sa mère, mène grand train. Il offre des chasses, loue une grande loge à la comédie et assiste à toutes les fêtes. Une troupe de symphonistes et de musiciens est attachée à sa personne. M. de Boistel, pour rehausser l'éclat de la maison de son jeune maître, embauche un nombreux personnel, deux postillons, un frotteur, deux coureurs, deux laquais et un portier. Enfin quelques gardes se prélassent dans l'antichambre. Le prince est reçu par l'Empereur et se fait présenter aux principaux personnages

de la cour : le comte Dietrichstein, les princes d'Auersperg, de Kaunitz, de Colleredo, de Kevenhuller et le comte Stahrenberg. Malgré cette vie un peu dissipée, les bonnes œuvres ne sont pas oubliées. Je relève sur le livre de comptes de M. de Boistel des aumônes distribuées à un abbé, à une musicienne, à des moines, à une pauvre comtesse, à des religieux et enfin à un malheureux maître d'hôtel.

Le printemps passe vite. L'été est consacré à visiter en août les camps de Moravie et de Bohême et les camps de Hongrie en septembre. Le prince est enchanté de ces deux courses et écrit à son beau-frère, le prince Victor :

Il est vrai que l'Empereur et toute la famille impériale me traitent avec beaucoup de bonté et je tâche à le mériter. J'ai eu l'honneur d'accompagner ce prince dans ses camps où j'ai vu les plus belles troupes possibles. J'ai vu manœuvrer plus de soixante bataillons et escadrons avec toute la précision et la légèreté imaginables. L'infanterie n'en a point qui puisse lui être supérieure et l'on prétend que la cavalerie l'emporte à présent sur celle des Prussiens (1).

A son retour à Vienne, M. de Lambesc s'installe de nouveau à l'hôtel et consacre tout son

(1) Archives nationales, o¹862, pièce 298.

temps à la chasse et aux divertissements du monde. On le voit à la Comédie française, à la Comédie allemande, et à tous les spectacles et bals de cour ou de théâtre.

Mais il est temps de songer au retour. Au début de l'année 1770, le prince se met en route, visite en janvier Prague, Dresde, Leipzig et Gotha et traverse en février Cassel, Francfort, Deux-Ponts, Saarbrück et Mons. De cette dernière ville, il va faire une grande excursion qui le conduit à Worms, Turckeim, Kaiserslautern, Metz, Verdun, Stenay, Charleville, Maubeuge et de nouveau Mons. Puis il gagne Bruxelles pour saluer la princesse Charlotte de Lorraine qui, après l'entrevue, écrit à Mme de Brionne : « Je le trouve grandi et embelli et je crois, Madame, que vous en serez bien contente lorsque vous le verrez : il vous ressemble infiniment, ce qui lui fait grand mérite auprès de moi. »

Enfin Charles-Eugène, par Valenciennes et le Bourget, revient à Versailles où il arrive au mois de mars

Après cette longue séparation, Mme de Brionne est bien heureuse de revoir son fils. Tout le monde, à la grande écurie, fête le retour du voyageur. Les ministres eux-mêmes demandent à la princesse de bien vouloir les présenter à son fils.

Le printemps de cette année est égayé par les cérémonies du mariage de Marie-Antoinette. Les fêtes magnifiques données à la cour à l'occasion de cet événement valurent à Mme de Brionne et à M. de Lambesc les plus vives satisfactions d'amour-propre. L'histoire vaut la peine d'être contée. La nouvelle Dauphine était princesse de Lorraine par son père. Mme de Brionne, avec adresse, insinue à la cour de Vienne de demander à Louis XV de reconnaître officiellement la parenté du prince de Lambesc et de la future Reine de France. Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'Impératrice, présente la requête et obtient qu'au grand bal paré, Mlle de Lorraine dansera avant les duchesses. Cette décision cause un véritable éclat. Toute la haute noblesse se réunit et les ducs et pairs, oubliant leurs propres querelles de préséance avec les gentilshommes, prennent la tête du mouvement de protestation. Les archevêques et les évêques qui siègent au Parlement se joignent aux pairs laïques qui, par déférence, donnent la présidence à M. de Reims, premier pair ecclésiastique du royaume. Cet éminent prélat étant malade, est remplacé par M. de Broglie, évêque de Noyon et frère du maréchal. Assez habilement, les ducs décident de porter cette

futile querelle sur le terrain national et rédigent un long mémoire. Ils exposent, dans ce document, avec le plus grand respect mais avec la plus grande fermeté, que la noblesse de France, qui a toujours prodigué follement son sang sur les champs de bataille, n'a pas démérité. Par conséquent, ils supplient le Roi de ne pas laisser une princesse étrangère danser avant les duchesses. Puis tous les pairs signent la requête « sans distinction de rang et de maison », et laissent des blancs entre les paragraphes pour que la petite noblesse puisse mettre son nom sur la supplique. On devine si les esprits forts de la capitale se réjouissent en voyant les successeurs des apôtres prendre fait et cause dans ce vain démêlé. Aussitôt une chanson, que Grimm a heureusement conservée dans sa correspondance où il raconte l'incident (1), court Versailles et la ville.

Sire, les grands de votre État
Verront avec beaucoup de peine
Une princesse de Lorraine
Sur eux au bal prendre le pas.
Si Votre Majesté projette
De les fleurir d'un tel affront,

(1) GRIMM, *Correspondance littéraire*, t. IX, p. 68.

Ils quitteront la cadenette
Et laisseront les violons.
Avisez-y, la ligue est faite.
Signé : l'évêque de Noyon,
La Vaupalieu, Bauffrémont,
Clermont, Laval et Vilette.

Pendant ce temps, le Roi rédige de sa main la réponse ambiguë qu'on va lire :

La danse au bal étant la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs et des danseuses ne dépend que de ma volonté sans distinction de place (exceptant les princes et princesses de mon sang qui ne peuvent être comparés ni mis en rang avec aucun autre Français), et ne voulant d'ailleurs rien changer ni innover à ce qui se pratique à ma cour, je compte que les grands et la noblesse de mon royaume me donneront des preuves de la fidélité, soumission, attachement et même amitié qu'ils m'ont toujours marquée et à mes prédécesseurs et ne feront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans une occasion où je désire marquer ma reconnaissance du présent qu'elle m'a fait, qui j'espère ainsi que vous, fera le bonheur de mes jours.

Cette réponse ne fut pas du goût des duchesses qui, toute l'après-midi du bal, se promènent dans le château « en chenille », c'est-à-dire en toilette négligée. Finalement il faut un ordre du Roi pour décider les dames de la cour à danser. Mme de

Brionne triomphe. Quelle rumeur dans le palais ! L'heure du menuet est reculée pour laisser aux belles intrigantes le temps de se parer. Dans les étroits logements des attiques ou des combles, quelle hâte lorsque l'ordre impératif du Roi arrive enfin. A la lueur des bougies qui animent la beauté de leurs jeunes maîtresses, les soubrettes s'empressent. Le parfum des fards se mêle à la senteur plus légère de la poudre. Les miroirs reflètent les plus charmants visages.

Mais déjà les musiciens sont arrivés : le bal commence. Les princes du sang dansent les premiers avec la Dauphine, Mme Clotilde, les duchesses de Chartres et de Bourbon, la princesse de Lamballe. Ensuite Mlle de Lorraine s'avance. Un murmure d'admiration salue son entrée, car elle a hérité de l'éclatante beauté des princesses de sa maison. Son menuet terminé, elle est remplacée par la vicomtesse de Laval qui danse avec le comte d'Artois et par le prince de Lambesc qui a pour partenaire Mme de Duras. Passent ensuite Mlle de Rohan, Mme de Bouillon, la marquise de Mailly, la marquise d'Onezan, la comtesse Jules de Polignac, la comtesse Dillon et la marquise de Trans (1).

(1) Pierre DE NOLHAC, *la Dauphine Marie-Antoinette*, p. 61.

Grimm remarque spirituellement « que pour faire danser une femme de qualité avant M. le prince de Lambesc on a trouvé le tempérament de faire danser un second menuet au petit-fils du Roi à qui personne dans le royaume n'a rien à disputer. Mais cet expédient est une innovation parce que chacun doit danser le menuet à son rang, dans la hiérarchie imperturbable du bal paré, et nul ne peut en danser un second, que tous les danseurs acceptés n'aient dansé le leur ».

Quoi qu'il en soit, le fait que Mlle de Lorraine a primé toutes les femmes titrées de la cour de France, constitue pour Mme de Brionne un indiscutable triomphe.

Elle fut moins heureuse en voulant, quelques mois plus tard, en mars 1771, marier le prince de Lambesc avec la princesse de Lamballe, belle-fille du duc de Penthièvre. Marie-Antoinette, convenue par Mme de Brionne, approuve d'abord l'idée. Mais l'ambassadeur de Marie-Thérèse découvre l'intrigue et va aussitôt insinuer à la Dauphine que la princesse de Lamballe ne voudra jamais abandonner les privilèges de princesse du sang et que, de plus, si le mariage avait lieu, la Reine de France, un jour, pourrait se repentir d'avoir favorisé cette alliance. Il conseille donc

à Marie-Antoinette de répondre à Mme de Brionne « avec bonté, que le Roi pourrait trouver mauvais qu'à son insu, on songeât à faire des démarches pour l'établissement du prince de Lambesc dont la charge comporte un service si rapproché de la personne du monarque, qu'il paraît que c'est au Roi lui-même à disposer et à choisir les moyens de fixer l'état de son grand écuyer (1) ».

La Dauphine répète textuellement à Mme de Brionne les paroles de l'ambassadeur et le beau rêve est abandonné.

Au mois de septembre de cette même année, le prince de Lambesc est déclaré majeur et prend le commandement de la grande écurie. Mais il est encore si peu expérimenté, que sa mère continue à l'assister de ses conseils. L'échec des projets d'alliance avec la princesse de Lamballe n'a pas découragé Mme de Brionne. Elle songe toujours à marier son fils et son choix se porte sur Mlle de Montmorency-Luxembourg, fille d'Anne-François, duc de Montmorency. Mme de Brionne aurait préféré assurément que son fils épousât une princesse de sang royal et elle écrit à sa cousine Anne-Charlotte de Lorraine pour lui demander

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, t. I, p. 140.

conseil. Cette dernière répond aussitôt d'accepter l'alliance Montmorency et les raisons qu'elle donne sont pleines de bons sens : « M. le prince de Lambesc, » dit sa lettre du 15 août 1772, « est fait par toutes sortes de raisons à trouver les plus grands partis. Ils sont rares à présent pour ne pas dire introuvables, lorsqu'il s'agit de réunir la naissance et le bien. En Allemagne, on trouve ce dernier, mais les filles n'ont rien du côté du père : le nom de Montmorency est beau, d'ailleurs : dans les princes de notre maison on a déjà vu de ceux qui n'ont pas fait une si belle alliance. 300 000 livres de rentes font un objet pour quelqu'un qui n'a pas de bien. Aussi, Madame, je vous conseille de vous rapprocher du goût de Monsieur votre fils et à vos lumières, Madame, qui valent sûrement mieux que mes conseils lesquels partent d'un cœur qui, tant qu'il respirera, sera toujours bien sincèrement, Madame, votre très affectionnée cousine. »

Le prince ne se sentait pas attiré vers Mlle de Montmorency. Influencé par sa mère, il finit cependant par engager sa parole. Triste histoire que ses fiançailles. La jeune fille était une pauvre enfant malade dont la princesse de Ligne nous a laissé le navrant portrait. Elle a été élevée au couvent de l'Abbaye-aux-Bois. Sa santé devient

chaque jour plus mauvaise. En octobre 1774, elle part pour Genève, sa famille espérant que le climat plus salubre et les médecins célèbres des provinces helvétiques la guériraient. Vain espoir. Dans les derniers jours de février, la petite fiancée du prince de Lambesc s'éteint. Mais avant de mourir, elle évoque encore son cher couvent : « Dites à toutes mes compagnes de l'Abbaye-aux-Bois que je leur donne un grand exemple du néant des choses humaines : il ne me manquait rien pour être heureuse selon le monde, et pourtant la mort vient m'arracher à tout ce qui m'était destiné (1). »

J'ignore si le prince de Lambesc eut connaissance de ce mélancolique adieu à la vie. Je ne sais même pas si Charles-Eugène pleura celle qui avait été sa fiancée, mais le fait que la jeune fille agonisante ne prononça pas, à son lit de mort, le nom du prince, semble prouver qu'à cette époque, le projet de mariage était déjà rompu (2).

(1) Lucien PEREY, *la Princesse Hélène de Ligne*, p. 74.

(2) Mme de Brionne fut plus heureuse avec son second fils, le prince d'Elbeuf, qui épousa, le 30 décembre 1778, Louise-Auguste-Élisabeth-Marie-Colette de Montmorency, née le 31 mai 1762. Elle était la fille de Louis-Ernest-Gabriel, dit le prince de Montmorency, comte de Lagny, vicomte de Roullers, et de Marguerite-Élisabeth-Barbe de Wassenaer. Le prince d'Elbeuf prit, en se mariant, le nom de prince de Vaudémont.

CHAPITRE VII

LE PRINCE DE LAMBESC
GRAND ÉCUYER DE FRANCE

A sa majorité, le prince de Lambesc a pris le commandement de l'écurie. Désormais, il consacre à cette charge importante toutes les heures qu'il ne donne pas à la vie militaire. Nous étudierons plus tard cette partie de son existence.

Nous avons vu Charles-Eugène de Lambesc danser un menuet au bal donné en l'honneur de Marie-Antoinette. A partir de cette époque, il prend part à toutes les fêtes et organise la participation de la grande écurie aux cérémonies.

Mme de Brionne avait vu mourir la Reine de France. Son fils assiste à l'agonie de Louis XV qui s'éteint à trois heures et demie, le 10 mai 1774. Quelques instants plus tard, tous les grands officiers vont annoncer l'événement à Marie-Antoinette et saluer la nouvelle Reine de France.

A la fin de la journée, la cour quitte Versailles

et le secrétaire d'État de la maison du Roi écrit au prince de Lambesc le soir même la lettre suivante (1) :

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Roi m'a chargé avant son départ pour Choisy de vous informer que Sa Majesté ne verrait ceux de ses grands officiers qui ont approché le feu Roi pendant sa maladie, qu'au bout de neuf jours révolus et que son intention était que vous ordonniez aux officiers qui sont sous votre charge et qui se trouvent dans le même cas, d'observer scrupuleusement le même intervalle. J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc DE LA VRILLIÈRE.

Le jeudi 12, « suivant l'usage pratiqué pour les princes qui meurent de la petite vérole, » le corps de Louis XV est transporté sans aucune pompe à Saint-Denis. Quarante gardes du corps et trente-six pages de la grande et de la petite écurie accompagnent seuls la voiture de couleur qui sert de chariot funèbre.

Le grand enterrement est fixé au 27 juillet. Le prince donne ordre d'habiller de noir les officiers et les commensaux et de draper les carrosses de

(1) Archives nationales, o[1]861.

la cour en noir ou en violet. Il commande aussi une berline allemande neuve à six places pour le Roi, une grande berline en noir pour Mesdames, et une voiture plus petite pour son service particulier.

Le 27 juillet, la cérémonie commence à midi et déroule, pendant cinq longues heures, ses fastes.

Le cardinal de la Roche-Aymon célèbre la messe, puis psalmodie le *Libera* devant le catafalque orné « d'un grand heaume timbré à l'impériale de cuivre doré d'or moulu avec sa couronne et son mantelet de velours violet brodé de lis d'or (1) ». Sur l'étoffe sombre repose également les honneurs royaux : la cotte d'armes, l'écu aux armes de France et de Navarre, une paire de gantelets de cuivre doré, les éperons de bronze semé de fleurs de lis, le sceptre, enfin l'épée de parement.

Le chant funèbre terminé, le cercueil est descendu dans le caveau. Alors les hérauts conduits par le roi d'armes, le sieur de la Haye, s'avancent. Ils sont revêtus de leur costume de parade en velours violet cramoisi. Mais, en signe de deuil, ils portent à la main un caducée et par-dessus leur

(1) Archives nationales, o¹861.

cotte d'armes, de longues robes noires qui traînent derrière eux.

Arrivés près de l'ouverture du caveau, ils quittent leur robe et descendent dans la crypte. Alors, sous les hautes nefs de la basilique, retentit la voix du roi d'armes qui clame : « Hérauts d'armes, venez ici faire les fonctions de votre charge » (1). Nous arrivons au moment le plus pathétique de la cérémonie. Le sieur de la Haye appelle le colonel-général des suisses et les quatre capitaines commandant les compagnies des gardes du corps. Ces officiers arrivent un à un et remettent au roi d'armes, qui les fait descendre dans le caveau, les enseignes et les fanions des troupes qu'ils commandent. Les longs cris funèbres reprennent. A l'appel du sieur de la Haye, cinq écuyers s'approchent. Ils sont également revêtus d'une robe de deuil traînante. Dans leurs mains gantées, ils portent, attachés à des lances par des cordons noirs, les honneurs royaux recouverts de crêpe. Le heaume, la cotte d'armes, l'écu, les gantelets et les éperons sont descendus dans la crypte. Alors retentit la phrase : « Monsieur le grand écuyer, apportez l'épée du Roi. » Le prince de Lambesc

(1) Baron Zorn de Bulach, *l'Ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne*, p. 135 et suiv.

à son tour s'avance et donne au roi d'armes la grande épée de parement qui disparaît dans le caveau béant.

Le duc de Bourbon, grand-maître de France, penche à ce moment vers le sol son bâton de commandement et murmure à voix basse : « Le Roi est mort. Prions pour le repos de son âme. » Un long silence suit ses paroles. Le grand-maître lève alors son bâton de commandement et dit : « Vive le Roi ! » Le roi d'armes reprend le cri : « Vive le Roi ! criez tous avec moi, vive le Roi ! » Une immense clameur retentit aussitôt sous les voûtes. Les cris couvrent les roulements de tambours. La pompe funèbre est terminée. Les attributs royaux ne sont pas retirés mais, par contre, les enseignes sont sortis du caveau et rendus aux chefs de corps. Maintenant les cris de : Vive le Roi ! s'espacent. On entend par moment les sons des musiques qui jouent toujours. Les princes partent les premiers. La foule peu à peu s'écoule. Bientôt la basilique est déserte..

Le Roi est mort. Vive le Roi. Bientôt auront lieu à Reims les fêtes du sacre. M. de Lambesc y joue un rôle important. En effet, Louis XVI le désigne comme prince de famille souveraine étrangère pour porter la queue de son manteau. C'est

un grand honneur, car, au sacre de Louis XIII, un prince de Savoie a tenu la traîne. Aux sacres de Louis XIV et de Louis XV ce rôle a été rempli par le duc de Vendôme et le prince Charles de Lorraine. Aussi le prince est-il très flatté de recevoir la lettre suivante (1) :

Mon cousin,

La puissance divine qui m'a destiné à porter la couronne de mes ancêtres, n'ayant cessé de me donner des marques de sa protection en conservant mon royaume dans une heureuse tranquillité, j'ai cru ne devoir pas différer à me mettre en état de seconder ses desseins, en recevant l'onction sacrée à laquelle elle a attaché les grâces les plus nécessaires aux rois : c'est pourquoi j'ai résolu de me rendre en ma ville de Reims le 11 du mois prochain pour la cérémonie de mon sacre. Je désire qu'elle soit accompagnée de tout ce que l'ancien usage a introduit de plus auguste pour sa solennité et que vous y portiez la queue de mon manteau. Je vous fais cette lettre pour vous en donner avis et, ne doutant pas que vous vous rendiez ledit jour près de moi, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles le 2 mai 1775.

Cinq cent mille livres sont mises à la disposition de M. de Lambesc et on prépare fiévreusement

(1) Archives nationales, K. 1714, nº 21.

à la grande écurie les carrosses et les équipages. Le prince fait habiller ses gens de neuf. « Il serait indécent, écrit-il, que mon coureur n'ait pas un habit magnifique pour le sacre. » Le sieur Guy, fourrier, est envoyé à Reims pour préparer le logement. Plein de zèle, cet officier choisit, pour abriter M. de Lambesc, la maison nommée la cens Saint-Denis que l'archevêque, qui abandonne au Roi son palais, a demandé au grand maréchal des logis pour son usage personnel. Le sieur Guy fait même construire dans l'écurie de la maison des stalles pour les chevaux du Roi. Mais après un échange de lettres courtoises, tout s'arrange et de nouveaux logements sont affectés à la grande écurie.

Le 7 juin, Louis XVI quitte Compiègne. Le prince de Lambesc voyage dans la berline du Roi avec M. le comte d'Artois. Dans un second carrosse suivent le prince de Beauvau, capitaine des gardes, le duc de Bouillon, grand chambellan, le duc de Coigny, premier écuyer, et le duc de Fronsac, premier gentilhomme de la chambre de quartier. Le cortège traverse Soissons où le duc de Gesvres remet au Roi les clefs de la ville et fait étape le soir à Fismes. Le 9, le souverain fait son entrée à Reims dans un grand carrosse de corps enrichi de peintures et de broderies. Tandis que Louis XVI,

après les actions de grâce à la cathédrale, se rend à l'archevêché, allons visiter les cantonnements de la grande écurie. Deux cent quinze chevaux ont fait le voyage. Leurs écuries sont disséminées un peu partout dans la ville. La plus belle est réservée aux trois montures du Roi : le Vainqueur, le Fier, le Monarque, et aux deux chevaux du grand écuyer : le Diamant et le Général. On a aménagé des stalles, scellé pour le pansage des anneaux dans les cours et loué, pour éviter les incendies, de petites lanternes. Les fourrages sont entreposés dans deux greniers situés cours du Chapitre et appartenant aux sieurs Le Fèvre et Froidure. On a logé les pages et leur suite chez Messieurs les Capucins et de grands communs ont été organisés pour les valets de pied et les palefreniers. MM. de Lançon, de Goursau, d'Abzac et de Salvert sont descendus chez M. Labbé, rue du Trésor, architecte de la cathédrale. Le prince loge dans la même rue, au bureau des voitures publiques, chez le sieur Barbereux. Un appentis en planches abrite dans la cour les voitures du sacre. La maison comprend un grand vestibule, une grande antichambre, deux garde-robes, et une chambre à coucher. Elle est meublée de sièges en velours cramoisi. Le lit est dissimulé

dans une alcôve que ferment deux portes de tapisserie (1). M. Muller enfin, a un petit appartement à l'étage supérieur. Ce logis est très confortable mais, comme le fait remarquer le fourrier, « le prince éprouvera l'inconvénient d'être logé près du clocher de la cathédrale, celui d'être éloigné de Mme la comtesse de Brionne et celui de l'arrivée et du départ des voitures publiques. »

En effet, Mme de Brionne est venue, avec un grand nombre de dames, au couronnement. Elle loge rue de la Belle-Image, chez M. Colbert de Tessy. La princesse est même fort anxieuse, car M. de Choiseul assiste également aux fêtes et elle espère, prenant son ardent désir pour une réalité, que le duc va reprendre le pouvoir.

Le matin du sacre, M. Muller, secrétaire des commandements du prince, règle le départ des quatre valets de pied porteurs du dais en étoffe d'argent qui doit abriter la Sainte Ampoule et du cheval « sous poil blanc » que montera le prélat chargé d'amener à la cathédrale les Saintes Huiles. La selle est de velours blanc, les mors, les étriers, les fleurons sont en argent et « une grande housse traînante à demi pied de terre, de mohère d'ar-

(1) Archives nationales, K. 1714, nº 21, pièce 13.

gent » recouvre le poitrail et la croupe de la haquenée.

Dès six heures du matin, le prince, vêtu de l'habit français de cérémonie, entre dans la chambre du Roi. Lorsque Sa Majesté se rend à la cathédrale, il précède Louis XVI et suit à un ou deux pas le connétable, représenté par M. de Clermont-Tonnerre, doyen des maréchaux de France. A sa hauteur, marche le maréchal de Noailles, capitaine des gardes du corps, et à gauche, le prince de Beauvau.

Pendant la messe, M. de Lambesc se tient debout à côté des pairs, ce qui lui permet de suivre toutes les phases de la cérémonie. Il voit parfaitement les quatre chevaliers du Saint-Esprit, en grands manteaux et parés de leur collier, remettre à l'autel les offrandes que le souverain donne à la cathédrale. Ce sont le roi et les hérauts d'armes qui portent aux seigneurs chargés de représenter Louis XVIles quatre offrandes : un grand vase d'argent, un pain d'argent, un pain d'or et enfin une bourse contenant treize médailles d'or. Puis a lieu le couronnement. Dès que le Roi est revêtu du grand manteau fleurdelisé, le prince de Lambesc s'empare de la traîne et suit pas à pas le souverain qui est conduit à son trône. Il l'accompagne à l'of-

frande, à la communion et l'escorte après la cérémonie jusqu'à son palais.

Notons aussi que pendant le festin que l'archevêque offre à Louis XVI, le grand écuyer, pendant tout le repas solennel, se tient derrière le dossier du fauteuil du Roi.

Le lendemain au contraire, le prince n'ayant pas encore été reçu chevalier du Saint-Esprit, ne participe pas à l'imposante cérémonie où le nouveau roi est reçu grand maître souverain de l'ordre.

Le 14 juin, par contre, M. de Lambesc accompagne Sa Majesté, qui, en grande pompe, se rend à Saint-Rémy. Le cortège est magnifique. Voici les mousquetaires et les chevau-légers de la garde qui escortent trois palefreniers conduisant à la main trois chevaux du Roi, aux équipages or et argent. Vient ensuite une troupe de pages de la chambre, de la grande et de la petite écurie. Ils précèdent un détachement de Cent-Suisses qui entourent les maréchaux de France. Un grand espace libre, puis voici le prince de Lambesc sur un cheval à selle bleue et argent. Il marche quelques pas en avant de la monture du Roi qui est suivi du grand chambellan, du premier gentilhomme de la chambre, du premier écuyer et des princes du sang.

Les gardes du corps et les gendarmes ferment la marche. Le cortège se rend à Saint-Denis où une messe basse est célébrée. Le Roi ensuite prie sur la tombe de saint Marcoul, puis, dans le grand parc de l'abbaye, va toucher les malades des écrouelles. M. de Lambesc, qui l'escorte toujours, entend les paroles fatidiques : « Dieu te guérisse, le Roi te touche. »

La participation du prince de Lambesc au sacre eut un amusant épilogue qui intéressera assurément les bibliophiles. Louis XVI, de retour à Versailles, donna ordre de faire exécuter, pour commémorer son couronnement, un magnifique recueil d'estampes. Le sieur Patras fut chargé de graver les planches dont l'impression fut confiée au sieur Vente, imprimeur des Menus. L'estampe qui représentait le prince de Lambesc aurait dû porter : habillement du prince nommé pour porter la queue du manteau royal. Mais un envieux remplaça dans la légende le mot prince par le mot seigneur. Comme tout le monde savait à la cour que M. de Lambesc avait porté au sacre la traîne de Louis XVI, c'était insinuer que le grand écuyer de France avait rempli une fonction de simple gentilhomme ou même de page, alors qu'au contraire le rôle qui lui avait été assigné était glorieux

entre tous, ayant toujours été confié à des princes étrangers de famille souveraine.

Dès que la comtesse de Brionne apprit l'événement, elle se plaignit avec la plus grande indignation à M. de Malherbes. L'affaire est soumise à Louis XVI. Le Roi donne raison à la princesse qui reçoit la lettre suivante datée de Fontainebleau, le 5 septembre 1775 (1) :

Madame,

J'ai rendu compte au Roi de votre observation sur un article du livre intitulé : *le Sacre et couronnement de Louis XVI* et comme cette observation est conforme au cérémonial dont M. de Dreux a fait le projet, il a été fait un changement à cet article dans les exemplaires qui n'étaient pas encore sortis de chez le libraire et on y lira ce titre : *Prince nommé par le Roi*.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

MALHERBES.

Deux ans plus tard, M. de Lambesc vient d'avoir vingt-cinq ans. La coutume permet aux princes de Lorraine d'être nommés à cet âge chevalier de l'ordre du Saint-Esprit alors que les membres de

(1) Archives nationales, K. 1714, nº 21, pièce 5.

la noblesse française ne reçoivent le cordon bleu qu'à trente ans. Mme de Brionne tient beaucoup à ce que son fils jouisse de ce privilège et sa joie est grande lorsqu'elle apprend, au début de l'été 1776, que le Roi a réalisé ses désirs. M. de Lambesc n'est pas moins satisfait en recevant à Valenciennes un courrier de M. de Vergenne qui lui annonce sa nomination. « Je lui ai donné cinquante louis. Je crois cela assez magnifique. Il faudra me rendre cela sur quelques charges, » écrit à M. Muller, le 4 juin 1776, le prince qui se hâte de commander son habit de novice en disant : « Je le veux beau sans être riche. » La princesse essaye aussitôt d'obtenir que son fils soit appelé prince dans le rapport que le chancelier de l'ordre lit avant la réception. Or, Henri III a déclaré dans les statuts : « Et pour que cet ordre et milice est institué en l'honneur de Dieu et du Benoît Saint-Esprit qui a pour agréable les cœurs plus humiliés, ordonnons qu'il n'y aura au marcher du dit ordre ni aux séances, aucune dispute pour les rangs. Ainsi que chacun marchera selon l'antiquité de sa réception, sçavoir et après nos enfants et frères et les princes de notre sang, les ducs et princes, en gardant leur ordre d'ancienneté d'après les commandements. »

Mme de Brionne n'ignore pas cet article fondamental des statuts de l'ordre, mais comme en 1584 les ducs de Joyeuse et d'Épernon au moment de la grande faveur de la maison de Lorraine ont eu, comme princes, le pas sur les ducs de Montmorency et d'Uzès, elle réclame pour son fils un traitement privilégié et la qualification de prince. Chérin est aussitôt consulté. La question est très délicate et le généalogiste répond que seule Sa Majesté peut trancher la difficulté. Son mémoire se borne à exposer les faits. La consultation savamment et longuement rédigée est un modèle de diplomatie et de prudence. Le comte d'Harcourt et le comte d'Armagnac, nous dit-il (1), dans les contrats sont traités de très hauts et très puissants princes messires. De même au mois de juin 1688, à l'occasion du mariage de sa fille avec le duc de Valentinois, M. d'Armagnac a pris la qualification de très haut et très puissant prince monseigneur. Louis XIV s'est offusqué du mot de monseigneur et a déclaré que M. de Lorraine se contentera de se faire appeler haut et puissant prince. Par contre, pour les preuves de l'ordre du Saint-Esprit, ils ont toujours été

(1) Archives nationales, M. 64, pièce 61.

simplement traités de messire et cependant, remarque le généalogiste qui craint de s'être trop avancé et de s'attirer l'inimitié de Mme de Brionne, « le caractère de prince est indélébile et les Lorrains sont, dans l'ordre des souverains ducs, ce que les monarques sont dans l'ordre des souverains rois. » Chérin, enfin, termine son mémoire en rappelant que la maison de Lorraine a donné deux reines à la France et s'est alliée à sept filles d'empereur, avant de monter sur le trône impérial.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Roi décide de s'en rapporter à ce qu'ont fait ses prédécesseurs immédiats. Les Bourbons ont toujours aimé cette formule commode. M. de Lambesc sera donc traité de messire et Mme de Brionne est priée de bien vouloir retirer sa demande.

La cérémonie de réception est fixée au 1er janvier 1777. Deux autres novices, le duc de Coigny, premier écuyer, et le baron de Breteuil, doivent être reçus le même jour. Ils ont tous les trois pour parrains le prince de Marsan et le duc de Choiseul, car l'usage veut que les Lorrains soient toujours présentés par un prince de leur maison. C'est la première fois que le cordon bleu sera donné en

même temps à deux titrés et à un gentilhomme. Aussi le matin, dans la chambre à coucher du Roi, tandis qu'on accommode les cheveux de Sa Majesté, les ducs commentent l'incident (1). Les uns rappellent que le fait est sans précédent et qu'un pair doit toujours être reçu séparément. D'autres constatent que, tout à l'heure, un pair sera parrain d'un gentilhomme alors que son parrainage devrait être réservé à un prince du sang ou à un duc. Un grand feu pétille dans la cheminée. On entend par instant le gros rire du Roi. La conversation reprend. M. de Breteuil a vraiment beaucoup de chance, dit-on, d'avoir pour parrains deux titrés. Quelqu'un ajoute que « puisque l'on intervertissait l'usage de prendre pour parrains des ducs les deux ducs derniers reçus, en prenant le prince de Marsan pour premier parrain, il fallait aussi prendre le premier pair et non le dernier ». La remarque est fort juste, mais il est tard et, de plus, le Roi a donné l'ordre à M. d'Aguesseau de recevoir les trois novices le même jour. Il n'est guère possible de revenir sur cette décision. La conversation tombe. Du reste, le Roi est coiffé et la cérémonie va bientôt commencer.

(1) Archives nationales, $O^1$283, pièce 109.

Le grand maître de l'ordre et les chevaliers dînent d'abord dans le cabinet du Roi : ils sont en manteaux courts. A la fin du repas, se tient le chapitre. Le chancelier lit les preuves du grand écuyer, du premier écuyer et de M. de Breteuil. Pendant ce temps, les trois novices attendent dans l'antichambre. Ils sont vêtus de velours blanc et de drap d'argent. Ils portent des bas de soie gris perle, des jarretières de moire d'argent et des souliers de drap d'argent à talons rouges. Leur toque ornée de quatre plumes blanches est en velours noir. Sur leurs épaules flotte un petit mantelet de velours noir à la doublure de drap d'argent (1).

La lecture du chancelier terminée, le grand maître des cérémonies de l'ordre fait entrer les nouveaux chevaliers qui se mettent à genoux « entre la table de marbre et le bureau du conseil » et leur annonce que leurs preuves sont admises. Alors le Roi les reçoit dans l'ordre de saint Michel et leur donne l'accolade en disant les paroles rituelles : « De par saint Georges et Saint-Michel, je vous fais chevaliers. » Le grand maître, ensuite, commande de faire l'appel qui a lieu à la porte

(1) Archives nationales, o^{1}283, p. 85.

du cabinet. La procession alors se met en marche. C'est un des spectacles les plus imposants de l'ancienne monarchie. Les gardes de la prévôté avec leurs hoquetons, un détachement de Cent-Suisses, les tambours et les fifres des écuries, le roi d'armes et les hérauts, les huissiers ouvrent la marche. Passent ensuite les quatre grands officiers de l'ordre, le chancelier, le prévôt grand maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. Puis viennent les trois novices, les gentilshommes, les ducs et les pairs. Ils défilent tous devant le Roi qui se tient à la porte de la chambre à coucher de Louis XIV. Sa Majesté est entourée de ses frères et des princes du sang qui prennent place à leur tour dans le cortège. Le Roi passe le dernier, suivi des grands officiers de sa maison et du grand aumônier. Deux huissiers de la chambre en habit de satin blanc, la masse à la main, et six gardes écossais ferment la marche. La procession gagne l'escalier des ambassadeurs et la chapelle. En entrant, les chevaliers qui s'étaient couverts en sortant de l'appartement du Roi, enlèvent leurs toques de velours. Tout le pourtour du chœur est garni de banquettes où s'assoient les membres de l'ordre, les derniers promus placés le plus près du tabernacle. Deux

trônes ont été aménagés pour le Roi, l'un à gauche de l'autel du côté de l'épître, l'autre à l'entrée du chœur. Louis XVI occupe ce dernier pendant toute la première partie de la cérémonie. Les commandeurs enfin ont des sièges réservés en face du trône royal à la droite de l'autel.

Dès que la messe a été célébrée et que l'*Ite missa est* a été prononcé, le grand maître des cérémonies de l'ordre demande au Roi de bien vouloir le suivre (1). Louis XVI se lève, traverse tout le chœur dans sa longueur, salue à droite et à gauche les chevaliers, puis les commandeurs, fait « en pliant » une révérence à l'autel et monte sur le second trône. Aussitôt qu'il est assis, le prévôt va chercher les trois novices. Ils s'avancent sur un seul rang accompagnés de leurs parrains. M. de Lambesc occupe la place du milieu ayant à sa droite le duc de Coigny et le baron de Breteuil à sa gauche (2). Arrivés près du trône, ils s'agenouillent aux pieds du Roi sur des carreaux. Le chancelier de l'ordre dépose sur les genoux de Sa Majesté les évangiles et les trois nouveaux récipiendaires mettent la main sur le livre ouvert pour prononcer le serment composé par Henri III.

(1) Archives nationales, M. 64, pièce 65.
(2) *Id.*, o[l] 283, pièce 92.

Alors le maître des cérémonies revêt les novices du manteau de velours noir doublé de satin orange, semé de fleurs de lis et de flammes d'or. Le Roi pose la main sur les lourds vêtements brodés en disant : « L'ordre vous revêt du manteau de son aimable compagnie et union fraternelle à l'exaltation de notre foi et religion catholique, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

Puis il passe au cou des trois chevaliers le lourd collier composé de fleurs de lis et de trophées alternés supportant la croix de l'ordre (1) où brille la colombe aux ailes ouvertes qui figure le Saint-Esprit et dit : « Recevez de notre main le collier de notre ordre du benoît Saint-Esprit auquel nous, comme souverain grand maître, vous recevons, et ayez en perpétuelle souvenance la mort et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ en signe de quoi nous vous ordonnons de porter à jamais cousu sur vos habits extérieurs la croix d'icelui et la croix d'or au cou avec un ruban bleu céleste et Dieu vous fasse la grâce de ne contrevenir jamais aux vœux et serments que vous venez de faire, lesquels ayant perpétuellement en votre

(1) Le prince achète, l'année suivante, moyennant 60 000 livres, à M. de la Vrillière, une plaque et un Saint-Esprit de diamants.

cœur, étant certain que si vous y contrevenez en aucune manière, vous serez privé de cette compagnie et encourrez les peines portées par les statuts de l'ordre. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il (1). »

Alors MM. de Lambesc, de Coigny et de Breteuil répondent : « Sire, Dieu m'en donne la grâce et plutôt la mort que de jamais y faillir. »

Pour le prince de Lambesc, l'instant est vraiment solennel. Comme son père, le comte de Brionne, comme son grand-oncle, le prince Charles, comme ses aïeux le comte de Brionne, le comte d'Armagnac, le comte d'Harcourt, le duc d'Elbeuf et le duc de Guise, le voici agenouillé aux pieds de son Roi, prêtant le même serment, promettant la même fidélité. Mais en dépit de la foi jurée, le serment sera rompu (2) et le grand maître abandonné...

(1) Comte DE COLLEVILLE et François DE SAINT-CHRISTO, *les Ordres du roi*, p. XXI.

(2) La vie du prince de Lambesc, après 1789, n'est pas racontée dans ce livre. Cependant, il est peut-être intéressant de noter que le grand écuyer, au moment du mariage de Marie-Louise avec Napoléon Ier, renvoya la croix et le collier du Saint-Esprit au comte de Provence. Le roi de France oublia ce cruel affront et rendit en 1818, après de longs pourparlers conduits par le chargé d'affaires de France, son collier à M. de Lambesc. Le prince figure pendant toute la Restauration sur la liste des dignitaires de l'ordre.

Cependant, la cérémonie suit son cours. Le Roi remet aux trois chevaliers le livre de prières et le dixain de l'ordre que l'on doit, d'après les statuts, réciter chaque jour. Puis Louis XVI retourne au trône qu'il occupait à l'entrée du chœur au début de la cérémonie. Les trois récipiendaires vont également prendre sur les banquettes leur place définitive et les curieux remarquent que M. de Marsan cède à son cousin le premier rang des banquettes de droite et va se mettre à gauche, car M. de Lambesc, étant l'aîné de la maison, doit occuper la première place, contrairement au protocole des autres chevaliers qui sont classés d'après leurs dignités.

Grand écuyer, gouverneur d'Anjou, chevalier des ordres du Roi, le prince de Lambesc est maintenant revêtu de presque toutes les grandeurs de ce monde. Il ne lui manque plus que d'être reçu au Parlement. En effet, le comte de Brionne, par contrat du 20 juin 1752 (1), a acheté le duché de

(1) Archives nationales, T. 1503, pièce 2.

(2) D'après la convention, M. d'Elbeuf se réservait l'usufruit du duché « avec tous les honneurs, droits et prééminences qui y sont attachés ». Le comte de Brionne s'engageait à payer 650 000 livres des dettes de son cousin. Il lui remettait 40 000 livres comptant, et lui faisait une pension viagère de 9 000 livres. Chaque année 16 000 livres devaient être également distribuées aux créanciers.

son cousin, M. d'Elbeuf (2). A la mort de ce dernier, en 1763, Charles-Eugène est devenu duc et pair. Elbeuf est la seconde pairie de France et le duc d'Elbeuf ne cède le pas qu'au duc d'Uzès. Malgré cet avantage flatteur, Mme de Brionne craint que le fait d'être reçu au Parlement comme pair de France, n'implique une renonciation au rang de prince étranger. Elle préfère ne pas soulever cette question épineuse... En 1790, le duc d'Elbeuf n'avait pas encore pris séance (1).

(1) Le prince de Lambesc, en 1814, figure sur la liste des ducs et pairs.

CHAPITRE VIII

VIE JOURNALIÈRE DU PRINCE A VERSAILLES

La vie du grand écuyer à Versailles est fort remplie. Le matin, dès cinq heures, il est au manège (1). Il surveille avec beaucoup de zèle le dressage et dirige souvent lui-même l'instruction équestre des piqueurs ou des pages.

Le prince, ensuite, se fait conduire en chaise ou en voiture au château et assiste à une partie de la cérémonie qui s'appelle « le lever du Roi ». Comme les maréchaux de France, il a droit à l'entrée de la chambre. M. de Lambesc, en principe, devrait accompagner Louis XVI à la messe, mais depuis un incident arrivé au début du règne, le prince se dispense de cette fonction. En effet, peu de jours après la mort de Louis XV, le grand maître de la garde-robe s'est placé devant le grand écuyer pendant la messe royale. Le prince a aussitôt adressé une respectueuse réclamation

(1) Comte D'HÉZECQUES, *Souvenirs d'un page*, p. 121.

à Sa Majesté, rappelant que, de tout temps, le grand écuyer a eu l'honneur d'accompagner le Roi à la messe, de se placer derrière son fauteuil et de donner la main au monarque lorsqu'il s'agenouille. Le mémoire ajoute que la charge de grand maître de la garde-robe est de création récente, ne datant que de Louis XIV, et que les lettres de création n'ont pas donné au grand maître le pas sur le grand écuyer. Louis XVI n'a pas voulu trancher le différend et, depuis ce jour, le prince n'accompagne plus le Roi à la chapelle (1).

L'après-midi de M. de Lambesc se passe presque toujours par monts et par vaux. Souvent le prince suit les grandes chasses royales. Mais il préfère courir le daim ou le chevreuil avec l'équipage qu'il a, en 1771, acheté à M. de Poix, comme la lettre suivante nous l'apprend :

Le comte de Noailles supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien accorder à son fils, le prince de Poix, une petite consolation de la réforme de son équipage en permettant à M. le prince de Lambesc, qui l'a acheté, de prendre une douzaine de daims et de chevreuils dans toute l'année dans la forêt de Marly. Le prince de Poix aura du moins l'agrément de piquer à la queue des chiens qui lui étaient si chers (2).

(1) Archives nationales, o¹855, pièce 6.
(2) Archives nationales, o¹284, pièce 367.

Et Louis XV, cependant si jaloux de ses chasses, écrit au bas de la supplique le mot « approuvé », ce qui montre le crédit dont jouit à cette époque le grand écuyer.

La Reine honore parfois de sa présence les laisser-courre de son cousin où elle retrouve uniquement les seigneurs et les jeunes femmes de son entourage. M. de Mercy-Argenteau se plaint même à l'Impératrice de la trop grande liberté laissée à Marie-Antoinette pendant ces longues chevauchées qui font jaser la cour et la ville, car le comte d'Artois accompagne souvent sa belle-sœur. Un jour même, lord Fitz-Gérald, à la demande du frère du Roi, a sauté à cheval par-dessus une autre monture et a failli se rompre le cou. La Reine assistait à ce saut merveilleux. S'il était arrivé malheur au jeune imprudent, elle aurait fatalement été accusée d'avoir été la cause de cette inutile prouesse.

La soirée du prince, enfin, se passe à la cour ou à la comédie, où une loge lui est réservée. Le Roi aime beaucoup faire, avec son grand écuyer, une partie de trictrac, de billard ou de reversi et, pour se souvenir de chaque heure passée au jeu, il inscrit sur une carte qu'il conserve soigneusement, les gains, les pertes et le nom de ses partenaires.

La chasse, le jeu ou le manège n'empêchent pas le prince de s'occuper avec beaucoup de diligence du gouvernement de la grande écurie. M. de Lambesc travaille chaque jour longuement avec le secrétaire de ses commandements, M. Muller.

Le prince règle lui-même les mille affaires courantes : demande de logements et demandes de réparations. Comme tous les aménagements sont faits au frais du Roi, on devine si les officiers et les commensaux de la grande écurie importunent, par l'entremise de M. de Lambesc, M. d'Angiviller. Les uns veulent faire blanchir un escalier, poser un trumeau, entresoler une pièce, d'autres désirent un placard, une cheminée nouvelle, des boiseries neuves ou une alcôve. Charles-Eugène s'intéresse à tous ces détails.

Il règle également la participation de ses services aux cérémonies : entrée du Roi et de la Reine à Paris, visites à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève pour remercier Dieu de la naissance d'un prince ou d'une princesse, *Te Deum* lorsque le secrétaire d'État à la Guerre fait porter à Notre-Dame les drapeaux et pavillons pris sur l'ennemi. On envoie alors les trompettes, les fifres, les tambours de l'écurie et fort souvent le roi d'armes et les hérauts.

M. de Lambesc doit aussi surveiller la rédaction des mémoires qui sont journellement envoyés à la cour pour accroître ou conserver les privilèges attachés à sa charge. Un détail futile est parfois la cause d'une longue querelle. C'est ainsi que les écussons qui décorent les portières des carrosses de la grande écurie firent couler des flots d'encre. M. de Coigny avait été nommé premier écuyer du Roi en 1774. Or, pendant les années précédentes, M. de Lambesc avait fait peindre sur ses voitures les trois fleurs de lis des armes de France. Le Roi, à la demande du premier écuyer, lui retira ce privilège et il fut décidé que le grand écuyer « ne pourra avoir de voitures aux armes de Sa Majesté que lorsqu'il aura l'honneur de l'accompagner et jamais dans d'autres cas (1) ». Le prince ne se tint pas pour battu et obtint, le 21 mars 1781, une compensation importante. Le droit de faire peindre les armes du Roi sur ses chaises lui fut en effet reconnu.

Le prince de Lambesc entretient également une importante correspondance. Il doit régler mille questions concernant son gouvernement d'Anjou, son duché d'Elbeuf, ses principautés de Lambesc

(1) Archives nationales, o^{1}855, pièce 27.

et de Pons, sa sirie de Mortagne. Les affaires qu'il traite sont les plus variées. Un jour il faut solliciter M. d'Aligre, premier président du Parlement de Rouen, pour faire confirmer les droits de sergenterie noble attachés au duché d'Elbeuf. Un autre jour il faut s'entremettre pour défendre les habitants d'Orgon qui dépendent de Lambesc et qui ont été molestés par les villageois de Cavaillon, terre papale, ou encore écrire à M. de Vergennes et au légat de Sa Sainteté pour faire délimiter la frontière, entre la Provence et le Comtat Venaissin du côté de la Durance.

M. de Lambesc, enfin, correspond avec toute la noblesse de France au sujet des honneurs de la cour. C'est en effet au grand écuyer que s'adressent les gentilshommes qui désirent être présentés au Roi, admis à suivre ses chasses et à monter dans ses carrosses. Les futurs courtisans envoient à M. Chérin les preuves de leur noblesse, qui doit remonter à l'année 1400. Dès que le généalogiste a vérifié les titres, il avertit le grand écuyer, qui prévient aussitôt les gentilshommes que leurs preuves sont admises ou rejetées. Deux fois par an, M. de Lambesc présente une liste des personnes en règle au Roi, qui choisit en dernier ressort.

Le prince n'a plus ensuite qu'à faire connaître la décision royale, qui est tenue rigoureusement secrète. Pour s'éviter tout travail inutile, M. de Lambesc a fait composer un recueil savamment gradué de vingt-six modèles de lettres qui prévoient tous les cas qui peuvent se présenter. En feuilletant cet amusant opuscule orné d'une faveur bleue, toutes les vanités d'autrefois défilent devant nos yeux. Voici, courtoise et attristée, une lettre de refus : « J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roi, le mémoire de vos preuves et la demande que vous faites d'avoir l'honneur de monter dans ses carrosses. Malheureusement Sa Majesté n'a pas jugé à propos de vous agréer et elle ne m'a pas fait connaître le motif du refus qu'Elle fait de vous accorder cette grâce. Je suis très peiné d'avoir à vous annoncer une décision si contraire à vos désirs. Je vous prie d'être bien persuadé de tous mes regrets (1). »

Lorsque le gentilhomme admis aux honneurs de la cour arrive du fond de la province, le Roi l'invite simplement à chasser le chevreuil. Lorsque au contraire il a des relations à la cour, Sa Majesté le prie de venir déjeuner et d'assister

(1) Archives nationales, o¹976, pièce 58.

à une chasse au cerf. Dans ce cas, il reçoit la lettre suivante :

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que le Roi a bien voulu vous agréer pour monter dans ses carrosses. Comme Sa Majesté chassera le cerf le... de ce mois, je vous donnerai avec grand plaisir des chevaux pour La suivre. Je vous ai, en conséquence, mis sur sa liste. Je suis enchanté d'avoir cette occasion de contribuer à quelque chose qui vous soit agréable.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et parfaitement attachement, Monsieur, etc... »

Le prince de Lambesc a également l'occasion de correspondre avec un grand nombre de gentilshommes au sujet de l'école des pages. Ministres, maréchaux de France, ambassadeurs, grands seigneurs et hobereaux ont tous un sujet à recommander. Le grand écuyer, à toutes ces demandes d'entrée aux pages, doit donner une réponse. Il lui faut écrire également aux parents des jeunes gens qui intriguent pour que leurs fils aient l'honneur de porter le surtout. Enfin, lorsque les anciens ont terminé leur troisième et dernière année, le prince prie le ministre de la Guerre et les colonels de bien vouloir accorder aux jeunes gens mis « hors de page » une sous-lieutenance,

un emploi de cornette ou une réforme de cavalerie. Les affaires particulières des pages occupent aussi le grand écuyer. A Versailles et à la cour, ces jeunes gens font mille sottises. Déjà du temps de Mme de Brionne, les pages vidaient les soupapes des bassins, coupaient les fils de fer et cassaient les treillages des bosquets du parc au grand désespoir de M. de Marigny. Les traditions se conservent et chaque livrée recommence les espièglerie de la promotion précédente.

Le 20 novembre 1775, M. de Malesherbes se plaint des pages qui, à la Comédie, ont déchiré l'ordonnance du Roi. « La sentinelle du parterre », précise sa lettre, « ayant dit à ces Messieurs que c'était l'ordonnance du Roi, ils ont achevé de l'arracher et la jetant au nez des sentinelles, ils ont dit avec injure, qu'ils s'en moquaient. » Le 24 décembre 1778, nouvelle plainte. Une ordonnance interdisant aux aubergistes de Versailles de louer aux pages des chambres et de leur servir des rafraîchissements, est lacérée. « Je connais trop votre justice, » écrit encore M. Amelot au prince, « et votre équité, pour n'être pas persuadé que vous voudrez bien interposer votre autorité pour en imposer à ces Messieurs. Il m'est infiniment désagréable d'avoir toujours à vous

porter des plaintes et je ne puis voir, sans une peine extrême, le repos public troublé dans le séjour du Roi par de jeunes gentilshommes qui ne devraient être occupés que de leur instruction et de leur avancement : il a été impossible de reconnaître aucun page lorsqu'ils ont déchiré les affiches, parce qu'ils étaient en habit de manège et qu'il est commun à toutes les écuries, mais l'insulte et le désordre n'en sont pas moins connus. »

Le 9 août 1779, l'abbé Terray proteste à son tour (1) : « Je me porte, quoique avec peine, à vous instruire des plaintes qui m'ont été portées contre les pages de la grande écurie qui, depuis quelque temps, commettent des dégradations considérables dans les jardins de l'ancien Trianon où ils vont se promener très souvent. Tout y devient pour eux un objet de jeu : ils renversent des statues et des tables de marbre pour les transporter dans les allées. Il n'est pas étonnant qu'ils n'attachent aucun prix à ces objets et les plaintes portent bien moins sur eux que sur ceux qui doivent les surveiller et auxquels je vous supplie de vouloir bien donner vos ordres pour maintenir Messieurs les pages dans les bornes d'une juste circonspection. »

(1) Archives nationales, o¹863, pièce 163.

Chaque saison, chaque mois, les plaintes se renouvellent : applaudissements trop prolongés à la Comédie, actrice grossièrement sifflée, sentinelle insultée, indécences, propos injurieux, noyaux de cerises jetés à la tête du public ou des gardes. Et, gravement, les sous-secrétaires d'État ou le chancelier rendent compte à M. de Lambesc de ces folies. Quelques heures de prison ou d'arrêt règlent l'affaire, lorsque le gouverneur ou les sous-gouverneurs ne prétendent pas que les jeunes messieurs de la petite écurie ont fait tout le tapage. Du reste, lorsque les pages sont pris sur le fait, ils promettent toujours, sur leur honneur, qu'on n'aura « plus de reproches à leur faire à ce sujet, se chargeant entre eux de surveiller les étourdis. » Vaines promesses, les espièglerie recommencent. Souvent même, — quelle inconvenance ! — les jeunes gens chassent dans les plaisirs du Roi ou vont flâner dans les taillis du grand parc pour faire lever faisans et perdrix. Le prince de Poix, capitaine des chasses, en est navré et au début du printemps écrit chaque année à la grande écurie la lettre suivante : « Je vous prie, mon prince, de vouloir bien faire dire au gouverneur des pages de la grande écurie de leur défendre, lorsqu'ils iront se promener dans les parcs, d'entrer dans les bois

et de traverser les prés à cause de la ponte et afin de ne pas effaroucher le gibier. Je vous en serai très obligé. »

Il faut parfois aussi que le prince fasse appréhender par la maréchaussée les pages qui, sans permission, vont passer quelques jours à Paris. C'est ce qui arrive en 1781 à M. de Gerès qui s'enfuit dans la capitale, en 1782 à M. de Camusac qui s'échappe de Versailles (1) : on recherche en vain ce dernier « aux spectacles et dans les lieux de débauche » et dans « tous les endroits où de jeunes militaires peuvent s'adresser ou se retirer ». Finalement on apprend que le jeune homme est revenu de lui-même à la grande écurie « après avoir été chez des filles ».

Pour clore le chapitre de l'école des pages, notons que M. de Lambesc renvoie à leurs parents les jeunes gens dont le gouverneur se plaint trop souvent. Voici une lettre écrite à ce propos par le prince à M. de l'Estourbillon :

« Depuis longtemps, Monsieur, la conduite de Monsieur votre fils aux pages est très mauvaise ; on a usé infructueusement des moyens ordinaires pour le ramener à de meilleurs principes. Il persiste

(1) Archives nationales, o[1]861. Lettre du 25 octobre 1782.

dans son indocilité et se révolte continuellement contre l'autorité de ses supérieurs. Cet esprit d'indépendance étant d'une conséquence dangereuse parmi les pages du Roi, je me vois forcé de vous prier de faire retirer Monsieur votre fils. J'ai le plus vif regret de vous donner un avis qui vous cause du chagrin : j'ai différé pour vous le sauver, mais ce délai n'a produit aucun changement dans sa conduite. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc... »

M. de Lambesc règle encore bien d'autres affaires. Un jour il lui faut réclamer une indemnité pour les grands valets de pied qui ont perdu le privilège de construire des boutiques sur le Pont-Neuf ou exiger que l'on remette à la prévoté de l'hôtel un homme de la grande écurie arrêté par les gens de police, alors que le grand écuyer a seul qualité pour livrer à la justice les officiers et les commensaux servant sous ses ordres. Un autre jour, il doit édicter un règlement relatif au service de l'étrier pour les grands valets de pied qui s'acquittent mal de ce service. Un autre jour, enfin, le prince doit donner aux Pénitents blancs l'autorisation de faire porter à leur suisse la livrée du Roi ou refuser à un maître rôtisseur le droit, qui nuirait à un adjudicataire du privilège de

l'Hôtel-Dieu, de s'établir dans l'enceinte de la grande écurie aux Tuileries. Des affaires plus petites sollicitent aussi son attention. En 1779, les sangliers élevés dans la grande carrière pour dresser les chevaux s'échappent, et gravement M. Amelot fait remarquer au prince le 11 juin : « Vous prescrirez sûrement qu'ils ne devraient pas jouir de leur liberté dans l'extérieur et que le nombre doit en être borné au nécessaire. »

L'organisation des départs, lorsque le Roi voyage ou va séjourner dans ses châteaux, donne aussi beaucoup de soucis à M. de Lambesc. A chaque déplacement c'est sur les grandes routes un va-et-vient étonnant. On réquisitionne à vingt ou trente lieues les chevaux par centaines, et Louis XVI au début de son règne, pour éviter les vexations, décide que dorénavant les départs seront échelonnés sur trois ou quatre jours.

Aux étapes, la répartition des logements de l'écurie est aussi fort difficile. Les écuyers doivent être somptueusement installés. A chaque gîte ils ont droit à un appartement comprenant une antichambre, un salon et une chambre (1). En principe, l'antichambre tapissée de papier est garnie

(1) Archives nationales, o¹902.

de six chaises de paille et d'une table. Les murs du salon sont recouverts de toile de Jouy. L'ameublement comprend : un canapé assorti à la tapisserie, deux bergères, huit fauteuils, une commode à dessus de marbre, une table à jouer. Les rideaux des croisées sont de toile de coton blanc. La cheminée, ornée de deux flambeaux, est garnie de chenets. La pelle, les pincettes et le soufflet ne sont pas oubliés.

La chambre est également fort confortable. Le lit a un châssis de sangle, un sommier de crin, un lit de plumes, un matelas et un traversin. Les draps sont fins, les couvertures de laine fort soyeuses. La housse et les rideaux du lit sont doublés de tapisserie en toile de Jouy. Une bergère, six fauteuils, un cabriolet, six chaises de paille, un secrétaire et une commode à dessus de marbre meublent la pièce. Les flambeaux qui brillent sur la cheminée sont accompagnés d'une paire de mouchettes. Rien n'est oublié puisque chaque chambre doit contenir une table de nuit avec deux pots de chambre, une chaise d'affaires, un bidet, un miroir de toilette, un pot à eau et une cuvette. Certain détail me fait croire qu'à ces voyages les écuyers étaient suivis de leurs épouses. Notons que le règlement prescrit de donner aux officiers et aux commen-

saux des mobiliers en rapport avec leurs fonctions.

Le prince s'occupe également de la question des bâtiments. Il ne se contente pas de veiller aux réparations, mais fait également agrandir les écuries à Versailles, construire à Rambouillet, que le Roi a acheté en 1783, des logements et élever, à Villeneuve-Saint-Georges, un pavillon pour les relais.

M. de Lambesc doit aussi choisir les chevaux de revue du Roi. Il demande alors, par l'entremise de l'ambassadeur de France, au roi d'Espagne, de bien vouloir donner une ou deux montures à son maître. Parfois les officiers des régiments proposent eux-mêmes le plus beau modèle de leurs escadrons. Voici une lettre du duc de Villeroy à ce sujet. Elle est datée du 19 mai 1780.

Je suis instruit, Monsieur, que vous cherchez un cheval gris pour monter le Roi aux revues. J'en ai un dans ma compagnie, qui, je crois, pourrait servir à cet usage. Je viens d'en parler à M. de Saint-Aulaire qui pense comme moi sur les qualités de ce cheval. Je vous prie en conséquence, Monsieur, de vouloir bien me faire l'honneur de me mander ce que vous désirez que je fasse à ce sujet.

M. de Saint-Aulaire et moi serons très empressés d'aller au-devant de tout ce qui pourra être

utile dans cette occasion et vous être en même temps agréable.

L'achat des chevaux qui ne sont pas destinés personnellement au Roi est plus difficile. Un règlement prescrit que tous les chevaux français ou étrangers, et principalement les coureursanglais, ne doivent pas être vendus à des particuliers avant d'avoir été présentés aux officiers de la grande écurie. Mais les marchands évitent adroitement les prescriptions du lieutenant de police et chaque année le grand écuyer doit envoyer des missions en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et en Sardaigne. Ne faut-il pas en effet que les chevaux du Roi de France soient les plus beaux de l'Europe?

Le prince enfin surveille les haras et les académies d'équitation.

M. de Lambesc a le goût du commandement et il sait, comme on le voit par sa correspondance, très nettement ce qu'il veut. Dans toutes ses occupations variées, le prince est grandement aidé par le secrétaire de ses commandements, M. Muller, dont l'intelligence souple sait résoudre tous les problèmes qui se posent journellement. M. Muller se garde bien, du reste, d'outrepasser ses droits, car le grand écuyer, fort jaloux de son autorité,

sait d'un mot cinglant faire comprendre à son subordonné qui est maître à la grande écurie. Le secrétaire des commandements cependant exerce la plus grande autorité sur les écuyers, sur les gouverneurs des pages et sur les commensaux. Il n'hésite pas à défendre, avec la plus grande énergie, les droits du prince et connaît l'art, lorsque le Trésor royal n'a pas les sommes nécessaires pour payer les traitements, de faire patienter de longs mois les officiers et le bas personnel. Il connaît mieux que quiconque tous les détails du protocole et, lorsqu'un grand seigneur étranger écrit au prince et commence sa lettre par Monsieur, en omettant les mots de Monseigneur et d'Altesse, M. Muller écrit en marge du billet : « La princesse n'a pas jugé à propos que le prince fasse réponse parce que M. le duc d'Arenberg ne lui donnait pas l'Altesse, » ou encore : « Il n'a pas été répondu à cette lettre parce qu'on n'y donne pas l'Altesse au prince qui lui est due par les étrangers. » Je relève aussi la suscription suivante : « Point de réponse parce que la lettre n'est pas en règle. » Ces simples phrases en disent long sur l'étiquette qui règne à la petite cour de la grande écurie.

M. Muller, enfin, écrit fort bien lui-même. Il sait rédiger, selon le rang social de ses correspon-

dants, les lettres les plus respectueuses, les plus sèches ou les plus arrogantes. Sa plume connaît aussi les tournures les plus galantes et, dans les papiers de l'écurie, on retrouve parfois des brouillons de billets fort tendres adressés à une belle comtesse.

Notons aussi que le secrétaire de ses commandements rendit à M. de Lambesc, au moment de la réorganisation des écuries, les plus grands services.

Première réforme en 1780. Mme de Brionne s'oppose de toutes ses forces aux projets d'économie de M. Necker. Elle va même trouver M. de Maurepas et lui dit « qu'il était bien indécent, note M. de Bachaumont le 27 février 1780, que des personnes de la maison impériale fussent soumises à rendre compte à certaines personnes qui n'étaient pas faites pour prétendre à cette subordination. On ajoute que ce vieux goguenard lui a répondu que si ces personnes de la maison impériale n'étaient pas contentes du traitement que le Roi leur faisait, elles pouvaient retourner à leur souche. »

En 1781, le casuel du prince est supprimé et remplacé par une indemnité calculée sur les revenus moyens des dix-huit dernières années.

Mme de Brionne aussitôt pousse de hauts cris, prétend qu'on ruine son fils. Elle explique, mais en vain, qu'il a abandonné de son plein gré cent mille écus sur la dépouille de Louis XV, que le prix de sa charge a diminué de 350 000 livres et que, bientôt, il sera réduit à quémander de la bonté du Roi une pension. Une grande réforme a lieu également aux deux écuries à cette époque. L'édit royal est signé en juin 1781 et enregistré à la Chambre des comptes le 20 juillet. Cinq écuyers de cérémonie, un écuyer ambleur, un porte-épée de parement, deux porte-cabans, deux fourriers, onze musiciens, etc..., sont supprimés. Quarante-huit charges à la grande et quarante charges à la petite écurie disparaissent. Mais ces réformes ne doivent donner des économies qu'à longue échéance. Le Roi, en effet, qui ne pouvait léser trop ouvertement les intérêts de ses sujets, décide que les titulaires des charges supprimées conserveront leurs appointements leur vie durant. Enfin certaines charges réelles, comme celle de précepteur, sont remboursées.

Ces économies n'empêchent pas le Roi, à la naissance de Madame Sophie, en 1786, d'augmenter le personnel de la petite écurie de six valets de pied et de deux porteurs. La réforme de 1787

fut plus radicale. La charge de premier écuyer du Roi en la petite écurie est supprimée. M. de Coigny, qui n'est que duc à brevet, par compensation est créé duc et pair. Il reçoit, en outre, une pension de 50 000 livres dont 20 000 reversibles à son fils, quarante-cinq chevaux et vingt voitures.

A la grande écurie le Roi renvoie 70 hommes et vend 505 chevaux. A partir de cette date, M. de Lambesc n'a plus sous ses ordres que 264 hommes et 571 chevaux. Le nombre des écuyers est réduit à deux écuyers commandant, l'un les attelages, l'autre les coureurs, six écuyers cavalcadours, deux écuyers commandant les manèges, deux écuyers en second, enfin deux écuyers pour le Dauphin et Madame Élisabeth.

On fait disparaître les abus les plus criants : chevaux et voitures prêtées, valets nourris aux frais du Roi. Le 7 juillet le prince décide que les carrosses et postiers ne doivent servir qu'à mener les écuyers aux rendez-vous ou au château.

Il y avait 88 pages dans les deux écuries. A la demande du cardinal Loménie de Brienne, les pages de la petite écurie sont supprimés (1).

(1) Les pages de la chambre du roi, de la chambre du comte d'Artois, de la chambre du comte de Provence furent également supprimés.

Les « anciens » des deux écuries entrent dans l'armée quelques mois plus tôt et les nouveaux de la petite écurie sont envoyés à la grande écurie. Une lettre du baron de Breteuil à M. de Lambesc nous apprend qu'à partir du 1er octobre le nombre des jeunes gens est fixé à cinquante. Le prince écrit aussitôt aux parents des pages qui ont changé de maison que leur fils est maintenant sous ses ordres. « Je vous prie d'être persuadé, » dit la lettre qu'il envoie le 8 octobre 1787, « que je m'en occuperai avec un véritable intérêt. » Il avertit également plusieurs familles que les places promises pour le mois d'avril 1788 ne sont plus disponibles.

Enfin la même réforme fixe le traitement du grand écuyer à 250 000 livres et le Roi décide que son successeur ne recevra que 150 000 livres par an. « Je me sais bien bon gré d'être resté garçon (1), » écrit égoïstement le prince à son secré-

(1) Léon DE BROTONNE, dans le *Tableau historique des pairs de France* (1789-1819-1848), nous apprend que le prince de Lambesc s'est marié :

1° A Lemberg, le 26 mai 1803, à Anne, comtesse de Cetner, née le 14 février 1764, † à Vienne le 5 janvier 1814, veuve : 1° le 20 mai 1781, du prince Joseph-Paul Sangusko-Lubartowicz (mariés le 31 juillet 1779) ; 2° divorcée en 1787 d'avec Nestor-Casimir, prince Sapienka, † le 25 mai 1798 (mariés

taire des commandements. « Je m'en tirerai toujours. »

le .. mai 1782) ; 3° divorcée en 1797 d'avec Gaétan, comte Potocki, † le 31 août 1801 (mariés le 22 juin 1790).

2° A Vienne, le 23 janvier 1816, à Marie-Victoire de Folliot de Crenneville, née au château d'Urville-Hague (Manche) le 14 août 1766, † à Vienne le 15 octobre 1845, veuve : 1° le 16 mai 1790 de Francis-Charles, général baron de Pontel, né le 22 octobre 1743 (mariés le 10 août 1786) ; 2° le 10 mars 1806 de François de Paule, comte de Colloredo-Waldsee (mariés le 14 janvier 1799).

CHAPITRE IX

LA MAISON DU PRINCE DE LAMBESC

Les curieux s'amuseront peut-être, après avoir vu le prince de Lambesc à la cour, de le regarder vivre dans son privé, comme on disait au dix-huitième siècle.

Énumérons d'abord ses revenus. Vers 1771 le prince jouit d'environ deux cent quatre-vingt-treize mille livres de rentes. La charge de grand écuyer lui rapporte 103 000 livres net, le gouvernement d'Anjou 39 000 livres gagées sur le trésor royal et l'extraordinaire des guerres, Elbeuf, affermé à M. Héault, 68 000 livres, Lambesc et les îles d'Orgon, 9 750, les terres et seigneuries de Mareuil, de la Bretonnière et du Bouillac, 23 000, les Villatières, en Poitou, 2 200, le Cambout, 6 500. Sur ces sommes, il faut retrancher 30 000 livres de pensions diverses. Il reste donc au prince à peu près 262 000 livres à dépenser par an. A ces revenus, s'ajoutent la solde de M. de Lambesc,

une pension militaire de 12 000 livres et, à partir du 1er janvier 1778, les 3 000 livres accordées au cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Plus tard la terre de Vaugien lui donnera un supplément de recettes de 25 074 livres par an. Enfin le prince hérite également à la mort du prince de Marsan, du revenu de la sirie de Pons et de la principauté de Mortagne en Saintonge.

L'ensemble de ses rentes lui permet de mener grand train, d'autant plus qu'à Versailles, à Paris, à Compiègne et à Fointainebleau, il dispose en toute liberté des hôtels destinés au grand écuyer. Il possède également à Elbeuf, en plus du vieux château, une grande maison de campagne que son tuteur a acquise par procuration de Louis-Jacques Béranger le 10 juillet 1764, « par voie de retrait et clameur féodale ». Enfin le comte de Brionne a laissé à son fils une petite folie qu'il a lui-même achetée au prince Charles le 20 mars 1751. La maison située près de Marly donne « sur le chemin qui conduit de Versailles à Saint-Germain et sur celui de la machine ». Elle porte le nom plaisant de Cœur-Volant et comprend « une cour contenant trente-trois perches avec un puits au milieu, un petit jardin contenant neuf perches et demie, un corps de logis composé d'un côté au

rez-de-chaussée d'une cuisine, d'un garde-manger, d'une salle à manger et d'un office, au-dessus de six chambres à feu et trois sans cheminée et d'un grenier au-dessus. D'autre côté, de deux bûchers, deux écuries dont une grande et une petite, trois remises et deux greniers au-dessus, ladite maison tenant du levant aux héritiers de Mme Chovin, du couchant au grand chemin qui conduit de Versailles à Saint-Germain (1) ». D'après un inventaire déposé aux archives de Seine-et-Oise, datant de la Révolution, les pièces semblent avoir été assez simplement meublées. On aimerait connaître les séjours du prince en ce logis. Mais la maison de Cœur-Volant a gardé son secret...

Pour habiter agréablement l'hôtel de la grande écurie à Versailles, il faut un nombreux domestique. Aussi Mme de Brionne donne à son fils, dès 1771, un important personnel. M. d'Outremont est nommé chef du conseil. Il reçoit chaque année mille livres. Un avocat et un procureur du Parlement sont attachés à la maison, qui se compose également d'un secrétaire des commandements, d'un intendant, d'un trésorier, d'un secrétaire et de deux commis. L'écuyer se nomme M. du Trésor.

(1) Archives nationales, T. 491, 1. 2,

La bouche comprend maître d'hôtel, chef, aide et garçon de cuisine, chef et garçon d'office. Le prince aime les tables bien servies. La salle à manger s'orne de belles pièces et d'un service de Chantilly (1). La verrerie est anglaise. La chère est toujours savoureuse. M. de Lambesc adore les beaux desserts et je note sur un livre de comptes un achat de trois cent vingt livres de fruits, « sçavoir en poires de beurrée cressane, Saint-Germain, Martin Sec, Bons chrétiens et pommes qui faisaient deux milliers de fruits ». Les deux petites caves de Son Altesse, qui se trouvent sous les appartements du prince de Vaudémont, sont fort bien garnies et comprennent : vins de Champagne, Malvoisie, Madère, Beaune, Chagny, Vougeot, Chypres du Cap-Blanc et du Cap-Vert, Muscats blancs et rouges, Chambertin. Le prince surveille lui-même les achats. J'ai retrouvé les factures de pièces de vin envoyées au grand écuyer des quatre coins du royaume « à la garde de Dieu et par la conduite de... voiturier par terre ». Certaines feuilles portent l'enseigne du Chariot d'or, rue Grenetal, « où l'on trouve journellement des rouliers pour toutes les villes de l'Allemagne ».

(1) Archives nationales, T. 491, 3.

Le service personnel est assuré par deux valets de chambre, les sieurs Beauvais et Brucker, quatre valets de pied, deux frotteurs, un chasseur et un coureur. Trois musiciens sont aussi à la disposition de M. de Lambesc pour charmer ses loisirs (1).

Le grand écuyer a neuf chevaux attitrés qui se nomment : le Tranquille, le Favori, le Charmant, le Désiré, le Griffon, la Favorite, le Sénateur, le Plaisant, le Superbe. M. de Maurepas et M. de Turgot trouvent cette cavalerie trop importante et font, en 1776, quelques observations. Le prince, qui se trouve à son régiment, écrit aussitôt à M. Muller « : Je suis bien décidé à ne pas garder un instant ma charge si on me donne le moindre désagrément dans mon administration, car personne ne désire plus l'économie que moi. » Les ministres n'insistent pas.

L'écurie particulière est dirigée par un premier cocher qui a sous ses ordres deux cochers en second et trois palefreniers nommés Saint-Louis, la Couture

(1) L'avocat au Parlement reçoit 600 livres par an, le procureur 400, l'intendant 3 000, le trésorier 1 200, le secrétaire 1 800, les commis 800, l'écuyer 2 400, les trois musiciens 1 800, 1 800 et 1 200, le maître d'hôtel 1 200, le chef de cuisine 1 000, l'aide de cuisine 500, le garçon de cuisine et le garçon d'office 150, le chef d'office 600.

et la Plaine. Amusant détail : tous ces hommes, sauf les trois palefreniers, savaient écrire et signaient à la fin du mois le reçu de leurs gages. Voici une de ces pièces : « J'ai reçu de Son Altesse Monseigneur le prince de Lambesc, par les mains de M. Guillemand, la somme de 37 livres 10 sols pour les gages de M. l'Éveillé, dont le prince a bien voulu me gratifier. »

La livrée des valets de pied se compose d'un frac complet de calemande bleue, doublé de serge écarlate, avec boutonnières de poil de chèvre bleu. La veste est de toile en été et de drap en hiver. Le frac et la veste sont bordés « d'un petit galon de six lignes, boutonsargentés à rosettes et bord à chapeau de deux pouces et bourdalou à clinquant ». Les chapeaux ont un galon d'argent.

Les palefreniers et les postillons ont une tenue analogue avec culotte bleue, et une note nous apprend que « l'Éveillé, coureur, aura frac complet de calemande bleue à brandebourgs d'argent, le gilet galonné d'une tresse semblable aux brandebourgs ». Les cochers, signe distinctif, portent une culotte rouge.

Enfin le prince, comme il convient, dès 1770 a monté un équipage. Il chasse le cerf, le sanglier et le chevreuil. En 1780 il achète pour une somme

de 8 334 livres, 67 nouveaux chiens. Le personnel comprend un piqueur, trois valets de chien à cheval et cinq valets de pied de chiens. Les noms de ces derniers, la Violette, l'Épinay, la Plaine, la Brisée, la Rosée sont seuls parvenus jusqu'à nous.

Tout ce luxe est excessivement bon marché. En 1776 la garde-robe du prince coûte 6 000 livres, les menus plaisirs 8 640, l'équipage 12 000, la table 30 000, les gages 31 167, l'habillement des gens 7 000, les voitures 4 000, les voyages 6 600, les meubles 18 000. Chaque serviteur reçoit 25 sols par jour et, pour cette modique somme, l'homme se nourrit à ses frais.

Voici enfin, pour compléter le tableau, la récapitulation des dépenses de M. de Lambesc pour le mois de décembre 1781 : menus plaisirs de Son Altesse, 720 livres ; entretien de l'équipage de chasse, 1 200 ; table, 1 839 livres 1 sol 6 deniers ; gages des gens du prince, 634 ; gens de l'équipage, 532 livres 34 sols. Ce qui donne un total de 4 925 livres 4 sols et 10 deniers. Cette somme nous paraît dérisoire. Mais cependant tout le monde se plaint amèrement à cette époque du prix sans cesse croissant du coût de la vie.

CHAPITRE X

VIE MILITAIRE DU PRINCE DE LAMBESC

Pour donner une image plus fidèle de M. de Lambesc, il nous faut maintenant parler de sa vie militaire et de son rôle en 1789.

Nous avons déjà dit que le grand écuyer avait fait ses premières armes au régiment de Mestre-de-camp général de la cavalerie, commandé alors par le marquis de Castries. Les séjours du jeune officier à son corps sont de courte durée, ce qui n'empêche pas Mme de Brionne d'obtenir pour son fils, au début de l'automne 1768, une compagnie. Le brevet définitif est signé le 26 décembre. Dix-huit mois plus tard, le 2 juin 1770, le prince est nommé capitaine et demande à l'Empereur de servir comme volontaire dans ses armées. Joseph II refuse la grâce sollicitée. Le 24 mars 1772, nous retrouvons Charles-Eugène sous-aide major. Il a maintenant vingt-deux ans et Mme de Brionne

songe à lui acheter un régiment. Elle juge, en effet, qu'il ne convient pas que son fils s'éternise dans les grades inférieurs. Or, en mars 1773, le prince de Bauffremont offre au Roi la démission de la charge de colonel propriétaire du régiment de son nom.

Mme du Deffand, avisée du bruit qui court, écrit à la duchesse de Choiseul le 6 mars 1773 (1) : « Savez-vous que l'incomparable vient de vendre son régiment cent soixante mille francs à M. de Lambesc. J'ai appris cette nouvelle par la ville. Apparemment que c'est par le conseil ou l'aveu de sa dame. Il compte que son procès sera renvoyé au Parlement de Besançon. Il penche à croire que sa dame l'y suivra ou qu'elle s'établira en Lorraine. »

Mme de Brionne, également avertie de l'événement, s'informe de la somme que le prince exige pour céder ses droits. M. de Bauffremont répond que Louis XV lui-même a taxé le régiment 120 000 livres. Le marché est rapidement conclu. Mais il est plus difficile de se procurer la somme nécessaire. Mme de Brionne et son fils ne possèdent pas à ce moment d'argent liquide. Le sieur Belin,

(1) *Lettres de Mme du Deffand*, p. 191.

mandataire du jeune prince qui a été émancipé d'âge par lettres de la chancellerie du palais le 18 décembre 1771, réussit à emprunter au sieur Louis Véron, bourgeois de Paris, les 120 000 livres par deux obligations passées « ce jourd'hui à son profit par ledit sieur Belin audit nom, sous le cautionnement solidaire de très haute, très puissante et très illustre princesse, Mme Louise-Julie-Constance de Rohan, l'une de 70 000 et l'autre de 50 000, par-devant maître Laideguive (1) ».

L'affaire sembla avantageuse, car le régiment de Bauffremont-Dragons est un régiment superbe qui, sauf une légère interruption (pendant une minorité le comte de Gramont le commande quelques mois), était, depuis Louis XIV, passant de père en fils ou de frère en frère, dans la même maison. Le corps comprend en 1773 douze compagnies : Bettainvilliers, Cessiat, Vernouillet, Varenne, Burgal, Villers la Faye, Mézières, la Chassagne, Terlay, Orsay, la Pallu et Montferrand. Douze capitaines, douze lieutenants, onze sous-lieutenants, trois cent soixante-dix hommes

(1) Archives administratives du ministère de la Guerre. Dossier 3236.

dont quatre-vingt-dix-huit à pied, deux cent quatre-vingt chevaux sont inscrits sur les contrôles (1). Comme il convient, le régiment, étant un régiment de famille, prend le nom de son nouveau propriétaire et s'appelle désormais Lorraine-Dragons.

Tout le monde félicite le jeune colonel et le prince Maximilien des Deux-Ponts (2), qui courtise Mlle de Lorraine, se hâte d'écrire, le 14 mars, la lettre suivante au prince :

J'ai appris avec le plus grand plaisir, mon cher prince, que le Roi vous avait donné le régiment de Beaufremont. Permettez que je vous en fasse mon sincère compliment et que je profite de cette occasion pour avoir l'honneur de vous écrire et de vous dire combien je vous aime. Votre régiment étant en garnison à Phalsbourg, qui est fort près d'ici, j'espère que vous profiterez de cette proximité pour venir nous voir et forcer quelques cerfs et sangliers avec nous : je serais enchanté de vous revoir et vous ne sauriez me faire de plus grand plaisir que celui de venir ici. Pardonnez-moi, mon cher prince, la familiarité avec laquelle je vous écris : je crois qu'entre amis, et surtout entre

(1) Archives du ministère de la Guerre. Dossier du régiment de Lorraine-Dragons.

(2) Le prince Maximilien, frère du duc régnant, deviendra en 1802 roi de Bavière. Le mariage qu'il projetait avec la seconde fille de Mme de Brionne n'eut pas lieu.

futurs beaux-frères (j'ose l'espérer du moins) on ne doit pas faire de compliments : aussi vous ne sauriez me faire de plus grand plaisir qu'en me répondant dans le même style, c'est-à-dire qu'en me traitant avec bonté. Oserais-je vous prier de présenter mes respects à Madame votre mère et d'embrasser l'ami Boistel mille et mille fois de ma part. Adieu, mon cher prince, aimez toujours un peu votre fidèle serviteur et ami, etc...

Le prince de Lambesc se hâte de répondre, le 19 mars :

Je suivrai votre exemple, mon cher prince, puisque vous l'ordonnez : je jouis avec bien de la satisfaction de votre manière de dire les choses les plus obligeantes à quelqu'un qui vous est tendrement attaché. Il ne pouvait rien m'arriver de plus agréable, que d'avoir une occasion de vous présenter cette vérité tout franchement et sans cérémonie. Votre amitié, mon cher prince, m'est infiniment précieuse et la qualité de beau-frère m'honorerait et mettrait le comble à mes désirs.

L'intérêt que vous voulez bien prendre à mon avancement ajoute à la grâce que le Roi m'a faite et me flatte beaucoup. S'il m'est possible de quitter mon régiment cet été, je me ferai un devoir de vous en aller remercier aux Deux-Ponts. Soyez bien persuadé de mon empressement et de ma reconnaissance des plaisirs que vous avez la bonté de me promettre. Ils

ont bien de l'attrait pour moi parce que je dois les partager avec vous.

Recevez mon cher prince, je vous en supplie, l'hommage de mon attachement.

Charles-Eugène DE LORRAINE,
Prince DE LAMBESC.

Ma mère est bien flattée de votre souvenir et me charge de vous dire de sa part les choses les plus tendres et M. de Boistel vous présente son respectueux hommage.

Le grand écuyer part à la fin de l'hiver et rejoint sa nouvelle garnison : Phalsbourg. Il emporte toute une bibliothèque qui comprend entre autres livres les *Révolutions de Suède* et la grosse ordonnance de cavalerie.

Aussitôt arrivé, le jeune colonel loue une maison pour la somme de dix louis par mois. Il écrit le 8 avril à son secrétaire : « Je suis très content de mon régiment. Tout le monde a le plus grand désir de bien faire. Il y a beaucoup de choses à faire, tant pour les manœuvres que pour la tenue. J'ai été hier dîner à Strasbourg chez M. de Vogüé. Je suis très content de mes cuisiniers. Je fais la meilleure chère possible. Duval croit que cela n'ira qu'à mille ou onze cents livres par mois. J'ai donné à dîner le lendemain de mon arrivée à

tous les officiers et j'ai douze personnes tous les jours (1). » Il remet un étendard et trois guidons aux escadrons, fait repeindre à ses armes les caisses des tambours et habille, de ses propres deniers, les musiciens d'une livrée polonaise à ses couleurs. Un seul point noir : la caisse est en déficit de 6 000 livres. Sur le conseil du marquis de Castries, M. de Lambesc les avance et M. Muller est chargé de négocier un nouvel emprunt.

Les journées passent vite. En été le réveil et le boute-selle sonnent dès l'aube et le prince, à la première heure, rejoint sa troupe sur le terrain de manœuvre. Sous ses yeux, les escadrons évoluent et le jeune colonel s'exerce à les commander. Il dirige lui-même les déploiements, les changements de front, les marches en bataille ou en ordre oblique, enfin les charges.

L'après-midi est consacré à la chasse. Le prince Maximilien des Deux-Ponts, le prince de Nassau-Saarbrück et le cardinal de Rohan mettent leurs forêts à la disposition de M. de Lambesc qui force, avec son équipage, cerfs, chevreuils et sangliers. Il voyage aussi, va passer quelques jours à Saverne, à Deux-Ponts, à Lausanne et reçoit également des

(1) Archives nationales, o^{1}857, pièce 87.

visites : « Ma mère, mande le prince le 30 avril, est venue dîner avant-hier avec le cardinal. Elle a vu manœuvrer le régiment. Elle s'était fait faire un habit de dragon, ainsi que ma sœur. » Mlle de Lorraine et sa mère sont encore plus charmantes sous ce travesti guerrier. La présence de M. de Rohan, prince de l'Église et ancien amant de la princesse, ajoute une grâce piquante à cette touchante réunion de famille.

En 1774 Lorraine-Dragons est en garnison à Épinal. Le 31 août le régiment est dirigé sur Provins. Le prince envoie aussitôt un quartier-maître pour préparer son propre logement. Colonel plein de zèle, il fait la route avec ses escadrons et visite en passant les garnisons. Mais au bout de quatorze jours d'étape, arrivé à Bar-sur-Aube, il quitte sa troupe, fait un crochet sur Paris et retrouve à Provins régiment, chevaux, chiens et équipage. Le quartier-maître a loué pour 500 livres par an une belle demeure appelée la maison des Cordeliers. Mais déjà voici la fin de septembre. De Provins le grand écuyer, en chassant, gagne Fontainebleau où se trouve la cour.

Par suite du sacre, le séjour du prince à son régiment, en 1775, est de courte durée, mais fort peu agréable. En effet, des troubles ayant éclaté

à Meaux et à Nangis, M. de Lambesc, pour contenir ces deux villes, est obligé d'envoyer force patrouilles et il trouve très mauvais de ne pouvoir chasser.

En 1776 nous retrouvons le régiment à Valenciennes. Le prince s'habitue vite à cette nouvelle garnison. Il chasse dans les forêts du duc de Penthièvre et du prince de Ligne et dans les bois de Mormalle. Mais les réformes de M. de Saint-Germain lui donnent beaucoup de travail. Le régiment est entièrement réorganisé et ne comprend plus qu'un état-major et quatre escadrons : Mestre-de-camp en second, lieutenant-colonel, Bettanvilliers et Cessiat. « Je suis accablé d'écritures pour la nouvelle formation, » écrit le colonel. « Cela m'empêchera de chasser au moins pendant quinze jours. Le règlement nous met tout à fait à l'allemande. Cela ne me déplaît pas, car j'aime l'exactitude (1). » Il constate quelques jours plus tard les résultats de la réforme par les phrases suivantes : « Mon régiment va assez bien, ils se font à la nouvelle ordonnance. Je n'ai pas encore fait donner de coups de plat de sabre : il faudra du temps pour les y habituer. » Peu de temps après,

(1) Archives nationales, o¹865, pièce 176.

M. de Castries vient inspecter le régiment et trouve qu'il manœuvre supérieurement, mais que les officiers n'ont pas bon esprit. Assurément le ton de commandement cassant et les idées très personnelles du prince ne sont pas faits pou calmer les susceptibilités.

En 1777, nouveau départ pour Valenciennes. La vie militaire plaît de plus en plus à Charles-Eugène. Après un long hiver passé à Versailles, quel plaisir, lorsque arrive le mois d'avril, de rejoindre sa garnison. Le prince emmène toute sa maison. Plusieurs fourgons transportent l'argenterie et les bagages. Accompagné d'un seul valet de chambre, le colonel fait la route en chaise de poste. Le voyage, qui dure quatre jours, coûte une centaine de livres. La vie dans les auberges est très bon marché et cependant le jeune prince ne se prive de rien. Heureux temps : deux poules dans le pot ne valent que 2 livres 45, et « pour le rôtisseur avoir fourni deux poulets et quatre pigeons et arrangé la cuisinière et fait le rôt, » Savary, premier valet de chambre, ne débourse, en 1782, que 25 livres 10 sols. Arrivé à Valenciennes, le prince retrouve son confort habituel. M. Guillemand, maître d'hôtel, et M. de Saint-Martin, chef cuisinier, le servent de leur mieux.

Chaque année une grande maison, appelée l'Aigle rouge et située rue Saint-Guy, est louée pour la saison. Le propriétaire s'engage à nettoyer les vitres et à changer les draps, « le tout pour la somme de 14 000 livres pour l'espace de quatre mois. » La vieille demeure est spacieuse et comprend « chambres, mansardes, cuisines, caves, greniers, écuries et remises et tous lesdits appartements garnis de meubles convenables tant en lits, draps et tous autres effets à l'usage des chambres et antichambres ». Le personnel se compose, en plus de la bouche, de quatorze valets de pied et des piqueux de Son Altesse. Le service est aussi correct qu'à Versailles. En plus de son argenterie, le prince emporte des plats et des assiettes en porcelaine de Chantilly et pour décorer la table et les appartements, un grand berceau de faïence à quatre piliers, deux baldaquins à piliers, un cabinet assorti et de nombreux vases garnis de fleurs fines.

La chère est abondante mais sans exagération, car le maître de maison n'aime pas la dépense inutile. Le souper, par exemple, se compose de quatre plats d'entremets et d'un seul plat de viande. La cave, par contre, est toujours copieusement garnie, car le prince est grand amateur de

vieux vins. On note au hasard, pour une seule campagne, 44 bouteilles de Champagne d'Épernay, 51 Bordeaux, 30 Balsaque, 20 Cotte Rollet, 30 Mâcon blanc de M. Amelot, 35 Bordeaux Cassis, 25 vin du Rhin, 10 Muscat rouge, 10 Marasquin, 4 Anisette, 10 Ermitage blanc, 10 Roussillon de M. de Frimont, 153 demi-bouteilles de Malvoisie, Madère, Chypre de Paris, Vermouth, Malaga et enfin 10 flacons de fleur d'oranger de d'Égraille pour dissiper assurément les fumées des vins trop capiteux.

En 1777, le prince de Vaudémont est nommé capitaine en second au régiment de Lorraine-Dragons et les deux frères habitent ensemble (1).

L'année suivante le régiment est envoyé à Vernon. De cette ville, le prince va visiter le 4 juillet, pour la première fois, son duché d'Elbeuf. « Je n'ai point été content du château », écrit-il, « c'est absolument une maison de négo-

(1) M. de Lambesc, qui s'y entend très bien en affaires, a vendu à son frère 7 000 livres une commission de capitaine. Il écrit à cette occasion à M. Müller : « M. de Rougerie a 1 000 écus à lui. Je lui prête 4 000. J'ai fait faire un billet à mon frère que je vous envoie pour garder. Vous direz à M. de Rougerie de porter tout de suite ces 7 000 francs de taxe de mon frère chez M. de Pange, car il n'aura son brevet que lorsque son argent sera déposé. »

ciant mais assez logeable. Nous partons lundi. L'état-major sera à Elbeuf avec trois escadrons et deux à Pont-de-l'Arche. J'ai fait venir de Versailles deux lits de camp et quelques chaises. » Des meubles expédiés de Paris compléteront l'installation.

Quelques jours plus tard, le régiment, musique en tête, fait son entrée à Elbeuf. Le prince est très satisfait, car les officiers municipaux, selon son désir, ne lui ont pas adressé de discours. Les escadrons séjournent quelque temps dans la ville, en attendant de se rendre au camp de Bayeux. La guerre avec l'Angleterre occupe les esprits et les cœurs et le prince fait part de ses espoirs à son correspondant habituel : « On me mande que le camp est fort incertain et qu'on parle beaucoup de faire une descente si notre flotte se bat. Je désire bien que cela soit (1). » L'expédition n'a pas lieu et bientôt Lorraine-Dragons arrive au camp de Bayeux. Le colonel s'amuse beaucoup à coucher sous la tente, fort confortable, que le duc d'Aumont lui a prêtée. Le prince a renvoyé son argenterie à Paris, ne gardant que dix-huit timbales d'argent. Il a commandé une

(1) Archives nationales, o[1]865, pièce 221.

vaisselle d'étain et un écritoire de campagne très pratique.

Les grandes manœuvres commencent le 12 août et durent jusqu'au 25. M. de Lambesc reçoit de grands compliments sur la belle tenue de son régiment. Ces appréciations flatteuses l'enchantent, car il est passionné de son métier. Les instructions, qu'il donne en rentrant à l'automne à Versailles à M. de Ludre qui le remplace pendant le semestre d'hiver 1778-79, le montrent (1). Ce document souligne avec quel soin le prince règle les moindres détails, s'occupe de l'instruction des officiers et des recrues et dirige de loin le travail à cheval ou à pied. Deux officiers de fortune, MM. Spindler et Adrien, sont chargés de ces deux branches primordiales de l'instruction.

En effet le prince qui, au début de sa carrière, était un officier très cassant, est devenu un excellent chef de corps, comme le prouve cette note conservée aux archives du ministère de la Guerre : « A eu pendant quelque temps beaucoup de caprice et dureté, s'est corrigé et est regardé comme un très bon colonel (2) »

(1) *Carnet de la Sabretache*, t. I. p. 29.

(2) Archives de la Guerre. Dossier du régiment de Lorraine-Dragons.

Sous son énergique commandement, l'état d'esprit des officiers, qui laissait un peu à désirer, s'améliore de saison en saison. Le comte Esterhazy, inspecteur de Lorraine-Dragons, note chaque année de nouveaux progrès et constate en 1780 que « l'équitation est très recherchée sans abus (1) » Il souligne également dans son rapport au Roi que les chevaux sont plus solides que brillants. Enfin le recrutement en hommes est très bon. Le prince envoie ses racoleurs en Alsace et en Lorraine allemande, préférant de beaucoup les cavaliers de ces territoires. « Cette espèce d'hommes-là, » écrit-il, « me convient mieux que des gens de Paris. »

Après l'inspection de 1784, le comte Esterhazy note : « La manœuvre est supérieurement commandée par le prince de Lambesc. » Il remarque aussi que : « L'instruction à pied est telle qu'il serait à désirer qu'elle fût aussi bonne dans toute l'infanterie. » L'inspecteur termine son rapport en disant que l'équitation est faite pour servir de modèle à toutes les troupes à cheval et que la discipline à l'ordonnance est ferme sans être trop sévère. « La preuve qu'elle est juste est la quantité

(1) Archives de la Guerre. Dossier du régiment de Lorraine-Dragons.

de dragons qui rengagent. » La tenue est très soignée mais sans colifichet. Les vestes, culottes et guêtres de toile blanche, en dépit des ordonnances, ont été conservées, ce qui rend les uniformes plus coquets. Enfin le corps des officiers est très instruit. Le prince s'occupe avec grand soin de leur avancement, leur obtient des gratifications et note chaque année de sa main leurs services, en rédigeant les observations sur les talents et mœurs du régiment. Les quartiers-maîtres et les porte-guidons ne sont pas oubliés.

La discipline d'une troupe se juge à sa tenue dans les garnisons et les cantonnements. Aussi la lettre suivante, adressée par M. de Malesherbes au colonel de Lorraine-Dragons vaut la peine d'être citée :

Monseigneur,

Je m'attendais bien, en voyant arriver à Malesherbes des officiers de votre régiment, à éprouver de leur part tout ce qu'on a lieu d'attendre de gens qui ont l'honneur de servir le Roi et le bonheur de le servir sous vos ordres, mais ce qui m'était difficile de prévoir, c'est l'excès de politesse et d'attention que j'ai reçu de tous ces Messieurs et singulièrement de M. de Cessiat. Je vous certifie qu'ils ont eu dans le pays une conduite merveilleuse et qu'ils y ont gagné l'amitié et l'estime de tout le monde.

C'est une justice que je me fais un plaisir et un devoir de leur rendre comme un témoignage qui peut leur mériter vos bontés (1).

En un mot les éloges décernés au régiment sont unanimes et Louis XVI, pour récompenser M. de Lambesc, lui donne, en 1781, le grade de brigadier. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que la faveur soit étrangère à cette promotion que le ministre de la Guerre annonce en ces termes au nouvel officier général le 5 décembre :

« Le marquis de Ségur a l'honneur d'informer M. le prince de Lambesc que le Roi, après s'être fait représenter l'avancement qu'ont obtenu quelques princes de la maison de Lorraine dans différentes circonstances, Sa Majesté voulant lui marquer personnellement la satisfaction qu'elle a de la manière distinguée dont il sert à la tête du régiment de dragons de Lorraine, a bien voulu lui accorder le grade de brigadier sans consulter son rang parmi les mestres de camp et sans tirer à conséquence, etc. (2)... » Louis XVI, en effet, octroie toujours aux princes lorrains des grâces nombreuses. L'année précédente, M. de Vaudémont, à la demande du prince de Lambesc, a

(1) Archives nationales, o¹861, pièce 192.
(2) Archives administratives de la Guerre, dossier 3236.

été nommé colonel commandant du régiment de son frère. Cette promotion soulève de vives critiques et d'infinies réclamations. Toute la noblesse ne peut admettre qu'une telle faveur soit accordée à un prince étranger. Louis XVI, cédant une fois de plus à l'opinion publique, décide alors que M. de Vaudémont, qui a vingt et un ans, n'exercera son commandement qu'à l'âge de vingt-trois ans. Mme de Brionne envoie en vain à Versailles la princesse Charlotte, coadjutrice de Remiremont, demander à la Reine de faire revenir le Roi sur sa décision (1). Marie-Antoinette protège en effet beaucoup M. de Lambesc et son frère. Elle a également une grande amitié pour Mlle de Lorraine qui a failli devenir favorite à la place de la comtesse de Polignac. Mais Louis XVI se montre intraitable.

Le grade d'officier général ne suffit pas au colonel-propriétaire de Lorraine-Dragons qui cherche, en 1784, à obtenir la croix de Saint-Louis. Le comte Esterhazy approuve la demande. Mais le ministre secrétaire d'État à la Guerre refuse de délivrer le brevet, prétendant que Charles-Eugène de Lambesc a seulement dix-sept ans et cinq

(1) *Correspondance de Mercy-Argenteau*, t. III, p. 379.

mois de service. La croix de Saint-Louis ne sera remise au prince que l'année suivante, alors qu'il commande le régiment de Royal-Allemand. En effet, le 1er mars 1785, le prince de Nassau-Siegen offre au Roi sa démission de colonel-propriétaire de ce régiment et M. de Lambesc brigue aussitôt la succession. Par la même occasion le prince de Vaudémont qui a acheté depuis peu Royal-Normandie, sollicite la permission d'échanger son régiment contre Lorraine-Dragons.

Le Roi ayant concédé cette première grâce, les deux frères en sollicitent une seconde. Ils font alors remarquer que Royal-Allemand est sans prix que Lorraine-Dragons a été acheté fort cher au prince de Bauffremont (1). Le prince de Lambesc, en devenant colonel-propriétaire, a attaché à sa maison toutes les prérogatives dont jouissaient les princes de Bauffremont. Aussi les deux frères demandent que Lorraine-Dragons « ne soit pas assujetti à la réduction progressive d'un quart de son prix ainsi que les autres régiments le sont par l'ordonnance du 25 mars 1776, mais qu'il demeure à 120 000 livres, ce régiment étant destiné à rester dans la maison de Lorraine tant qu'il

(1) Archives nationales, T. 491, pièce 12.

s'y trouvera des officiers en état de le commander ». Par la même occasion, le prince de Vaudémont sollicite la pension de 6 000 livres d'appointements de mestre de camp propriétaire de Lorraine-Dragons.

Le Roi accorde cette seconde grâce et met dans la marge de la supplique, de sa grosse écriture, le mot « bon ».

Les deux princes décident aussitôt que M. de Vaudémont versera à son frère 120 000 livres, ce qui permet à M. de Lambesc de rembourser ses dettes les plus criardes.

Il ne reste plus qu'à régler la question du traitement du nouveau colonel du Royal-Allemand. Le secrétaire d'État à la Guerre propose une pension de 6 000 livres. Le Roi acquiesce encore et le 3 mars le ministre écrit au prince :

Le Roi a bien voulu, Monsieur, vous accorder la propriété de son régiment Royal-Allemand de cavalerie vacante par la démission de M. le prince de Nassau-Siegen. J'ai l'honneur de vous en informer et d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, etc...

Royal-Allemand est un des plus beaux régiments de cavalerie de l'ancienne monarchie. Donné par le roi de Pologne, au seizième siècle, au Roi de France, il portait encore en 1671 le nom légendaire

de Kœnigsmark. Les traditions d'autrefois sont jalousement conservées. Les cavaliers, appelés reîtres, sont Allemands et les chevaux, tous de robe noire, viennent des territoires situés au delà de l'Elbe. L'uniforme est étincelant. Il comprend un grand manteau de drap bleu doublé de rouge à la polonaise, une veste de drap incarnat, une bandoulière jaune, une culotte de peau et un bonnet d'ourson avec panache blanc. Le tapis de selle est bleu avec bordure blanche. Enfin les étendards frangés d'or sont de soie bleue. Le soleil du Roi et la devise *Nec pluribus impar* resplendissent sur la lourde étoffe.

M. de Lambesc trouve un régiment beaucoup moins entraîné que Lorraine-Dragons, mais encore en très bel état. En septembre 1785, quelques mois après la prise de commandement, le comte Esterhazy note dans son rapport d'ensemble (1) :

« L'instruction des officiers et des sous-officiers avait été négligée mais a gagné prodigieusement depuis trois mois. La manœuvre, parfaitement commandée par M. le prince de Lambesc, s'est faite avec exactitude et une très grande célérité. La discipline est exacte et ne laisse rien à désirer. »

(1) Dossier Royal-Allemand. Archives de la Guerre.

Le général inspecteur constate également la beauté de l'habillement et la grande instruction du corps des officiers. Mêmes très bonnes notes en 1786. Le comte Esterhazy, qui a de nouveau passé la revue de Royal-Allemand, écrit que « l'équitation gagne sensiblement tous les ans. Les officiers sont parfaitement bien montés et la plus grande partie ont plusieurs chevaux. La discipline est ferme et juste sans trop de sévérité. L'administration est faite avec tant d'intelligence que ce régiment, qui devait 4 000 livres en venant à Valenciennes, a aujourd'hui 10 000 livres à la masse générale ».

Le corps des officiers s'habitue vite à son nouveau colonel qui confie à M. Muller, la même année, sa satisfaction. « J'ai été reçu à merveille par mon régiment. Ils me marquent un attachement dont je suis bien touché. »

Enfin le marquis de Jaucourt, au début de 1789, note ainsi le régiment : « L'état-major m'a paru très instruit et M. le prince de Lambesc réunit les qualités qu'on peut désirer à un excellent colonel. »

En résumé, Charles-Eugène de Lorraine compte parmi les officiers les plus distingués de l'armée. De nombreuses récompenses ont du reste stimulé son zèle.

Le 28 juillet 1785, le Roi double sa pension militaire qui n'était que de 6 000 livres. La même année le prince est envoyé en Prusse pour faire un voyage d'études militaires (1). Le général Frimont, maréchal de camp, le duc des Cars (2), le comte de Rochechouart, le prince de Vaudémont, M. d'Ecquevilly, colonel de Royal-Cavalerie, le général Himann, M. de Châteauneuf du Peyre, le chevalier d'Oraison, le comte de Biencourt, colonel du régiment d'Austrasie, font également partie de la mission. Tous les officiers sont présentés à Frédéric II. Les princes de Lorraine, cousins de l'Empereur, dînent avec les officiers généraux à la table du Roi (3).

L'année suivante, 1786, le prince de Lambesc est envoyé de nouveau en Prusse (4). MM. de Toulongeon, de Custine, de Mirabeau, de Vitry, de Damas et de La Ferté l'accompagnent. M. de

(1) Le voyage coûte 10 620 livres à M. de Lambesc. Cette somme se décompose ainsi : frais de poste, 3 830 livres ; frais d'auberge, 3 505 livres ; voiture de remise, laquais de louage, etc., 1 525 livres ; supplément de nourriture aux gens de route et gratifications données aux gens pour le voyage, 408 livres ; excédent de la dépense des chevaux, 839 livres.

(2) Le duc des Cars raconte dans ses *Mémoires* ce voyage, t. I, p. 369.

(3) Duc des Cars, *Mémoires*, t. I, p. 330.

(4) Le prince, en 1786, se rend également à Belœil.

Toulongeon a laissé une amusante description du voyage, suivie d'une comparaison entre l'armée prussienne et l'armée française (1). Le prince, après avoir admiré aux camps de Neisse et de Prague, les belles troupes prussiennes, revient à Valenciennes le 31 août. Il repart aussitôt et gagne Prague où il arrive le 5 septembre pour faire sa cour à l'Empereur. « Mes chevaux de selle, » écrit-il, « me sont d'une grande utilité quoiqu'ils aient déjà fait 400 lieues. »

Deux ans plus tard, le 9 mars 1788, M. de Lambesc est nommé maréchal de camp et le Roi lui confie le commandement d'une brigade à cheval en Hainaut. En effet le comte de Brienne, dès son arrivée au ministère de la Guerre, a repris les réformes tentées par le comte de Saint-Germain (2). Le territoire est divisé en dix-sept commandements ayant à leur tête un commandant en chef de province et vingt et une divisions. Chaque division comprend un nombre variable de brigades. Elle est commandée par un chef de division qui a sous ses ordres un inspecteur de la cavalerie et de l'infanterie.

(1) Marquis DE TOULONGEON, *Une mission militaire en Prusse en* 1786.

(2) *Carnet de la Sabretache*, 31 octobre 1902.

La division de Hainaut est composée de quatre brigades d'infanterie et de deux brigades de cavalerie. Le marquis de Jaucourt, lieutenant général qui la commande, a sous ses ordres un inspecteur pour l'infanterie, le marquis de Sannevoy et un inspecteur pour la cavalerie, le comte de Coigny. Les quatre brigades d'infanterie ont à leur tête le marquis de Sannevoy, le marquis de Bertillat, le comte de Freytag et le comte de Rochechouart, maréchaux de camp. Le comte de Coigny commande une des brigades de cavalerie. Le prince de Lambesc, enfin, est à la tête de la seconde, tout en conservant la direction de Royal-Allemand. C'est là où la Révolution doit venir le trouver. Il est curieux de constater que, pendant les derniers mois du règne de Louis XVI, toute l'armature sociale se disjoint. Seule l'armée, fortement encadrée et rajeunie par les réformes de M. de Saint-Germain et de M. de Brienne, est en pleine prospérité.

Lorsqu'on y réfléchit, le sort de ces officiers est tragique. Ils préparent avec ardeur la prochaine campagne, consacrant à cette œuvre leur vie et leur intelligence, et le destin cruel, dans quelques mois, les fera combattre contre la France côte à côte avec les pires ennemis de la patrie. Les

soldats que ces officiers instruisent seront peut-être décimés par leurs anciens chefs. Le prince de Lambesc lui-même, en 1793, entrera dans Valenciennes à la tête d'un détachement autrichien.

CHAPITRE XI

LA CHARGE DU PRINCE DE LAMBESC AUX TUILERIES

Le prince de Lambesc prend part en 1787 à l'imposante cérémonie qui se déroule le 22 février à Versailles pour l'ouverture de l'assemblée des notables.

Le matin, après avoir entendu la messe, le Roi rentre dans ses appartements, escorté de ses deux frères, du duc d'Orléans, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du prince de Conti et du duc de Penthièvre. Louis XVI, toujours accompagné des princes, repart bientôt et se rend à l'assemblée. Le prince de Conti et le duc de Penthièvre ne trouvent pas place dans le carrosse royal et sont obligés de monter dans une seconde voiture. Ces deux carrosses sont suivis d'un troisième qui contient le prince de Lambesc, le duc de Coigny, le duc de Fleury, premier gentilhomme de la chambre du Roi, le duc de Liancourt, grand maître

de la garde-robe, le duc d'Ayen, capitaine des gardes du corps, et enfin le duc de Brissac, capitaine colonel des Cent-Suisses. A l'assemblée des notables le grand écuyer occupe la même place qu'aux lits de justice et s'assoit sur un tabouret qui se trouve à un pied et demi du trône (1).

M. de Lambesc assiste également à la proclamation d'ouverture des États généraux le 27 avril 1789. La cérémonie doit avoir lieu en grande pompe à dix heures et les ordres envoyés par M. de Dreux à minuit, arrivent seulement quatre heures plus tard à la grande écurie. Ce petit détail en dit long sur le désarroi qui règne au château à cette heure solennelle. Dès sept heures du matin, le prince demande au commandant de la garde de lui prêter deux tambours et deux fifres, car ceux de la Chambre et des écuries sont à Paris, et les ordres sont arrivés si tard qu'il n'est plus temps de les faire revenir à Versailles. Malgré cet incident, le roi d'armes et les hérauts, précédés de musiciens de fortune, commencent à dix heures la proclamation. Ils sont montés sur des chevaux magnifiques. Les selles de velours ont des housses en souliers galonnées. Deux palefreniers en grande

(1) Archives nationales, o^{1}857, pièce 181.

livrée tiennent la bride de la monture du roi d'armes.

Quelques jours plus tard le prince de Lambesc, par ordre du secrétaire d'État à la Guerre, rejoint son régiment. Son frère, grand écuyer en survivance, le remplace pendant les fêtes. Le 4 mai doit avoir lieu la procession générale. Le prince de Vaudémont reçoit l'ordre de se rendre en habit à manteau, avant la cérémonie, au château. Il doit accompagner le Roi et une place lui est réservée dans les carrosses de la cour. « Il prendra, » dit le document, « une séance sans rang à l'église. Il marchera durant la procession à la gauche du Roi. A Saint-Louis il prendra sa séance ordinaire. Monsieur le grand écuyer se retirera avec le Roi et se rendra au château dans les voitures de Sa Majesté. »

Le dimanche soir 3 mai, une lettre du grand maître des cérémonies précise certains points de détail : « M. de Brézé, » dit le billet, « a l'honneur de faire mille compliments à M. le prince de Vaudémont et celui de lui marquer qu'il ne doit point avoir l'épée de parement pour la procession. S'il lui a dit, il s'est trompé. »

Le prince de Vaudémont assiste donc au service à Saint-Louis et à l'étonnante procession où

les trois ordres, noblesse, clergé et tiers état, défilent, le cierge en main, dans les rues de Versailles, suivant le dais qui abrite le Saint-Sacrement.

En revenant à la grande écurie, M. de Vaudémont trouve un nouveau billet du grand maître des cérémonies : « Le Roi fera l'ouverture des États généraux le 5 de ce mois à neuf heures du matin. Sa Majesté a nommé Monsieur le grand écuyer pour porter l'épée de parement à la cérémonie. J'ai l'honneur de l'en prévenir pour qu'il puisse faire cette fonction. Il faut être en habit à manteau (1). »

Le lendemain le prince de Vaudémont se rend donc au château et escorte Sa Majesté lorsqu'Elle fait, vers une heure de l'après-midi, son entrée dans la salle des séances. Au moment où Louis XVI monte sur son trône, le grand écuyer en survivance se place sur un tabouret « à droite du tapis de pied, » et reste découvert et debout « jusqu'à ce que Monsieur le garde des sceaux permette, au nom du Roi, de s'asseoir et de se couvrir (2) ». Le prince de Vaudémont entend alors les discours du Roi, de M. de Barentin et de M. Necker. A

(1) Archives nationales, o¹857, pièce 183.
(2) *Id.*, o¹857, pièce 185.

quatre heures, tenant toujours en main la lourde épée royale, il se retire avec Sa Majesté.

C'est la dernière fois que, sous l'ancienne monarchie, dans une cérémonie solennelle, le grand écuyer accompagne le Roi de France.

Le roi d'armes et les hérauts ont également participé à l'ouverture des États ainsi que les pages. Un de ces derniers raconte qu'en revenant à la grande écurie, ils virent leur sous-gouverneur, M. de Servan, ameuter la foule en prononçant un violent réquisitoire contre le comte d'Artois. Le surlendemain, le sous-gouverneur reçoit la visite de Mirabeau. Lorsque le tribun remonte dans sa chaise, un page, M. de Bournazel, crie : « A la voirie, » aux porteurs qui demandent où ils doivent se rendre. M. de Servan fait monter de suite le page à la prison. Le grand écuyer, sur les instances des camarades de M. de Bournazel, rend compte de l'incident au Roi qui gracie le jeune homme. Ces menus incidents montrent combien les esprits sont surexcités.

Pendant que ces événements se déroulent à Versailles, le prince de Lambesc est arrivé à Valenciennes. Depuis le début de l'année, le ministre de la Guerre, responsable du bon ordre dans le royaume, est inquiet. Partout des émeutes éclatent,

Pendant tout le mois d'avril, les troupes sont sur le qui-vive. Des détachements accompagnent les convois de grains et les bateaux qui, par Meulan et Poissy, amènent à Paris les sacs de farine, sont escortés par des soldats. Des troupes de brigands rôdent autour de la capitale et les gardes-françaises ne sont plus sûrs. En province la révolte gronde.

Le Roi et la cour craignent que Paris ne se soulève et songent, pour rétablir l'ordre, à faire appel à la force armée. Le 12 juin, Louis XVI décide que pendant les détachements, une solde supplémentaire sera allouée aux officiers. Le 27 juin les trois ordres se sont réunis. La Révolution est faite. Les conseillers décident alors de passer à la résistance.

Depuis un mois des régiments ont été envoyés aux environs de la capitale. A partir de la fin de juin (1), on renforce ces troupes avec d'autant plus de hâte que le peuple à Paris s'agite et, le 30 juin, délivre les déserteurs que le duc du Châtelet, commandant des gardes-françaises, a fait enfermer à l'Abbaye.

Royal-Allemand est un des premiers alertés.

(1) Ministère de la Guerre. Correspondance générale, 55.

Depuis un mois, le régiment fait un dur métier en assurant la libre circulation des grains autour de Valenciennes. Le comte Esterhazy, qui commande en Hainaut, relève les détachements de Royal-Allemand par des escadrons de Cavalerie-Orléans. M. de Lambesc reçoit l'ordre de se mettre en marche le 28 juin. Quatre cents hommes montés sont aussitôt désignés. Le régiment, le 29 juin, cantonne à Landrecies, le 30 à Guise, le 1er juillet à La Fère d'où il gagne Noyon. Il séjourne deux jours dans cette ville et repart le 4 pour Compiègne. Le 5 il est à Senlis. Les paysages qui défilent devant les reîtres passent aussi devant nos yeux. Voici les tristes plaines du Nord, voici les grands vallonnements de Vermandois, Guise avec son vieux château, les pays blonds du Soissonnais. Des bouquets d'arbres espacés annoncent les grands bois du Valois. Voici enfin les campagnes de l'Ile-de-France... Le 6, le régiment arrive à Louvres.

Le 1er juillet, le comte de Choiseul reçoit également l'ordre de faire venir à Paris les chasseurs de Flandres que commande le comte des Deux-Ponts. A la même date, ordre à M. de Bouillé de diriger sur la capitale les régiments du Bourbonnais, Hainaut, Saintonge, Vigier et Diesbach. Les

régiments d'Esterhazy, de Dauphin-Infanterie et deux cents chasseurs montés du régiment de Normandie, sont également alertés.

Le commandement suprême est confié le 1er juillet au maréchal de Broglie qui a sous ses ordres M. de Besenval, commandant les troupes. Bertier, l'intendant de Paris, est chargé d'approvisionner l'armée.

Bientôt d'autres régiments sont dirigés sur Paris. Voici leurs noms : Courten, Castella, Chasseurs de Lorraine, Provence, Vintimille, Dauphin-Dragons, Maître-de-Camp général de la cavalerie, Châteauvieux, Salis-Samade, Reinach, Nassau, Bouillon, Royal-Dragons, Lauzun, Berchemy. Une division d'artillerie venue de Douai, deux bataillons de Besançon et des compagnies d'ouvriers complètent le corps d'armée. Presque toutes ces troupes sont suisses ou allemandes. La cour préfère en effet les reîtres étrangers aux soldats français qui ne sont plus sûrs.

Cette marche des brillants régiments sur Paris sonne le glas de l'armée de la monarchie. Bientôt la trahison et l'émigration vont commencer à décimer ces belles troupes. Le rassemblement se fait rapidement. Le baron de Besenval apprend le 7 juillet que le régiment de Bouillon arrivera,

par Louvres et Saint-Denis, le 10 à Saint-Germain. De Claye, le 10 juillet, Lauzun-Hussards gagne Marly. A Jouy bivouaque le premier bataillon de Toul-Artillerie. Les Chasseurs de Lorraine sont à Montlhéry. M. Bertier fait des prodiges pour ravitailler les troupes qui continuent à arriver, et ces dispositions sont si bien prises que le ministre félicite l'intendant.

Peu à peu les régiments se rapprochent et encerclent Paris. Une seconde division d'artillerie arrive le 11. Nassau, le 12, campe à Choisy, Dauphin-Dragons à la même date est à Senlis, le régiment de Saintonge, le 11, cantonne à Dammartin.

Le 10 juillet le baron de Besenval reçoit l'ordre de se rendre le samedi 11, à deux heures du matin, à son quartier général qu'il a fixé à l'École militaire du Champ-de-Mars. Le 11, le maréchal de Broglie annonce à M. de Besenval que l'on craint une insurrection et prescrit « de porter avant ce jour, sous prétexte d'exercer le bataillon, les gardes suisses qui sont à Courbevoie et à Rueil, à la Demi-lune au-dessus de la barrière du Roule, d'y conduire du canon pris à Courbevoie (1) ».

(1) Archives nationales, BB 30-82. Déposition de M. de Besenval.

Depuis le 7, le régiment de Royal-Allemand est arrivé à la Muette, rendez-vous de chasse situé près de Paris, où le Roi va parfois passer un ou deux jours. Tandis que les cinq escadrons, Desmarie, Wangen, Reinach, Mareil et Maracin bivouaquent sous les arbres du parc, le prince et son état-major sont logés au château. Les appartements sont spacieux. Des tableaux de Van der Meulen ornent les galeries et des Oudry décorent la salle à manger. Le parc est magnifique. Les allées, taillées à la française, conduisent au bois de Boulogne tout proche. La Faisanderie et le parterre de l'Escarpolette complètent le bel ensemble des jardins. Le prince s'installe à la Muette comme pour un long séjour. Son factotum achète des balais et loue, les châteaux royaux parfois manquant de confortable, des pots à eau et des pots de chambre. On engage, pour aider le maître-queux, un garçon de cuisine et un aide pâtissier. On fait venir de Paris des liqueurs. La table est succulente et fort bien servie. Je note à un seul repas trois plats de viande : veau, cervelas et poulet. De Valenciennes, des serviettes fines, des nappes et des draps de maître ont été apportés dans un fourgon.

M. de Lambesc se trouve si agréablement logé,

qu'il écrit à M. de Villedeuil, secrétaire d'État de la maison du Roi, la lettre suivante :

Recevez, Monsieur, tous mes remerciements des ordres que vous aviez donnés pour me loger dans le château de la Muette : ils ont été remplis avec un empressement et des soins auxquels j'ai été très sensible, mais je n'ai point souffert que l'on déplaçât personne. J'ai occupé l'appartement du rez-de-chaussée. Je désirerais infiniment le conserver à cause des audiences que je suis obligé de tenir pour la capitainerie du Bois de Boulogne (1). Je vous prie instamment de bien vouloir en donner l'ordre. Je vous en aurai une obligation toute particulière.

Après cette longue route en plein été, quelques heures de repos sont nécessaires au régiment. Il faut vérifier la ferrure, le harnachement et les paquetages. M. de Lambesc donne aux escadrons 26 livres 12 sols pour blanchir les buffleteries. Le ravitaillement en fourrage se fait par Marly, où un bateau de 13 500 balles de foin est à la disposition de Royal-Allemand. Dès le 8, deux détachements du régiment, dont un est commandé par M. de Lambesc en personne, sont envoyés aux barrières de Montmartre et des Porcherons pour

(1) Louis XVI avait donné le 9 novembre 1788 à M. de Lambesc le commandement de la capitainerie du bois de Boulogne.

disperser les attroupements de contrebandiers qui tentent de forcer les portes. Le 9, le 10 et le 11, le régiment fournit des patrouilles à la montagne de Montmartre où sont établis, pour les ouvriers sans travail, de grands ateliers, que M. de Villedeuil a fait organiser.

A Versailles, l'Assemblée s'inquiète de ces mouvements de troupes insolites, d'autant plus que pour intimider les députés, des régiments défilent devant le château. La grande place Royale résonne au passage de la cavalerie et de l'infanterie. M. de Lameth peint ainsi l'angoisse qui étreint les cœurs : « Partout régnait le plus profond silence ; point de tambours, pas un commandement de la part des officiers ; pas un mot de la part des spectateurs : on n'entendait que le bruit monotone du pas ordinaire qui, d'après les idées dont les esprits étaient préoccupés, avait quelque chose de sinistre et semblait présager de tragiques événements (1). »

En vain Mirabeau, dans un prophétique discours, avertit le roi qu'il fait fausse route. « Le danger, dit-il, est pour le peuple des provinces... le danger est pour la capitale... le danger est pour les troupes. Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie,

(1) LAMETH, *Histoire de l'Assemblée Constituante*, p. 41.

au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés ; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir les frontières ; renvoyez surtout les troupes étrangères, les alliés de la nation que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers. »

Périodes magnifiques mais vaines. Un discours ne change pas la marche des événements. Le roi est décidé à la résistance. Et du reste Louis XVI, après les émeutes d'avril, après les incidents de l'Abbaye, après tous les troubles qui ont éclaté depuis six mois, ne pouvait agir autrement. L'histoire peut lui reprocher d'avoir mal employé ses troupes mais non de les avoir appelées sous les murs de Paris.

Cependant M. Necker n'approuve pas les mesures de répression. Le roi, poussé par la reine et le comte d'Artois, demande aux ministres leur démission. Le baron de Breteuil remplacera M. Necker, M. de La Vauguyon prendra aux Affaires étrangères le portefeuille de M. de Montmorin, M. de La Porte aura la Marine. Le ministère de la Guerre, enfin, sera confié au maréchal de Broglie. Le 11 juillet, Louis XVI prie M. Necker de quitter le soir même Versailles à la nuit tombante, pour éviter tout mouvement populaire. Mais l'événe-

ment est déjà connu l'après-midi par quelques initiés. Le comte d'Artois, qui passe la journée chez la duchesse de Polignac, appelle le duc des Cars qui se promène sur la terrasse de l'Orangerie (1). C'est un beau jour d'été. Les grands arbres du parc étalent doucement leurs feuillages pâmés. Les blanches statues silhouettent leurs lignes divines sur les bois pleins d'ombre. Les fleurs embaument. Des abeilles rôdent. Que feraient deux grands seigneurs qui se rencontrent s'ils ne prenaient à partie le gouvernement? Le comte d'Artois n'a garde de manquer à la tradition et dépeint M. Necker sous les plus noires couleurs, puis confie, sous le sceau du secret, au duc, que le soir même le directeur général des Finances ne sera plus à Versailles.

A Paris, par un phénomène de transmission occulte, l'effervescence commence à se faire sentir vers la même heure. A la fin de la journée le duc des Cars, en arrivant aux Champs-Élysées, voit incendier la Barrière. Et cependant personne ne sait encore la nouvelle, qui ne sera officielle que le lendemain.

Le dimanche 12 juillet la matinée est calme. Seule, au Palais-Royal la foule est agitée. Des gardes-

(1) Duc des Cars, *Mémoires*, t. I, p. 69.

françaises, ivres dès l'aube, clament : « Vive la nation. » Un malheureux abbé est jeté dans un des bassins qui décorent la promenade. Des factieux attachent aux grilles de la statue de Louis XV des placards séditieux et tentent en même temps d'arracher les ornements du socle.

Après s'être, le matin, promené dans la ville, M. des Cars se rend à un grand dîner offert par son beau-père. Là aussi, tout le monde ignore l'événement. A la fin du repas, tout à coup, un billet apprend au maréchal de Noailles « que, parti la veille au soir de Versailles, Necker était venu coucher à sa maison de Saint-Ouen et qu'il avait continué sa route le matin ».

La nouvelle se répand en même temps dans Paris. Au Palais-Royal, aussitôt, Camille Desmoulins appelle aux armes et le peuple qu'il ameute arrache et prend, pour signe de ralliement, les feuilles des marronniers. Quelques hommes plus exaltés s'emparent des bustes en cire du duc d'Orléans et de Necker et les portent en triomphe. Un cortège se forme et se dirige vers la place Vendôme.

Depuis la veille, cinq mille hommes sont massés au Champ-de-Mars sous le commandement de M. de Besenval qui a fixé son poste de commandement à l'hôtel de Richelieu. L'officier général est

si peu soucieux qu'une partie des troupes dont il dispose sont restées pendant la matinée du 12 dans leurs cantonnements aux environs de Paris. Le régiment de Royal-Allemand tout entier est encore à la Muette à midi. A cette heure un employé des fermes vient demander au prince d'envoyer un détachement à la Barrière blanche. Le boute-selle est vite sonné et cinquante « maîtres », guidés par le commis, se dirigent vers la Barrière qui se trouve à l'extrémité de la rue Blanche, au pied de la colline de Montmartre. Le poste est déjà occupé par des grenadiers, trois piquets des gardes-françaises et quelques cavaliers du guet. La consigne est rapidement passée. Les gardes-françaises s'éloignent et sont remplacés par le détachement de Royal-Allemand qui se met en bataille sous le commandement de M. de Reinach. La chaleur est étouffante. La foule, qui entoure les cavaliers, essaye de les débaucher, mais en vain. Les reîtres qui, du reste, ne comprennent pas le français, restent insensibles à toutes les avances. A six heures du soir, M. de Lambesc fait relever le détachement de M. de Reinach par des piquets moins fatigués de son régiment et l'envoie se rafraîchir au manège des Tuileries, qui dépend de la grande écurie.

Le prince est si peu inquiet de la situation, qu'il monte ce jour-là, non pas un cheval d'armes, mais un élégant coureur de robe grise. Une veste galonnée d'argent lui tient lieu de tenue de campagne. Enfin une selle anglaise sans sacoches et sans fontes remplace la selle d'armes.

Mme de Brionne, par hasard, est à Paris, à l'hôtel de la Grande Écurie (1). M. de Lambesc va la saluer et passe l'après-midi avec elle. La princesse est moins confiante que son fils. Elle est bien décidée à aller attendre hors de France la fin des troubles et a déjà répondu à M. de Talleyrand, qui la pressait de se retirer dans une petite ville, la phrase fameuse : « Une petite ville de province, fi, Monsieur de Périgord ; paysanne tant qu'on voudra, bourgeoise jamais. »

Pendant que Mme de Brionne confie ses projets de départ à son fils, le tumulte grandit à Paris. La colonne tumultueuse qui promène dans les rues les bustes de M. Necker et du duc d'Orléans, fait lever l'orage sur son passage. La chaleur de ce beau jour d'été énerve les esprits. Dans les rues circule la foule ordinaire du dimanche. Bourgeois, belles dames, enfants, religieux, artisans s'amusent à

(1) *Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc*, p. 4.

regarder défiler les patrouilles. On admire les magnifiques uniformes des régiments étrangers et, sans doute, plus d'un cœur féminin frémit en voyant passer les escadrons. Mais déjà les agitateurs se mêlent à la foule. Bientôt les premiers incidents ont lieu. Le ministre des États-Unis, Gouverneur Morris, qui se promène au milieu de l'après-midi place Louis XV, voit tout à coup une centaine d'hommes lancer des pierres à un piquet de cavaliers. L'officier qui le commande veut charger mais les grosses pierres de taille qui encombrent la place (on construit un pont qui doit joindre le faubourg Saint-Germain aux quartiers de la rive droite du fleuve) empêchent les cavaliers de disperser la foule qui se cache derrière les blocs de meulière.

Cet événement est connu vers six heures à Versailles (1). Le duc des Cars qui a quitté Paris une heure plus tôt, alors que tout était calme, arrive vers six heures un quart au Palais. Pendant qu'il descend de voiture, toute la société réunie chez son frère lui crie : « Eh bien ! qu'est-ce donc que les coups de fusil qu'on tire à Paris sur la place Louis XV? »

(1) Duc des Cars, *Mémoires*, t. I, p. 71.

Un autre incident a lieu un peu plus tard. La foule qui suit les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker, rencontre un détachement de dragons. Les cavaliers ont le sabre au clair. La foule, qui sent à chaque minute sa puissance grandir, crie à l'officier de faire saluer sa troupe. Minute angoissante. Très calme, le capitaine commande de remettre les sabres au fourreau. Des pierres volent, mais les dragons s'ébranlent et dispersent leurs agresseurs (1). Au Palais-Royal, et sur les boulevards, le désordre grandit.

Une estafette vient aussitôt prévenir M. de Lambesc. Il quitte précipitamment sa mère et donne ordre à M. de Reinach, qui se trouve au manège des Tuileries, de se rendre place Vendôme pour aller secourir, s'il est nécessaire, les piquets laissés à la Barrière blanche. La grande écurie a une sortie sur la rue Saint-Honoré, en face de l'église Saint-Roch. Les reîtres, en quelques foulées, sont place Vendôme. Ils n'y restent qu'un quart d'heure, car le prince de Lambesc, qui accompagne la troupe de M. de Reinach, a demandé des instructions à M. de Bésenval. Bientôt l'officier d'ordonnance rapporte l'ordre de gagner au plus vite la place

(1) *La Révolution française racontée par un diplomate.* Correspondance du marquis de Virieu, p. 113.

Louis XV où le tumulte augmente. A cette époque la rue de Rivoli n'existe pas encore. Les reîtres prennent la rue Saint-Honoré, longent l'hôtel de Noailles, les trois couvents des Feuillants, des Capucins et de l'Assomption et débouchent par la rue Saint-Florentin sur la place Louis XV. M. de Besenval se tient adossé à la statue royale. A quelques pas, la foule houleuse insulte les troupes et jette des pierres. Quelques hommes se glissent entre les poitrails des chevaux et tentent de couper les crins des queues. M. de Besenval donne l'ordre à M. de Lambesc de dégager la place en faisant refluer dans les Tuileries curieux et insugés. Il est sept heures du soir.

Le prince se fait répéter deux fois l'ordre puis met sa troupe en mouvement. Les chevaux avancent au pas et les officiers adjurent la foule de se retirer paisiblement. A ce moment une femme, qui tient un enfant de six ou sept ans par la main, tombe (1). Les cavaliers s'écartent et la jeune mère peut se retirer sans dommage. Mais la populace continue à jeter des pierres sur la troupe qui, avançant toujours, a bientôt franchi le pont tournant qui relie la place au jardin. Entre les deux grandes

(1) *Précis historique et justificatif*, p. 5.

terrasses les factieux ont dressé une barricade de chaises. Les cavaliers la renversent et M. de Reinach met sa troupe en bataille face à la Seine (1). Il exhorte en même temps un groupe de quatre-vingts personnes qui se sont réfugiées autour d'un petit hangar et les prie de se retirer tranquillement. Le prince de Lambesc est au milieu des cavaliers. Tout à coup il s'aperçoit que la foule dispersée a gravi les pentes douces qui montent aux terrasses. Déjà des figures sinistres se montrent au-dessus des balustrades et des pierres, des éclats de bois, des bouteilles, des coups de feu même, viennent assaillir les reîtres. M. de Reinach, instinctivement, commande aux cavaliers de se former en tirailleurs, et, pour effrayer ses agresseurs, il fait tirer des coups de pistolet en l'air. Puis l'officier secourt un blessé et poursuit jusqu'à l'entrée des allées un jeune homme qui l'invective. Pendant ce temps le prince de Lambesc, qui voit la position devenir critique, donne l'ordre de retraite. Aussitôt du haut des terrasses retentissent des cris : « Fermez le pont, fermez le pont. » Un groupe d'hommes se précipite et essaye de faire

(1) *Mémoires pour servir d'instruction à l'affaire des Tuileries*, par le comte DE REINACH, cité par Pierre DE VAISSIÈRES, *Lettres d'aristocrates*, p. 52.

tourner sur elle-même la lourde machine. Un émeutier se montre particulièrement acharné. M. de Lambesc, qui sent que le pont va bientôt se refermer, donne à l'insurgé un coup de plat de sabre. L'homme qui n'a qu'une blessure insignifiante, à peine une estafilade, lâche prise et se retire. La voie est libre.

La troupe de M. de Reinach parvient alors à repasser le pont. Elle est très en ordre et s'arrête pour laisser défiler devant elle un groupe de collégiens qui, sous la conduite d'un maître, reviennent de la promenade. Puis M. de Reinach met son détachement en bataille à droite de la statue de Louis XV.

M. de Besenval, qui ne s'est pas rendu compte du motif qui faisait refluer les reîtres, demande alors des explications à M. de Lambesc. Ce dernier qui, certes, ne se doute pas quelle fureur va déchaîner le mouvement qu'il vient d'exécuter dans les Tuileries, rend compte des événements au général qui l'approuve.

Tel est le récit de cette simple promenade militaire qui, grossie et défigurée à plaisir par les insurgés, est devenue la charge de M. de Lambesc aux Tuileries. En réalité ce ne fut pas même une escarmouche. Le prince, dès le lendemain, est

traité d'assassin par toutes les feuilles révolutionnaires. Mais le colonel de Royal-Allemand, excellent officier, a tout simplement, le 12 juillet, exécuté avec calme, humanité et sang-froid, les ordres reçus de son chef. Tout officier français en voyant sa troupe ainsi assaillie lâchement, n'hésiterait pas à s'ouvrir par la force un passage comme le fit M. de Lambesc (1). Le détachement de Royal-Allemand reste jusque vers neuf heures à la droite de la statue de Louis XV. L'émeute gronde toujours. Maintenant la nuit tombe. Les hommes ont soif. Les chevaux, qui attendent le repas du soir, grattent nerveusement le sol de leurs sabots. A ce moment, des troupes de renfort, infanterie et artillerie, arrivent. Deux canons sont mis en batterie face aux Tuileries. L'escadron de M. de Reinach se porte alors du côté de la rue Saint-Florentin. Les piquets laissés à la Barrière blanche rejoignent à ce moment. Des patrouilles sont envoyées sur les boulevards jusqu'à hauteur de

(1) La meilleure preuve que la conduite du prince de Lambesc, le 12 juillet, fut irréprochable nous est donnée par la conclusion du procès qui lui fut intenté à cette occasion, pour crime de lèse-nation, par l'assemblée des représentants de la Commune de Paris. Traduit devant le tribunal du Châtelet, après de longs débats qui durèrent jusqu'au mois de juin 1790, le colonel de Royal-Allemand fut finalement acquitté.

l'hôtel de Montmorency. La nuit est venue et des maisons, tuiles, pierres, débris de meubles, pots de fleurs pleuvent sur les cavaliers. Le désordre s'accroît. La Barrière blanche brûle. Les gardes-françaises révoltés passent avec des canons et les tambours des insurgés battent la charge. Les piquets de Royal-Allemand reviennent au trot et des coups de fusil tirés par les gardes-françaises tuent un reître et trois chevaux.

M. de Reinach reçoit alors du duc du Châtelet le billet suivant : « Je demande la grâce aux commandants de toutes les troupes à cheval qui sont sur la place Louis XV de se retirer aux Champs-Élysées, en arrière des Suisses, sans quoi le régiment des gardes qui s'échappe des casernes avec des cartouches fera un carnage sans que l'on puisse les en empêcher. » M. de Reinach va se placer derrière l'infanterie. Quatre cents petits Suisses font face aux gardes suisses. Des canons et des caissons ont formé le parc sous les arbres. Tout à coup le tocsin se met à sonner. La vieillle cloche appelle aux armes les bons citoyens et les supplie de défendre la ville contre les insurgés.

A dix heures du soir, M. de Lambesc reçoit l'ordre de rentrer au camp. Il est près de onze heures quand Royal-Allemand regagne le château

de la Muette. Les sons feutrés et lourds du tocsin diminuent peu à peu. Bientôt ce n'est plus qu'un bruit lointain de cloches. Après la journée torride, on imagine aisément, par les fraîches allées du bois de Boulogne, le retour des détachements et on évoque facilement le souper du prince et de ses officiers dans la salle à manger aux boiseries blanches.

Le 13 juillet, de très bonne heure, le régiment reçoit l'ordre de se rendre dans la plaine de Billancourt pour défendre la route de Versailles (1).

L'état-major du régiment ne s'attendait pas à cette marche en arrière. Dans la fraîcheur de l'aube, les ordonnances, aidées de quelques reîtres, rechargent les fourgons du prince. A Billancourt, Royal-Allemand retrouve les escadrons du Royal-Cravates. Toute la journée les deux régiments gardent le passage, défendu également par quatre pièces de canon, mais aucune troupe d'émeutiers ne tente de franchir la Seine. Au crépuscule, Royal-Allemand va bivouaquer sur la promenade de

(1) Je suis, en grande partie, pour le rôle de Royal-Allemand du 13 au 15 juillet, le manuscrit du chevalier du Planta de Wildenberg, officier au régiment. Archives nationales A. B., XIX, 3. Ce document a déjà été ulitisé par M. Gustave Bord dans son livre : *la Conspiration révolutionnaire de* 1789.

Sèvres. A la même heure, à Paris, la première liste de suspects est affichée. Le nom du prince de Lambesc voisine avec les noms de M. de Besenval et de M. du Châtelet.

Le 14 juillet le régiment reste sur l'emplacement qu'il a occupé pendant la nuit. Les bagages ont rejoint et le factotum du prince envoie à la lessive les serviettes et les nappes salies pendant le séjour à la Muette. Son valet de chambre se rend à Paris pour se procurer de la poudre. Que faire pour occuper les loisirs de cette longue après-midi? M. de Lambesc fait acheter quatre-vingts bouteilles de vin, du café, des petits gâteaux, des biscuits, du champagne, et enfin, pour se rafraîchir en buvant de la limonade, — il fait si chaud, — du sucre et des citrons.

Tandis qu'à Paris M. de Besenval est cerné au Champ-de-Mars avec ses cinq mille hommes de troupes, les insurgés s'emparent des dépôts d'armes des Invalides et enlèvent la Bastille. Le maréchal de Broglie s'est rapproché avec son état-major de la capitale. La cour est plus que jamais décidée à la résistance. Gouverneur Morris raconte que la Reine et le comte d'Artois essayent, pendant toute l'après-midi du 14 juillet, de s'attacher les officiers et les hommes de deux régiments. « Leur musique,

nous dit-il (1), vint jouer sous les fenêtres de Sa Majesté. » On distribue des promesses aux officiers, du vin aux soldats, tandis que le maréchal de Broglie fait l'impossible pour gagner les bataillons d'artillerie.

L'Assemblée est de plus en plus inquiète. Elle siège en permanence depuis le 13 juillet et n'apprend qu'à la tombée de la nuit la prise de la Bastille. Les députés se voient déjà dispersés par les émeutiers ou cernés par les troupes. Aussi un soupir de soulagement s'échappe des poitrines lorsqu'on apprend que le ministre de la Guerre a regagné Versailles. « Je distinguai, écrit le marquis de Sillery, au clair de lune, le Saint-Esprit sur le manteau de M. le maréchal de Broglie. » Le retour du secrétaire d'État à la Guerre présage en effet la fin des opérations. A une heure et demie, le duc de Liancourt va réveiller le Roi qui promet de retirer les troupes, dès que le grand maître de la garde-robe lui a rendu compte des événements de la journée et signalé l'effervescence de la capitale.

Royal-Allemand est toujours bivouaqué au pont de Sèvres. Vers les dix heures du soir, un homme

(1) *Journal de Gouverneur Morris*, 15 juillet.

demande à parler au prince. Il est, raconte le chevalier du Planta, déguisé en garçon perruquier et tient à la main un canon de fusil qui, dit-il, a servi à démolir la Bastille. C'est le marquis d'Autichamps qui vient annoncer au prince que sa tête est mise à prix. Tous les officiers du régiment se réunissent aussitôt, jurent de défendre leur colonel jusqu'à la mort, mais le supplient, par mesure de précaution, de prendre un uniforme de sous-lieutenant. Le prince acquiesce à leur demande.

Le 15 juillet le Roi se rend à l'Assemblée qui décide d'envoyer une députation à Paris. M. du Planta dit encore que dans la nuit du 15 au 16, Royal-Allemand, qui a passé la journée dans le parc de Saint-Cloud, est envoyé à Versailles. Le prince, vers minuit, monte chez le Roi et le supplie de se mettre à la tête de son régiment. La Reine et le capitaine des gardes du corps assistent à l'audience. Louis XVI, après avoir longtemps hésité, promet de partir le lendemain à la même heure. Royal-Allemand rejoint son bivouac de Saint-Cloud.

Le 16 juillet, M. Necker est rappelé et les députés de la noblesse qui ne s'étaient pas encore ralliés, viennent prendre séance avec les deux autres ordres. A la nuit tombée, le régiment de

nouveau vient se mettre à la disposition du Roi. Le cheval de Sa Majesté, le Monarque, est amené devant le château. Louis XVI se décide à se mettre en route, mais tout à coup, en descendant l'escalier, s'évanouit. Le projet est encore remis à la nuit prochaine et le prince, pour la dernière fois de sa vie, aperçoit les bâtiments de la grande écurie.

Le 17, Royal-Allemand reçoit l'ordre de se rendre à Marly. Les fourrages des écuries royales sont distribués aux chevaux, qui en manquent depuis quarante-huit heures. Les officiers et les cavaliers, pendant ces longues journées d'été, ont été ravitaillés par les soins de Mme de Brionne. Avant de partir, la princesse qui, au temps de la Fronde, n'aurait pas hésité à faire tirer le canon de la Bastille, a donné ordre à ses serviteurs d'acheter dans les villages environnants tous les vivres qu'ils peuvent trouver et de les porter au régiment dans les grands chariots bâchés des écuries.

Des troupes nombreuses arrivent en même temps que Royal-Allemand à Marly et le bruit circule que le roi va venir se mettre à la tête des troupes. D'instant en instant la nouvelle se précise. Vain espoir, Louis XVI est parti pour Paris et défile, se rendant à l'Hôtel de ville, entre le peuple en armes... A Marly, l'énervement grandit

de minute en minute et, à la fin de la journée, l'espoir se change en certitude lorsque tout à coup on voit surgir une foule de cavaliers. Mais ce n'est que le maréchal de Broglie qui apporte l'ordre de disloquer le rassemblement de troupes et de faire exécuter aux régiments des mouvements rétrogrades. Tel est le récit que nous a laissé le chevalier du Planta, du rôle de son régiment pendant ces journées tragiques. Il faut du reste accepter cette narration sous toute réserve, car aucune autre source, à ma connaissance, ne signale le projet de Louis XVI (1).

Royal-Allemand reçoit du maréchal de Broglie l'ordre de se rendre à Saint-Denis. Il y arrive à la tombée du jour et y reste le lendemain 18 juillet. Le prince reçoit alors la nouvelle destination de son régiment : Metz (2).

Le 19, à l'aube, Royal-Allemand, sous une volée de pierres, quitte Saint-Denis et se dirige sur Claye.

(1) Le duc des Cars cependant, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 80, raconte que le baron de Breteuil et le duc de La Vauguyon, dans la nuit du 15 au 16 juillet, décident le roi à partir pour Metz. Le maréchal de Broglie, chargé de conduire dans cette dernière ville la famille royale, refusa la mission qu'on lui proposait. Le projet fut abandonné.

(2) Archives de la Guerre. Correspondance générale. Supplément 55.

Le 20 il est à Meaux et le 21 à la Ferté-sous-Jouarre, où le prince manque d'être assassiné par un individu qui, par la cheminée, essaye de s'introduire dans sa chambre. Un dogue, qui ne le quitte jamais, entend du bruit, aboie, et l'homme prend la fuite.

Le régiment passe la nuit du 22 à Château-Thierry, celle du 23 à Dormans. Le 25, cantonnement à Épernay. Le 26, Royal-Allemand, en traversant Châlons, reçoit des volées de pierres qui blessent un cavalier et plusieurs chevaux. Brûlant l'étape prévue, le prince se rend à Courtisols où le conseil municipal de Châlons vient apporter des excuses et supplier le colonel de retourner en arrière. M. de Lambesc refuse et le régiment, à petites étapes, gagne Étain, où il arrive le 27 juillet. Les escadrons sont ensuite répartis entre différentes localités : Stenay, Sainte-Menehould, Longwy.

La route, malgré la chaleur de l'été, est du reste agréable. La table est abondante. Je note sur les menus des plats d'écrevisses et de carpes. Les rafraîchissements sont nombreux. Chaque jour des fleurs ornent la nappe (1). Les équipages du prince, restés à Valenciennes, le retrouvent bientôt, car le secrétaire d'État à la Guerre, le 25 juillet, donne

(1) Archives nationales, T. 491, 4, 7.

ordre au dépôt du régiment de rejoindre, par Landrecies, La Capelle et Mézières, les escadrons actifs. Les chiens de chasse arrivent aussi avec les gros bagages. Les huit chevaux du prince : le Favori et la Favorite, la Désirée, le Charmant, le Plaisant, le Milpain, la Gracieuse et l'Empressé, composent l'écurie de campagne. Cinq gros chiens ne quittent pas le prince. L'un d'eux s'appelle Paxim.

Mais des bruits sinistres circulent dans les villages traversés. On apprend le meurtre de Foulon et l'assassinat de Bertier. A Sainte-Menehould, M. de Lambesc est informé que des espions rôdent à Sillery. Tous ces bruits inquiètent le prince. Mme de Brionne a déjà gagné la frontière. Le colonel de Royal-Allemand, à son tour, se décide à laisser passer la tourmente en se réfugiant à Luxembourg. N'est-il pas prince étranger et sa qualité de cousin de l'empereur d'Allemagne ne justifie-t-elle pas son projet? Le prince passe le commandement du régiment au baron d'Hauteville et sépare ses propres bagages des fourgons du régiment (1). Une carriole, un cabriolet, un grand

(1) Une partie des équipages du prince fut arrêtée par la municipalité de Dun qui ne les relâcha que sur un ordre formel de l'Assemblée nationale. Archives nationales, KK. 642, 30 juillet 1789.

chariot et vingt-deux chevaux composent son équipage. Les valets et les piqueurs, les chiens de chasse le suivent également.

Tandis que le régiment, paisiblement, se rend à ses cantonnements, M. de Lambesc se dirige vers Luxembourg. Le 27 juillet, il est à Étain, le 28 à Longuyon, le 29 à Longwy.

Le 30 juillet, dès le matin, il se met en marche de nouveau. La route n'est pas longue, qui conduit de Longwy aux terres de l'empereur d'Allemagne. Voici, à l'horizon, la ligne qui marque la fin du royaume de France. Encore quelques foulées de trot et déjà la frontière disparaît au détour du chemin... M. de Lambesc n'est plus prince français.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
INTRODUCTION		I
CHAP. Ier.	— Le comte de Brionne	I
— II.	— Une succession difficile	25
— III.	— La charge de grand écuyer	37
— IV.	— Visite de la grande écurie	60
— V.	— Mme de Brionne commande la grande écurie	83
— VI.	— La jeunesse du prince de Lambesc	111
— VII.	— Le prince de Lambesc grand écuyer de France	139
— VIII.	— Vie journalière du prince à Versailles	161
— IX.	— La maison du prince de Lambesc	185
— X.	— Vie militaire du prince de Lambesc	193
— XI.	— La charge du prince de Lambesc aux Tuileries	219

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON

8, rue Garancière.

1928